

4



* 0 0 0 3 8 5 3 *

REGISTRE DES MARIAGES

A

CÉLÉBRÉS

dans l'arrondissement d'état civil de *La Cour de Vevey*

LE DÉPARTEMENT DE JUSTICE ET POLICE

déclare

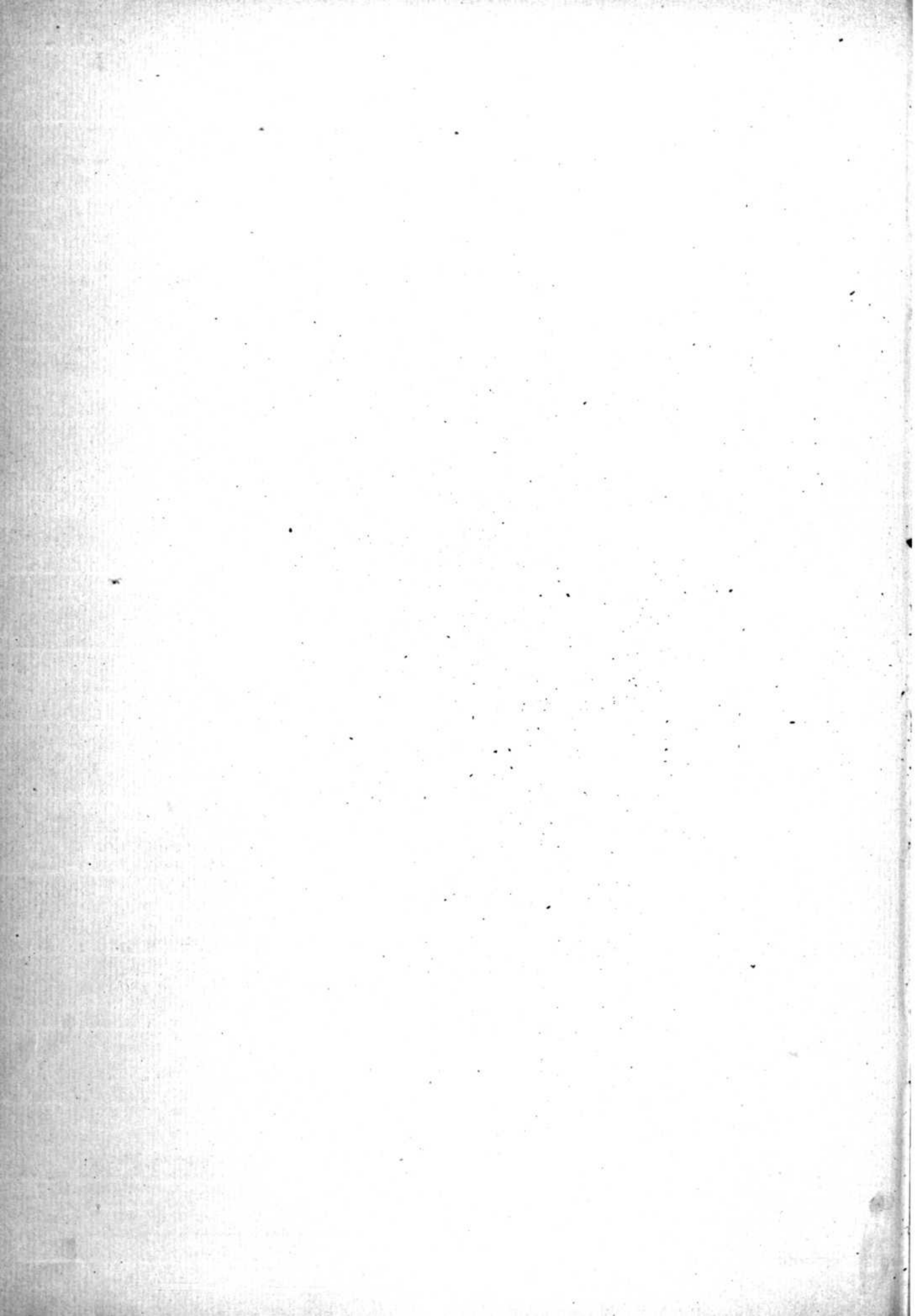
que le présent registre renferme *deux cents pages*.

Lausanne, le *20 décembre* 1913.

Pour le Département :



Jm Le Chef du service de police,
H. Fiaux



Registre des mariages A.

N° 1.
Mamin
et
Portmann

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Mamin Jean Rodolphe
Employé de bureau,
Célibataire

originaire de La Tour de Peilz & Blonay, domicilié à
La Tour de Peilz, né à

La Tour de Peilz le trente & un Octobre
mil huit cent quatre vingt neuf fils de
Jean Siméon Mamin, défunt, et de
Cécile Granquier, à La Tour de Peilz.

2. Portmann Bertha,
Demoiselle de magasin,
Célibataire.

originaire de Escholzmatt (Lucerne) domiciliée à
Vevey, née à

Corsier le premier Août
mil huit cent quatre vingt neuf fille de

Jacob Portmann, veuf Corsier, et de
Madeleine Näggi, décédée.

Comme témoins :
1. Peroud Marc, Comptable, à La Tour de Peilz
2. Vincent Samuel, Commissaire de police, au dit lieu.

Les publications ont eu lieu à La Tour de Peilz le 27, Vevey
& Escholzmatt le 28 & Blonay le 29 novembre
1913.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Tour de Peilz le vingt deux Janvier mil neuf cent quatorze.

Pièces déposées :
Actes de naissance des Epoux.
Certificats de publication.

Les époux :
J. Mamin
B. Mamin Portmann

Les témoins :
M. Peroud
Vincent

Communiqué aux Etats civils de
St. Julien, Escholzmatt & Vevey.

L'officier de l'état civil :
L. J. [Signature]

Le présente Registre de
Mariages A commencé le
premier Janvier mil neuf cent
quatorze sous Numéro IV
fait suite à celui N° III.
L'annuel de l'année 1913
mil neuf cent treize
L'officier de l'état civil
[Signature]



N^o 2
Gindraux
et
Helaporte née Pinard.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Gindraux Louis Emile,
journalier,
Célibataire

originaire de Les Baysards (Neuchâtel) domicilié à
La Tour de Peilz, né à
Les Baysards le trente et un décembre

mil huit cent quatre vingt un, fils de

Mina César Gindraux } et de
Louise Pauline Barbezat } décédés.

2. Helaporte née Pinard Marie
ménagère, - Veuve en secondes noces de Charles
Helaporte de la Tour de Peilz le dix sept Mai mil neuf cent douze

originaire de Gimel, domiciliée à
La Tour de Peilz, née à
Rances le vingt sept septembre

mil huit cent quatre vingt fille de

David Louis Pinard, défunt, et de
Rosalie née Briot

Comme témoins : } 1. Marmillot Charles, agriculteur à Bevey
} 2. Rieder Henri, agriculteur à La Tour de Peilz

Les publications ont eu lieu à La Tour de Peilz le 7, Gimel +
Les Baysards le 8 Janvier 1914.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Tour de Peilz le vingt quatre Janvier mil neuf cent quatorze.

Pièces déposées :

Acte de naissance de l'Époux.
Livres de famille de l'Épouse
portant l'inscription du décès de
son mari.
Certificats de publication.

Les époux :

Emile Gindraux.
Helaporte née Pinard.

Les témoins :

Marmillot Charles.
Henri Rieder

L'officier de l'état civil :

[Signature]

Communiqué aux émissaires de
Les Baysards + Gimel.

Registre des mariages A.

Form. 3.

N^o 4.
Blanc
Billiard

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Blanc Pierre Maurice.
boucher.
Célibataire
originaire de Villax St. Pierre (Fribourg) domicilié à
La Four. de Peilz, né à
Villax St. Pierre le treize Octobre
mil huit cent quatre vingt cinq fils de
Pierre Joseph Blanc, décédé, et de
Justine Geneviève née Bord.

2. Billiard Helphine Judith,
femme de Chambre,
Célibataire
originaire de Rossens (Fribourg) domiciliée à
Vevey, née à
Rossens le cinq Octobre
mil huit cent quatre vingt quatre, fille de
Alphonse Pierre Billiard, et de
Stéphanie née Chollet, décédée.

Comme témoins : 1. Reiss Louis, Cafetier à Vevey
2. Goy Henri, agent de police à La Four de Peilz.

Les publications ont eu lieu à La Four. de Peilz le 13, Villax St Pierre le 15, Rossens + Vevey le 14 Janvier 1914.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Four de Peilz le neuf février mil neuf cent quatorze.

Pièces déposées :

Copies de naissance des Epoux.
Certificats de publication

Les époux :

Maurice Blanc
Helphine Blanc née Billiard.

Les témoins :

Louis Reiss.
H. Goy Agent

L'officier de l'état civil :

[Signature]

Communiqué aux Etats civils de
Villax St Pierre, Rossens +
Vevey.

Goy agent

Registre des mariages A.

No 5
Duprat
et
Péray

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Duprat Jules, Jean, _____
agriculteur, _____
célibataire _____

originaire de Villars sous Yens, _____ domicilié à
La Tour de Peilz, _____ né à
La Tour de Peilz le dix Février _____

mil huit cent quatre vingt cinq, fils de
François Justin Jean Duprat, _____ et de
Pernette Marie Velut, _____

2. Péray Cécile Eugénie _____
domestique, _____
célibataire _____

originaire de St Gingolph (Valais) _____ domiciliée à
La Tour de Peilz, _____ née à
St Gingolph (Valais) le vingt Octobre _____

mil huit cent quatre vingt seize, fille de
Emile Péray, _____ et de
Lucie née Richon, _____

Comme témoins : } 1. Vincent Samuel, Comm. des Solz, La Tour de Peilz
2. Chessey Charles, agriculteur, Villard, s/ un

Les publications ont eu lieu à Villars sous Yens & St Gingolph
le 31 & La Tour de Peilz le 30 Janvier 1914.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Tour de Peilz le dix neuf Février mil neuf cent quatorze.

Pièces déposées :

Actes de naissance des Epoux.
Consentement des parents de l'épouse.
Autorisation du Conseil d'Etat.
Certificats de publication.

Les époux :

Jules Duprat
Cécile Duprat née Péray

Les témoins :

Charles Chessey
Vincent

L'officier de l'état civil :

Le Procureur

Communiqué aux Epoux Civils de Villars
sous Yens & St Gingolph (Valais)

N^o 6
Säuberlin
et
Ansermet

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Säuberlin Charles Gabriel,
lithographe imprimeur,
Célibataire,
originaire de Brâle, domicilié à
Vevey, né à
Vevey le dix sept Avril
mil huit cent quatre vingt neuf, fils de
Rodolphe Albert Säuberlin et de
Fanny Augustine Maillard.

2. Ansermet Juliette Fanny,
sans profession,
Célibataire,
originaire de La Tour de Peilz, domiciliée à
Vevey, née à
Vevey le dix huit Octobre
mil huit cent quatre vingt sept, fille de
François Gabriel Samuel Ansermet, dé'dé, et de
Marie Louise Charoton.

Comme témoins :
1. Säuberlin Albert, lithographe, Vevey.
2. Blana Eouard, Géomètre officiel, Vevey

Les publications ont eu lieu à Vevey le 15, Brâle le 16,
La Tour de Peilz aussi le 16 janvier 1914.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Eu Tour de Peilz le sept Mars mil neuf cent quatorze

Pièces déposées :
Certificat de publication
(Autorisation) del'Etat
Civil de Vevey.

Les époux :
Säuberlin
Juliette Säuberlin Ansermet

Les témoins :
Ed. Blana
A. Säuberlin
Ansermet
L'officier de l'état civil :
Ansermet

Communiqué aux Etats civils de
Brâle & Vevey.

Registre des mariages A.

N^o 7
Rüf
Hess.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Rüf Jacob
Restaurateur
Célibataire
originaire de Buch a J. (Zurich) domicilié à
La Tour de Peilz. né à
Peterschen près Elsau le deux juillet
mil huit cent septante trois fils de
Jacob Rüf et de
Anna née Pöller, décédée.

2. Hess Anne Catherine née Margot,
Gérante d'Hotel.
divorcée de Antoine Hess dès le cinq Mars mil neuf cent trois
originaire de Entlebuch (Lucerne) domiciliée à
Lausanne. née à
Schwyz le trois Mars
mil huit cent soixante neuf fille de
Rodolphe Margot, décédé, et de
Agathe née Heck.

Comme témoins : 1. Rochat Edmond, Comptable à Lausanne
2. Hess Albert, Chef de cuisine à Lausanne

Les publications ont eu lieu à La Tour de Peilz le 11, Lausanne
& Entlebuch le 12 & Buch a. J. le 13 Février 1914.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Tour de Peilz le dix Mars mil neuf cent quatorze

Pièces déposées :
Actes de naissance des Epoux
Acte du mariage de l'Epouse
avec déclaration de divorce.
Certificats de publication

Les époux :
J. Rüf
Anne Margot
Les témoins :
E. Rochat
Albert Hess

Communiqué aux Etats civils de
Lausanne, Buch a. J. &
Entlebuch.

L'officier de l'état civil :
L. Ansermet

Registre des mariages A.

Form. 3.

N^o 8
Calame
et
Maury.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Calame Alexandre - Jules, _____
Employé de bureau, _____
Célibataire, _____
originaire de La Tour de Peilz, _____ domicilié à
La Tour de Peilz, _____ né à
Berne _____ le quinze Mai
mil huit cent quatre vingt douze, fils de
Marie François Jules Calame, décédé, _____ et de
Emilie Louisa Michaud, _____

2. Maury Adèle, _____
repassuseuse, _____
Célibataire, _____
originaire de Vuirivroy, _____ domiciliée à
La Tour de Peilz, _____ née à
Corsier _____ le sept Juillet
mil huit cent quatre vingt onze, fille de
Jean Louis Marie Maury, décédé _____ et de
Sylvie Brandt, _____

Comme témoins : } 1. Beroud Marie, Comptable à La Tour de Peilz
} 2. Vincent Samuel, Commissaire de police audit lieu.

Les publications ont eu lieu à La Tour de Peilz le 25 et
Vuirivroy le 26 Février 1914.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Tour de Peilz le vingt huit Mars mil neuf cent quatorze.

Pièces déposées :

Actes de naissance des Epoux.
Certificats de publication

Les époux :

Calame
Adèle Calame nee Maury

Les témoins :

M. Beroud
Vincent

Communiqué à l'Etat Civil d'Oron.

L'officier de l'état civil :

[Signature]

Registre des mariages A.

N^o 9.
Ducrot
et
Dentan

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Ducrot Paul - Robert,
Employé postal,
Célibataire

originaire de Chardonne, domicilié à
La Tour de Peilz, né à
Chardonne le douze Février

mil huit cent quatre vingt onze, fils de
Charles François Ducrot, et de
Stèle Dufour,

2. Dentan Marguerite Louise,
Couturière,
Célibataire

originaire de Corsier, domiciliée à
Chardonne, née à
Chardonne le premier Janvier

mil huit cent quatre vingt huit, fille de
Charles Jean Louis Dentan, et de
Elise nie Degruddy.

Comme témoins :
1. Vincent Samuel, Comm^{rs} de police, La Tour de Peilz
2. Chevalley Charles, agent de police, au dit lieu.

Les publications ont eu lieu à la Tour de Peilz le 4, Corsier
& Chardonne le 6 Mars 1914.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Tour de Peilz le trois Avril mil neuf cent quatorze.

Pièces déposées :
Actes de naissance des Epoux,
Certificats de publication.

Les époux :
Ducrot Paul Robert
Marguerite Ducrot nie Dentan

Les témoins :
Ch^{rs} Chevalley
Vincent

Communiqué au l'Etat civil de
Corsier.

L'officier de l'état civil :
L. Huser
9

N° 10.
Fornier
et
Bandois.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Fornier François Eugène Paul,
Employé postal
Célibataire

originaire de Vevey et La Tour-de-Peilz domicilié à
La Tour-de-Peilz né à

La Tour-de-Peilz le trois octobre
mil huit cent quatre vingt quatre, fils de
François Eugène Paul Fornier, décédé et de
Henriette Mamin,

2. Bandois Marie Elina,
Cuisinière,
Célibataire

originaire de Morens (Fribourg) domiciliée à
Vevey née à

Gletterens (Fribourg) le vingt deux Mai
mil huit cent quatre vingt huit, fille de
Paul Joseph Bandois et de
Marie-Julienne Jarquet, décédée,

Comme témoins : 1. Bandois Joseph, père, à Vallon (Fribourg)
2. Vincent Samuel, commis-depotier, La Tour-de-Peilz

Les publications ont eu lieu à La Tour-de-Peilz le 21, Morens
le 22 et Vevey le 23 Mars 1914.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Tour-de-Peilz le onze Avril mil neuf cent quatorze.

Pièces déposées :

Actes de naissance des époux,
Certificats de publication.

Les époux :

F. Fornier.
E. Fornier née Bandois.

Les témoins :

Bandois Joseph.
Vincent

L'officier de l'état civil :

[Signature]

Communiqué aux Etats civils de
Vevey et Prussy (Fribourg)

Registre des mariages A.

N° 11.-
Golatz
et
Brunner.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Golatz Charles Christian, _____
Fonctionnaire au C. F. F., _____
Célibataire, _____

originaire de l'Abbaye, _____ domicilié à
Palézieux, _____ né à

Pouzy (Allier) le sept Mars _____

mil huit cent quatre vingt neuf, fils de

Jules Marc Golatz, décédé, _____ et de
Césarine Suzanne Brunner. _____

2. Brunner Marie _____

Sans profession. _____

Célibataire. _____

originaire de Mauensie (Lucerne) _____ domiciliée à

La Four-de-Peiz, _____ née à

La Four-de-Peiz le vingt un Décembre _____

mil huit cent quatre vingt six, fille de

Joseph Antoine Brunner, _____ et de

Marie Anna Bangerker, _____

Comme témoins : 1. Frotzet Jules, greffier, La Four-de-Peiz

2. Vivrent Samuel, inspecteur de police, audit lieu.

Les publications ont eu lieu à Palézieux le 29, La Four-de-Peiz

+ l'Abbaye le 30 + Mauensie le 31 Mars

e'ouli.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Four-de-Peiz le vingt deux Avril mil neuf cent quatorze.

Pièces déposées :

Certificat de publication
(autorisation) del'Etat civil
de Palézieux.

Les époux :

C Golatz

Marie Golatz nee Brunner

Les témoins :

Frotzet

Vivrent

L'officier de l'état civil :

[Signature]

Communiqué aux Etats civils de
Mauensie, l'abbaye +
Palézieux.

N° 12.
Felli

et
Morand.

Par lettre de bourgeoisie reçue
de Koquet notaire à Vevey le
27 Mars 1914 et visée par le conseil
d'Etat dans le délai légal, Felli
Gustave-Louis inscrit ci-contre
a été reçu au nombre des bour-
geois de la Commune de Sabour
de Peily.

Inscrit sur avis du Dép. de V.P.
du 11 juillet 1914.

L'off. de l'état civil
L. Stenel

Comm. à E. C. de Gruyères et Dép.
de V.P.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Felli Gustave Louis, Gypsiier peintre,
Veuf de Marie Caroline Spozzio des de dix neuf
Octobre mil neuf cent dix.

originaire de Casalquigno (Come) Italie domicilié à
La Tour de Peily né à
La Tour de Peily le vingt six juin
mil huit cent septante un fils de

Joseph Felli et de
Aquilina Ronchi.

2. Morand Alice Marie.

domestique.

Célibataire

originaire de Le Pâquier (Fribourg) domiciliée à
La Tour de Peily née à
Moudon le deux Octobre
mil huit cent quatre vingt huit, fille de

Joseph Louis Morand, et de
Anne Julie Pilloud.

Comme témoins : 1. Felli Joseph, père, sans profession, La Tour de Peily
2. Vincent Samuel, Insp. de Police, La Tour de Peily.

Les publications ont eu lieu à La Tour de Peily le 21 & Le Pâquier
le 22 Jérens, & Casalquigno les 8 & 15 Mars
1914.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Tour de Peily le vingt cinq avril mil neuf cent quatorze.

Pièces déposées :

Acte du premier mariage de l'Époux.
Acte de décès de la première femme de l'Époux.
Acte de naissance de l'Épouse.
Autorisation du conseil d'Etat.
Certificats de publication
Permis du Dept. de Justice & Police

Les époux :

Gustave Felli
Alice Felli ne Morand

Les témoins :

Joseph Felli
Vincent

L'officier de l'état civil :

L. Stenel

Communiqué à la Chancellerie d'Etat
à l'Etat civil de Gruyères.

Registre des mariages A.

N^o 13
 Monnier
 et
 Buidry.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Monnier Louis Charles, _____
 Employé de bureau, _____
 Célibataire, _____
 originaire de Villars le Grand _____ domicilié à
 La Four-de-Peilz, _____ né à
 La Four-de-Peilz le dix sept septembre
 mil huit cent quatre vingt huit, fils de
 Louis Arme Monnier, _____ et de
 Justine Hélène Roulet, _____

2. Buidry Marguerite, _____
 lingère, _____
 Célibataire _____
 originaire de Ecoteaux, _____ domiciliée à
 La Four-de-Peilz, _____ née à
 La Four-de-Peilz le treize août
 mil huit cent quatre vingt neuf, fille de
 Jean François Marc Adrien Buidry, décédé, et de
 Rosette Leuenberger, femme Richon, _____

Comme témoins : } 1. Beroud Marc, Comptable, La Four-de-Peilz.
 } 2. Vincent Samuel, Commissaire de Police, au dit lieu

Les publications ont eu lieu à La Four-de-Peilz le 6, Ecoteaux le
 7 & Villars le Grand le 8 avril 1914.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Four-de-Peilz trente Avril mil neuf cent quatorze.

Pièces déposées :

Actes de naissance des Epoux.
 Certificats de publication.

Les époux :

L. Monnier
 Marg. Monnier née Buidry

Les témoins :

M. Beroud
 Vincent

L'officier de l'état civil :

Ch. Buisson

Communiqué aux Etats Civils
 de Courmayer & Pétigny.

N^o 14.
Wälti
et
Demierre.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Wälti Frédéric Armand Ernest.
Chauffeur.
Célibataire.
originaire de Buren, a. A. (Berne) domicilié à
La Tour de Peilz, né à
Berne le premier Février
mil huit cent quatre vingt cinq, fils de
Armand - Frédéric Wälti, décédé, et de
Emma Elise Seberti

2. Demierre Marie Marguerite,
Femme de chambre,
Célibataire.
originaire de Chardonne domiciliée à
La Tour de Peilz, née à
Corsier le trois Août
mil huit cent quatre vingt seize fille de
Paul - Jules Louis Demierre et de
Marie Louise Elise Forestier

Comme témoins :
1. Hermsdorf Oscar, Chauffeur, La Tour de Peilz
2. Genet Lucien, jardinier.

Les publications ont eu lieu à La Tour de Peilz le 30 avril,
Chardonne le 1^{er} & Buren le 2 Mai 1914.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Tour de Peilz le vingt-deux Mai mil neuf cent quatorze.

Pièces déposées :

Actes de naissance des Epoux
Certificats de publication

Les époux :

Frid. Wälti
Marg. Wälti ne Demierre

Les témoins :

Oscar Hermsdorf
Lucien Genet

L'officier de l'état civil :

[Signature]

Communiqué aux Etats civils de
Corsier & Buren a. A.

Registre des mariages A.

N^o 15.
Grand
Maillard.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Grand Eugène-Auguste,
Ouvrier à l'Usine à Gaz,
Célibataire.

originaire de Vevey & Ecoteaux. domicilié à
Vevey. né à

Charbonne le premier Avril

mil huit cent quatre vingt neuf fils de

Gabriel Auguste Grand et de
Fanny Elise Marie née Mouron, décédée.

2. Maillard Sophie Anna,
Sous professeur,
Célibataire.

originaire de Chesalles sur Oron, domiciliée à
La Tour de Peilz. née à

la Maladreyre (Châtelain) le vingt sept Juin
mil huit cent quatre vingt un, fille de

François Louis Emile Maillard, décédé, et de
Emma née Ferrer.

Comme témoins : 1. Grand Gabriel, père de l'époux, Vevey,
2. Chevalier Charles, agent de police, La Tour de Peilz.

Les publications ont eu lieu à Vevey le 23, à Ecoteaux &
Chesalles le 24 & La Tour de Peilz le 25 Mars
1914.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Tour de Peilz le vingt deux Mai mil neuf cent quatorze.

Pièces déposées :

Certificat de publication
(autorisation) de l'Etat-
civil de Vevey.

Les époux :

Eug. Grand.
Sophie Grand Maillard

Les témoins :

Gabriel Grand
Ch^e Chevalier

L'officier de l'état civil :

[Signature]

Communiqué aux Etats civils de
Vevey, Palézieux & Oron.

N^o 16,
Andergon
Richard.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Andergon Firmin,
jardinier,
célibataire
originaire de Chesopelloz (Fribourg) domicilié à
La Tour de Peilz, né à
Evens (Fribourg) le huit Février
mil huit cent quatre vingt neuf, fils de
Eugène Andergon, et de
Joséphine née Deschoux, décédée.

2. Richard Thérèse Germain.
Cuisinière.
Célibataire
originaire de Zénaux et Fribourg, domiciliée à
Zénaux née à
Zénaux le vingt-trois
mil huit cent quatre vingt neuf, fille de
Louis Damien Richard et de
Anne Elodie née Prulhart.

Comme témoins : } 1. Richard Hippolyte, frère de l'époux à Zénaux.
2. Vincent Samuel, inspecteur de police à Tourdepeilz.

Les publications ont eu lieu à La Tour de Peilz, Fribourg
& Chesopelloz le 11 & Zénaux le 12 Avril 1914.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Tour de Peilz le vingt-huit Mai mil neuf cent quatorze

Pièces déposées :

Actes de naissance des Epoux.
Certificats de publication.

Les époux :

Andergon Firmin
Thérèse Andergon, née Richard

Les témoins :

Richard Hippolyte
Vincent

L'officier de l'état civil :

[Signature]

Communiqué aux Etats civils de Belvoir,
Promasens & Fribourg.

Registre des mariages A.

No 17
Haller
et
Grognot

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Haller Gustave Laurent.
Maréchal
Célibataire
originaire de Monthey (Valais) domicilié à
La Fourde Peily né à
La Fourde Peily le sept août
mil huit cent quatre vingt huit, fils de
François Antoine Haller, défunt et de
Marie Patience Chevallay.

2. Grognot Emma Marie.
Demoiselle de magasin.
Célibataire
originaire de Poliez-Pittet (Vaud) domiciliée à
La Fourde Peily née à
La Fourde Peily le vingt huit Janvier
mil huit cent quatre vingt dix fille de
Ferdinand Isaac Grognot et de
Marie Madeleine Viornet.

Comme témoins :
1. Grognot Henri, magasinier, La Fourde Peily
2. Baud Arthur, architecte, La Fourde Peily.

Les publications ont eu lieu à La Fourde Peily le 30 Avril,
Poliez-Pittet le 1^{er} & Monthey le 2 Mai 1914.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Fourde Peily le premier Juin mil neuf cent quatorze.

Pièces déposées :
Actes de naissance des époux.
Certificats de publication.

Les époux :
Laurent Haller
Emma Haller
née Grognot

Les témoins :
H. Grognot
A. Baud

L'officier de l'état civil :
[Signature]

Communiqué aux Etats civils de
Monthey & Bottenens.

No 18
Marrone
et
Durand.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Marrone Nicola Vincenzo
Musicien, — Veuf de Maria Eugénia Spinelli
de le vingt-huit Février mil neuf cent huit
originaire de Potenza (Basilicat) Italie domicilié à
La Tour de Peilz né à
Potenza le cinq Novembre
mil huit cent cinquante-cinq — fils de
Leonardo Marrone et de
Maria Laveria Clementelli, déce'dés.

2. Durand Henriette
Minayerie
Célibataire
originaire de France (Toulouse) domiciliée à
La Tour de Peilz née à
Toulouse le vingt-neuf Novembre
mil huit cent soixante-dix, — fille de
Augustin-Pierre Durand et de
Antoinette Klatte, déce'dés.

Comme témoins : 1. Henriod Auguste, Chef pioume La Tour de Peilz
2. Chevalley Charles, rayeur de solin au b'd'ouen.

Les publications ont eu lieu à La Tour de Peilz le 24 Mars,
Toulouse le 26 idr, & Potenza du 17 au 29
Avril 1914.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Tour de Peilz le trois Juin mil neuf cent quatorze

Pièces déposées :

Actes de naissance des époux.
Acte de mariage & de décès l'homme & l'épouse
Autorisation du Conseil d'Etat =
Certificat de Capacité Consulaire de Genève
Déclaration de Certificat d'Etat libre de
Permis du Département de Justice l'époux
Certificats de publication.
Acte de naissance de l'enfant Ger-
-manica Lionie, légitime.
Communiqué à la Chancellerie d'Etat
(à double).

Les époux :

Nicola Vincenzo Marrone
Henriette Marrone Durand

Les témoins :

Aug. Henriod
Ch. Chevalley

L'officier de l'état civil :

[Signature]

Registre des mariages A.

N^o 19
Cailler
Fehr^{et} nie Mottet.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Cailler Alfred Louis, tapissier, libéré de Henriette Louise Vallotton des le vingt Avril mil neuf cent, originaire de Vevey & Hailens, domicilié à Vevey, né à Geneve le quatorze novembre mil huit cent soixante deux, fils de Louis Jean Michel Cailler, défunt et de Marie Catherine Heleseve.

2. Fehr Mariamne nie Mottet, Ouvrière de fabrique, - veuve de Charles Fehr des le vingt quatre Janvier mil neuf cent douze. originaire de Belfort (France) domiciliée à Vevey, née à Henriey le quinze juillet mil huit cent trente neuf fille de Jacob Mottet et de Jeanne Ursule nie Hebaz, de ce des.

Comme témoins :
1. Cailler Louis, fr^{ère}, boisselier, Vevey.
2. Gevisier Alfred, Cocher, Vevey.

Les publications ont eu lieu à Vevey & Hailens le 22 Avril 1914.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Cour de Peiz le quatre Juin mil neuf cent quatorze.

Pièces déposées :

Certificat de publication (Permis) de l'Etat civil de Vevey.

Les époux :

Alfred Cailler
Mariamne Cailler
Mottet

Les témoins :

Lo Cailler
Alfred Gevisier
Gevisier Cocher Vevey.

L'officier de l'état civil :

Ch. Assmann

Communiqué aux Etats civils de Vevey & Hailens & au Chancellerie de l'Etat.

No 20,
Montet
et
Hucret.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Montet Henri-Adolphe
ferblantier.
Célibataire
originaire de Blonay, domicilié à
La Tour de Peilz, né à
Hauterive le vingt-huitième octobre
mil huit cent quatre vingt, fils de
Louis Aimé Montet, et de
Fanny Sophie Furnier.

2. Hucret Emma,
sans profession.
Célibataire
originaire de Chardonne, domiciliée à
Vevey, née à
Corseaux le douze avril
mil huit cent quatre vingt quatre, fille de
Henri Hucret, défunt, et de
Charlotte Louise Dubuis.

Comme témoins : 1. Vodoz Eugène, facteur postal, habitant de Peilz
2. Vincent Samuel, Propriétaire de Peilz, dit lieu

Les publications ont eu lieu à La Tour de Peilz le 29, Blonay,
Chardonne & Vevey le 30 Avril 1914.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Tour de Peilz le treize juin mil neuf cent quatorze.

Pièces déposées :
Actes de naissances, Epoux
Certificats de publication.

Les époux :
Adolphe Montet
Emma Montet née Hucret

Les témoins :
Eugène Vodoz
Samuel Vincent

Communiqué aux Etats civils de
St Hélier, Corvies & Vevey.

L'officier de l'état civil :
R. Musserney

Registre des mariages A.

N° 21
Cachin
Delez.

Par jugement du Tribunal du District de Fribourg du 19 septembre 1929, déclaré définitif et exécutoire le 13 février 1930 le mariage inscrit ci-contre, a été dissous par le divorce.

Le tribunal a désigné le demandeur comme époux coupable et a fixé à un an dès le 13 février 1930 le délai pendant lequel il ne pourra se remarier.

Inscrit le 18 février 1930 sur avis du Dept. de G. & P.

Comm. an Dept de G & P
L'officier d'état civil de faire

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Cachin Jules Aimé
jardinier.
Célibataire

originaire de Cerniat (Payerne) domicilié à
La Four. de Peily né à
Cerniat le deux Mai

mil huit cent septante huit, fils de
Jacques Louis Cachin et de
Fanny Oruchon, défunte.

2. Delez Marie Cézarine.
Sommetière
Célibataire

originaire de Vernayaz (Valais) domiciliée à
La Four. de Peily née à
Vernayaz le deux Octobre

mil huit cent septante huit, fille de
Pierre Alexis Delez et de
Marie Victoire Sandry.

Comme témoins : 1. Chappuis Edouard Louis, Gendarme à l'Étival
2. de Kramel Eugène, Inspecteur du bétail au district

Les publications ont eu lieu à La Four. de Peily le 4, Salvan le 5 & Cerniat le 6 Juin 1914.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Four. de Peily le vingt sept Juin mil neuf cent quatorze

Pièces déposées :
Actes de naissance des Epoux.
Certificats de publication.

Les époux :
Jules Cachin
Cesarine Cachin
nie Delez
Les témoins :
Edouard Louis Chappuis.
de Kramel Eugène.

Communiqué aux Etats civils de
Vernayaz & Salvan.

L'officier de l'état civil :
[Signature]

No 22
Kummer
et
Chuard.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Kummer Charles Richard,
lithographe
Célibataire

originaire de Freidebing près Freiberg (Saxe) domicilié à
La Four. de Peilz né à
Freidebing le quinze Février

mil huit cent quatre vingt onze, fils de
Ernest Julius Kummer, et de
Agnes Bertha née Edel, décédée.

2. Chuard Julia Marguerite,
Sans profession,
Célibataire

originaire de Avenches (Vaud) domiciliée à
La Four. de Peilz, née à
rien Stégier la Thièsa le douze Avril

mil huit cent quatre vingt treize fille de
Louis Auguste Chuard, et de
Henriette Marie Burnens.

Comme témoins : 1. Ami Chuard, agriculteur à La Four. de Peilz
2. Clément Reynard, Chocolatier au dit lieu

Les publications ont eu lieu à La Four. de Peilz le 18, Avenches
le 19 + Freiberg "Sa. le 20 Mai 1914.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Four. de Peilz le dix Huit mil neuf cent quatorze.

Pièces déposées :

Actes de naissance des Epoux
Acte de Capacité de l'Epoux
Autorisation du conseil d'Etat
Permis de célébration du mariage.

Les époux :

Richard Kummer.
Julia Kummer née Chuard

Les témoins :

Ami Chuard
Clément Reynard

L'officier de l'état civil :

[Signature]

Communiqué à l'Etat civil de
Avenches + la Chancellerie d'Etat

Registre des mariages A.

No 23.

Hausladen
H^{et}
Hauser.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Hausladen Hermann Maximilien Johann
Historien d'art,
Célibataire.

originaire de Augsburg (Bavière), domicilié à
Würzburg (Bavière), né à
Augsburg le huit Mai

mil neuf cent quatre vingt huit, fils de
Maximilien Hausladen, Directeur gouvernemental et de
Franziska née Hoermann.

2. Hauser Ida Justina Sophie,
Sans profession,
Célibataire.

originaire de Ingolstadt (Bavière), domiciliée à
La Tour de Peilz, née à
Ingolstadt le sept Avril

mil huit cent quatre-vingt-sept fille de
Frédéric Hauser, lieutenant Colonel, et de
Caroline Sophie Engelman.

Comme témoins :
1. Hausladen Maximilien, père de l'époux, à Würzburg
2. Hauser Frédéric, père de l'épouse, à La Tour de Peilz

Les publications ont eu lieu à Würzburg du 20 juin au 6 juillet,
à La Tour de Peilz par la suite de trois de lever le 29 juin
et au lieu public le 15 juillet 1914.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Tour de Peilz le vingt-sept Juillet mil neuf cent quatorze

Pièces déposées :

Actes de naissance des Epoux.
Certificats de capacité des dits.
Certificats de publication.
Fornis des dépôts de justice et
Police pour célébration du
mariage.

Communiqué à la Chancellerie
d'Etat.

Les époux :

Hermann Hausladen.
Ida Hausladen née Hauser

Les témoins :

F. Hauser Oberstleutnant X.

Herrn Hausladen
K. l. Regierungsdirektor

L'officier de l'état civil :

[Signature]

N^o 24,
Genet
et
Bettens,

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Genet Lucien,
Employé Chemins de fer fédéraux,
Célibataire
originaire de Bex, domicilié à
La Four de Peily,
Bex le six Octobre
mil huit cent quatre vingt onze, fils de
Louis Philippe Genet, et de
Julie Emma née Cheris.

2. Bettens Emma,
Ménagère
Célibataire
originaire de Corsier, domiciliée à
Corsier née à
vieu Corsier le Sept Août
mil huit cent quatre vingt onze, fille de
Aloys Bettens, et de
Eugénie née Pasche.

Comme témoins :
1. Genet Louis, père, Emp. C.F.F. La Four de Peily
2. Goy Henri, Agent de Police, La Four de Peily

Les publications ont eu lieu à La Four de Peily le 22, Corsier
le 24 & Bex le 25 Août 1914.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Four de Peily le cinq Septembre mil neuf cent quatorze.

Pièces déposées :

Actes de naissance des époux
Certificats de publication.

Les époux :

Genet Lucien
Emma Genet née Bettens

Les témoins :

Genet Louis
Goy Henri Agent
Eugénie Bettens

L'officier de l'état civil :

[Signature]

Communiqué aux Etats civils de
Bex & Corsier.

Registre des mariages A.

N^o 25.
Meylan
Hällenbach

Par jugement du Tribunal du district de Lausanne rendu en date du 20 Février 1922 déclaré définitif et exécutoire le 1^{er} Mai 1922 le mariage inscrit ci-contre, a été dissous par le divorce.

Inscrit le 27 Mai 1922

L'officier de l'état civil

Comm. du
Dép^t de V.P.

L. Stare

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Meylan Maurice Marcel,
Employé de Commerce,
Célibataire

originaire de Chenit domicilié à
La Four. de Peily.
Sausanne le trois Février

mil huit cent quatre vingt quatorze fils de
Charles Henri Meylan, et de
Adine née Félix

2. Hällenbach Anna,
Cuisinière
Célibataire

originaire de Otterbach (Berne) domiciliée à
Biglen (Berne) actuellement à la Four. de Peily née à
Läzivil (Berne) le vingt six Mai

mil huit cent quatre vingt onze fille de
Jean Hällenbach, décédé, et de
Elise née Stücki

Comme témoins :
1. Beroud Marc, Comptable, La Four. de Peily
2. Vincent Samuel, Inspecteur de Police, id.

Les publications ont eu lieu à La Four. de Peily + Brassus
le 25, Kurgenberg le 26, le Sentier +
Biglen le 27 toutes dernières.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Four. de Peily le vingt-six Septembre mil neuf cent quatorze

Pièces déposées :

Actes de naissance des Epoux.
Certificats de publication.

Légitimation de Marcel Gustave
Hällenbach né à La Four. de Peily le
10 Août 1914.

Les époux :

Marcel Meylan
Anna Meylan - Hällenbach

Les témoins :

M. Beroud
Vincent

L'officier de l'état civil :

L. Stare

Communiqué aux Etats Civils de
le Sentier, le Brassus,
Kurgenberg + Biglen.

N^o 26
Henriod
Ries.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Henriod Charles Auguste, _____
Employé de téléphone, _____
Célibataire. _____

originaire de Echandens (Vaud) _____ domicilié à
La Four-de-Peilz, _____ né à
La Four-de-Peilz le cinq octobre _____
mil huit cent quatre vingt douze fils de
Auguste Jean Pierre Henriod, _____ et de
Marie Virginie Durret, _____

2. Ries Hélène Rosalie. _____
Blanchisseuse, _____
Célibataire. _____

originaire de Staffelbach (Argovie) _____ domiciliée à
Vevey _____ née à
Vevey le vingt neuf juillet _____
mil huit cent quatre vingt quatorze fille de
Jean Ries _____ et de
Marie Rosalie Kircher, défunte _____

Comme témoins : } 1. Borel E serrurier, La Four-de-Peilz
2. Reusser Jean, jardinier, au dit lieu.

Les publications ont eu lieu à La Four-de-Peilz le 3^e Echandens,
Staffelbach & Vevey le 4 septembre 1914.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Four-de-Peilz le quinze octobre mil neuf cent quatorze.

Pièces déposées :

Actes de naissance des Epoux.
Certificats de publication.

Les époux :

Henriod Charles
Hélène Henriod née Ries

Les témoins :

E. Borel
J. Reusser

Communiqué aux Etats civils de
Lonay, Staffelbach & Vevey.

L'officier de l'état civil :

[Signature]

pas de service

Registre des mariages A.

N° 27.

Mouron

et
Pregnard

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Mouron Henri Adolphe, _____
 Charretier _____
 Célibataire _____
 originaire de Chardonne _____ domicilié à
 La Tour de Peilz, _____ né à
 Lausanne _____ le sept Mai _____
 mil huit cent quatre vingt neuf, fils de
 Victor Mouron, _____ et de
 Louise Marie Mouron, _____
2. Pregnard Jeanne, _____
 Cuisinière _____
 Célibataire _____
 originaire de Bonfol (Berne), _____ domiciliée à
 La Tour de Peilz, _____ née à
 Morat _____ le trente Décembre _____
 mil huit cent quatre vingt six, fille de
 Adèle Pregnard, _____ et de

Comme témoins : 1. Girardet Jules, dessinateur, La Tour de Peilz
 2. Mouron Edouard, employé de bureau à Bonfol

Les publications ont eu lieu à La Tour de Peilz le 4, Bonfol
 le 5 & Chardonne le 6 Novembre courant

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

à La Tour de Peilz le vingt six Novembre mil neuf cent quatorze

Pièces déposées :

Actes de naissance des époux,
 Certificat de publication

Les époux :

Henri Mouron
 Jeanne Mouron ne Pregnard

Les témoins :

Marie Helfer, Edouard Mouron
 Girardet

L'officier de l'état civil :

[Signature]

Communiqué aux États civils de
 Bonfol & Corsier

No 28
Jean
et
Regamey

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Jean Paul,
Employé de Tramway,
Célibataire
originaire de Les Favernes, domicilié à
La Tour de Peilz,
à Les Favernes le quatre Août
mil huit cent quatre vingt onze fils de
Jean Louis Jean, décédé et de
Sylvie Mojonnier

2. Regamey Mariann Rosa,
domestique,
Célibataire
originaire de Lausanne domiciliée à
La Tour de Peilz, précédemment à Lausanne
à Lausanne (Vers chez le Poste treize Février
mil huit cent quatre vingt seize fille de
Théophile Regamey et de
Anna née Durri, décédée.

Comme témoins :
1. Wetter Jules, Employé du Tramway,
2. Cochard E. ^{à La Tour de Peilz} ^{à Vevey}

Les publications ont eu lieu à La Tour de Peilz le 28, Favernes
& Lausanne le 29 Octobre 1914.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Tour de Peilz le vingt sept Novembre mil neuf cent quatorze

Pièces déposées :

Actes de naissance des Epoux
Consentement du père de l'Epouse
Certificat de publication

Les époux :

Jean Paul
Mariann Jean née Regamey

Les témoins :

Wetter Jules
E. Cochard

L'officier de l'état civil :

[Signature]

Communiqué aux Etats civils de
Oron la Ville & Lausanne.

L'inscription numéro vingt
huit en contre est la der-
nière de l'année mil neuf
cent quatorze.
L'officier de l'état civil
[Signature]
Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 3000 f. d.

2700 par le Préfet
du district de
le 16 XII 14 H. Blum

Registre des mariages A.

N^o 1
Chevalley
et
Rey.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Chevalley Alexandre,
Employé d'Hôtel
- Célibataire
originaire de Rivet domicilié à
La Tour de Peilz né à
St Saphorin (Lavaur) le premier Février
mil huit cent quatre vingt deux, fils de
Charles Chevalley, et de
Aimée née Martin,

2. Rey Marie
Médecine

originaire de Hämlikon (Lucerne) domiciliée à
La Tour de Peilz née à
Trimbach (Tolène) le cinq Mars
mil huit cent quatre vingt neuf, fille de
Gaspard Rey, de ce de et de
Marie née Moor,

Comme témoins :
1. Chevalley Charles, agent de police, La Tour de Peilz
2. Goy Henri, agent de police, St Saphorin

Les publications ont eu lieu à La Tour de Peilz le 19, Rivet
et Hämlikon le 21 Décembre 1914.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Tour de Peilz le treize Janvier mil neuf cent quinze.

Pièces déposées :
Acte de naissance des Epoux
Certificats de publication
Acte de naissance de l'enfant
Alexandre Rey légitimé
par ce mariage

Les époux :
Alexandre Chevalley
Marie Chevalley née Rey

Les témoins :
Ch^o Chevalley
Henri Goy agent

Communiqué aux Etats civils de
St Saphorin (Lavaur) et de
Hämlikon.

L'officier de l'état civil :
Le Maire

Imprimerie Vaudolise, Lausanne, 3000 f. d.

N^o 2
Moser
et
Gstrein

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Moser Jacques-Henri
horticulteur,
Célibataire

originaire de Röttenbach / Mt de Signauf Berne domicilié à
La Tour-de-Peilz né à
Corrier le vingt trois font

mil huit cent quatre vingt neuf, fils de
Jacob Moser, défunt, et de
Julie Elise née Pollat

2. Gstrein Amalia-Maria,
sans de profession,
Célibataire.

originaire de Rudesch (Vorarlberg) domiciliée à
La Tour-de-Peilz née à
Rudesch le cinq Février

mil huit cent quatre vingt douze fille de
Joseph Gstrein et de
Maria Soutacki

Comme témoins : 1. Pasche Henri, Employé de banque, à Cour-de-Peilz
2. Mamin Louis, pere

Les publications ont eu lieu à La Tour-de-Peilz le 20 + Röttenbach le 23 Novembre 1914, à Breignin les 6/16 Décembre, Rudesch le 13 dit 1914 + Pitzthal le 2 Janv 1915.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Tour-de-Peilz le vingt trois Janvier mil neuf cent quinze.

Pièces déposées :

Actes de naissance des Epoux.
Consentement du père de l'Epoux
Certificats de publication

Les époux :

Moser
Amelie Moser geb Gstrein

Les témoins :

Pasche
Mamin

L'officier de l'état civil :

Heintz

Communiqué l'Etat civil de Röttenbach + la Chancellerie de l'Etat.

Registre des mariages A.

N° 3.

Guex
et
Sägert

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Guex Louis Henri,
jardinier
Célibataire

originaire de St Léger-la Chiesaz domicilié à
La Tour de Peilz né à

St Léger-la Chiesaz le vingt huit
mil huit cent quatre vingt deux, fils de
Leon Henri Auguste Guex, et de
Sophie Jeannette Marty,

2. Sägert Pauline Marie Anna,
Cuisinière
Célibataire

originaire de Berlin domiciliée à
La Tour de Peilz née à

Berlin le vingt huit août
mil huit cent septante neuf, fille de
Charles Daniel Wilhelm Sägert, défunt, et de
Ernestine Friederika Wilhelmine Bork.

Comme témoins : 1. Guex Auguste, frère, agriculteur St Léger
2. Vincent Samuel, inspecteur de Police, La Tour de Peilz

Les publications ont eu lieu à La Tour de Peilz le 20, St Léger
le 23 & Greiswald près Berlin le 25 Nov
1914.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Tour de Peilz le vingt trois Janvier mil neuf cent quinze

Pièces déposées :

Actes de naissance des époux
Certificats de publication

Les époux :

Louis Guex
Anna Guex geb.
Sägert.

Les témoins :

Auguste Guex
Vincent

L'officier de l'état civil :

Le Maire

Communiqué à l'Etat Civil de
St Léger la Chaux par le
l'Etat.

Par jugement du Tribunal
du District de Vevey rendu en
date du 15 Janvier 1923 déclaré
définitif et exécutoire le 22
Mars 1923, le mariage inscrit
ci-contre, a été dissous par le
divorce.

Le Tribunal a fixé à un an
le délai pendant lequel le mari
ne pourra contracter un nou-
veau mariage.

Fait le 16 Avril 1923

L'Officier d'Etat Civil

L. Faure

Comm. du Dép^t
de Vevey en date du
26 Mars 1923.

N^o 4
Borel
Curchod-Longchamp

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Borel Eugène
Serrurier
Célibataire
originaire de Vevey, Neuchâtel & Couvet domicilié à
La Tour de Peilz né à
La Tour de Peilz le dix neuf août
mil huit cent quatre vingt sept, fils de
Jean Borel et de
Marie Louise Dubois, défunte.

2. Curchod Marie Marguerite
Couturier Divorcée de Ernest
Longchamp dès le seize janvier mil neuf cent onze.
originaire de Chavannes le Veillon & l'Isle, domiciliée à
La Tour de Peilz née à
La Tour de Peilz le deux novembre
mil huit cent quatre vingt huit, fille de
Eugène Jules Curchod, défunt et de
Louise Girard.

Comme témoins :
1. Hovrat Jean, négociant à La Tour de Peilz
2. Vradens Albert, perblantier, au dit lieu.

Les publications ont eu lieu à La Tour de Peilz le 27, Vevey,
Neuchâtel, Couvet, Chavannes le Veillon & l'Isle
le 28 janvier 1915.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Tour de Peilz le quatre Février mil neuf cent quinze

Pièces déposées :
Acte de naissance de l'Époux.
Acte du premier mariage de
l'Épouse avec mention du divorce
Certificats de publication.

Les époux :
E. Borel
Marguerite Borel née
Curchod

Les témoins :
J. Hovrat
A. Vradens

Communiqué aux États civils de
Vevey, Chavornay, Neuchâtel
Couvet & l'Isle.

L'officier de l'état civil :
[Signature]

Registre des mariages A.

No 5
Roussy

Michel-Lzwahlen

Par jugement du Tribunal
du district de Vevey du 10 Mai
1937, déclaré définitif et
exécution le 18 Juin 1937 le
mariage inscrit ci-contre
a été dissous par le divorce.

Inscrit le 10 juillet 1937

avis du dép. de S. P.

L'off. d'état civil

de Vevey



dép. de S. P.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Roussy Louis Henri
Employé d'usine. Veuf de Marie Marguerite
Barbey dès le onze Mai mil neuf cent onze
originaire de Gessenay (Bern) domicilié à
La Tour-de-Peilz né à
La Tour-de-Peilz le vingt Huit
mil huit cent quatre vingt deux, fils de
Jules Henri Roussy, décédé, et de
Louisa née Guin

2. Michel Rosine
Employée de Commerce. Divorcée de Robert
Lzwahlen dès le dix neuf Novembre mil huit cent vingt dix sept
originaire de Gessenay (Bern) domiciliée à
La Tour-de-Peilz née à
La Tour-de-Peilz le trois Octobre
mil huit cent soixante dix fille de
François Michel et de
Françoise Marguerite Decoster, décédés.

Comme témoins :
1. M. Monnier Henri, Pharmacien, La Tour-de-Peilz
2. Vincent Samuel, Cr. de Police, ne

Les publications ont eu lieu à La Tour-de-Peilz le 21 + Gessenay
le 22 Octobre 1937

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Tour-de-Peilz le dix Huit mil neuf cent trente sept

Pièces déposées :
Livres de famille du premier mariage
des Epoux.
Acte du premier mariage de l'épouse
avec la mention du divorce
Certificats de publication.

Les époux :
Louis Roussy
Rosine Roussy née Michel

Les témoins :
H. Monnier
Vincent

Communiqué à l'Etat civil de
Gessenay.

L'officier de l'état civil :
Levesque

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 3000 f. d.

No 6.
Léchaire
et
Philippoz née Denis

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Léchaire François Henri, Vigneron,
Veuf de Marie Louise Léontine Denis de la
vingt cinq septembre mil neuf cent douze
originaire de Lovatens, domicilié à
La Tour-de-Peilz, né à
Bassets (Châtelard) le vingt deux janvier
mil huit cent septante huit, fils de
François Henri Samuel Léchaire et de
Anne Julie née Bollat, décédés.

2. Philippoz Marie Hélène née Denis,
Par de profession, Veuve de Jules Fabian Philippoz,
de la vingt cinq Mars mil neuf cent dix.
originaire de Leytron (Valais), domiciliée à
La Tour-de-Peilz, née à
Leytron le six Avril
mil huit cent septante huit, fille de
Pierre François Denis et de
Marie Victorine née Chabriant, décédés.

Comme témoins :
1. Trottet Jules, ² rue Munt, La Tour-de-Peilz
2. Vincent Samuel, Ansp. de police, au dit lieu

Les publications ont eu lieu à La Tour-de-Peilz le 20, Leytron
le 21 et Lovatens le 22 Janvier 1915.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Tour-de-Peilz le treize Mars mil neuf cent quinze

Pièces déposées :

Acte du 1^{er} mariage de l'époux
Acte du décès 1^{re} femme du dit.
Acte du 1^{er} mariage de l'épouse.
Acte du décès 1^{er} mari de dite -
Certificats de publication

Les époux :

François Léchaire
Hélène Léchaire
née Denis

Les témoins :

J. Trottet
Vincent

L'officier de l'état civil :

L. Buser

Communiqué aux Etats civils de
Lucens et Leytron.

Registre des mariages A.

N^o 7
 Urbain
 et
 Blanche

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Urbain Jean Baptiste
 célibataire
 plâtrier - peintre
 originaire de Saint-Vincent, Province de Turin, Italie, domicilié à
 La Tour de Peilz, né à
 Saint Vincent le vingt huit Février
 mil huit cent quatre vingt neuf, fils de
 Victor Emmanuel Urbain et de
 Maria Vittorina ^{nee Kelle}
2. Blanche Alexandrine,
 célibataire
 Minagère
 originaire de Collombey-Muraz (Valais) domiciliée à
 La Tour de Peilz, née à
 aux Neiges (Collombey-Muraz) le vingt huit Novembre
 mil huit cent quatre vingt onze, fille de
 Philomène Blanche et de

Comme témoins :

1. Keller Rodolphe, peintre en voitures, à La Tour de Peilz
 2. Crida Pierre, vice profession, à Vevey.

Les publications ont eu lieu à La Tour de Peilz le 11, Monthey
 & Collombey-Muraz le 13 Février & Saint-Vincent
 le 14 Mars 1915.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Tour de Peilz le quatorze Avril mil neuf cent quinze.

Pièces déposées :

Actes de naissance des Epoux.
 Certificat d'état libre de l'époux
 Autorisation du Conseil d'Etat
 Certificats de publication.
 Feuilles du dépôt de justice Police

Les époux :

Urbain Jean Baptiste
 Alexandrine Urbain ^{nee}
 Blanche

Les témoins :

Keller Rodolphe
 Crida Pierre.

Communiqué aux Etats civils de
 Collombey-Muraz & Monthey
 & à la Chancellerie d'Etat.

L'officier de l'état civil :

[Signature]

N^o 8,
 Eucheroni
 et
 Baffoni.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Eucheroni Grégoire, manoeuvre.
 Veuf de Palma Maria Tebrignani des le vingt deux
 Août mil neuf cent dix.

originaire de Litta della Pieve (Ombrie) Italie, domicilié à
 La Four de Peitz, né à

Litta della Pieve le treize septembre

mil huit cent quatre vingt deux, fils de
 Zeffiro Eucheroni, et de

Caterina née Danzinelli,

2. Baffoni Palma,

Ouvrière de fabrique

Libataire

originaire de Castiglione del Lago (Perugia) Italie domiciliée à
 La Four de Peitz, née à

Castiglione del Lago le deux Mars

mil huit cent quatre vingt cinq, fille de

Pierre Baffoni, et de

Philomène Beppo, défunte

Comme témoins :
 1. Barbaueradjan, Carreleur, veuf,
 2. Russo Jacques, Chaudronnier, La Four de Peitz

Les publications ont eu lieu à La Four de Peitz le 15 Décembre
 1914, à Litta della Pieve les 10 + 17 Janvier & Castiglione
 del Lago les 14 + 21 février 1915.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Four de Peitz le premier Mai mil neuf cent quinze.

Pièces déposées :

Actes de naissance des Epoux
 Extraits du premier mariage de
 l'Époux et acte de décès de sa femme
 Certificats d'état libre
 autorisation du conseil d'état
 Permis du dépt de justice d'olice
 Certificats de publication

Les époux :

Eucheroni Grégoire
 Palma Eucheroni
 née Baffoni
 Les témoins :

Barbarossa Giovanni
 Baffoni

Communiqué à la Mairie
 d'Etat, en 2 doubles.

L'officier de l'état civil :

[Signature]

Registre des mariages A.

N° 9
Wütrich

Kosak - Ducret.

Par jugement du Tribunal du District de Vevey rendu en date du 17 Décembre 1923 déclaré définitif et exécutoire le 16 Janvier 1924, le mariage inscrit ci-contre a été dissous par le divorce.

Le Tribunal a fixé à un an le délai pendant lequel les deux conjoints ne pourront contracter un nouveau mariage.

Inscrit le 11 Février 1924
L'Officier d'Etat Civil
Comm. au Dépt de la Savoie
de S. P. le 11 dit.

Par décision du 14 décembre 1946 le Département de Justice et Police du Canton de Vaud a ordonné la rectification de l'acte ci-contre en ce sens que le nom patronymique soit orthographié "Wütrich", à l'exclusion de toute autre orthographe.

Inscrit le 24 décembre 1946
L'Off d'Etat Civil
de la Savoie
Comm. de S. P. le 11 dit.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Wütrich Alois Henri,
Employé de tramway,
Célibataire,
originaire de Trub (Berne) domicilié à
La Tour de Peilz,
Berne le quinze tout
mil huit cent quatre vingt six, fils de
Henri Edouard Wütrich et de
Julie Hélène Geiger.

2. Kosak Marianne,
Coiffeuse, - Divorcée de Alois Ducret, dès le
dix neuf Décembre mil neuf cent treize
originaire de Ste Croix domiciliée à
La Tour de Peilz née à
Svin (Galicie) le trois juillet
mil huit cent quatre vingt, fille de
Joseph Kosak et de
Marianne née Lopata.

Comme témoins :
1. Delapraz Alois, boulanger à La Tour de Peilz.
2. Vincent Samuel, Inspecteur de Police à Trub.

Les publications ont eu lieu à La Tour de Peilz le 7, Trub, Ste Croix & Granges de Ste Croix le 9 Juin 1915.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
La Tour de Peilz le trente Juin mil neuf cent quinze.

Pièces déposées :
acte de naissance de l'Époux.
acte du premier mariage de l'épouse avec inscription de divorce.
Certificats de publication.

Les époux :
Wütrich Alois
l'Épouse déclare ne savoir écrire

Les témoins :
St Delapraz
Vincent

L'officier de l'état civil :
[Signature]

Communiqué aux Etats Civils de Trub, Ste Croix & Granges de Ste Croix.

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 300 f. d.

Alois
Marianne
La Tour

N° 10.
Rüf
Meili-Freichen

Par jugement rendu par le Tribunal Civil du District de Vevey le 17 Juin 1918 devenu exécutoire le 31 Août 1918 le mariage ci-contre Rüf-Meili a été rompu par le divorce en application de l'article 142 du Code Civil Suisse contre l'un et l'autre des époux. Inséré sur le vu d'un extrait du jugement du 2 Septembre 1918 et de communication du Dépt. de S. S. du 10 dit.

L'officier de l'état civil
J. Ansermet
reçoit
comm. au Dépt. de S. S.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Rüf Jacob, restaurateur,
Veuf de Anne Catherine Hess née Margot
dès le treize Janvier mil neuf cent quinze.
originaire de Büsch a. J. (Zurich) domicilié à
La Tour de Peilz né à
Reterschen près Elsau le deux Juillet
mil huit cent septante trois, fils de
Jacob Rüf et de
Anna née Boller, décedés.

2. Meili Anna Maria née Freichen,
Hôtelière; - Veuve de Otto Meili dès le
vingt neuf Janvier mil neuf cent treize,
originaire de Bäretswil (Zurich) domiciliée à
Rheinfelden. née à
Bâle le vingt un Octobre
mil huit cent septante un, fille de
Paul Melchior Freichen et de
Anna Maria Ochs, décedés.

Comme témoins : 1. Baudet Henri, Huissier de Paix, La Tour de Peilz.
2. Goy Henri, agent de Police, en dite ville.

Les publications ont eu lieu à La Tour de Peilz, Büsch a. J. & Rheinfelden le 16 & Bäretswil le 17 Juin 1915

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Tour de Peilz le huit Juillet mil neuf cent quinze.

Pièces déposées :

- acte du premier mariage de l'époux.
- acte de décès de la femme du dit.
- acte de naissance de l'épouse.
- acte de décès du mari de dite.
- certificats de publication.

Les époux :

Rüf
Anna Rüf-Freichen

Les témoins :

H. Baudet
H. Goy agent

L'officier de l'état civil :

J. Ansermet

Communiqué aux Etats (voies de) Büsch a. J., Bäretswil & Rheinfelden.

huissier

Registre des mariages A.

N^o 11.
Borgeaud
et
Schneeberger.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Borgeaud Ami
boulangier,
Célibataire
originaire de Morrens, domicilié à
Vevey né à
Epagnières le douze Septembre
mil huit cent quatre vingt sept fils de
Henri Borgeaud et de
Marie Louise dite Elise née Dufey, décédés.

2. Schneeberger Violette,
Célibataire
Sans profession.
originaire de Dürrenroth (Berne) domiciliée à
La Tour de Peilz, née à
St Saphorin (Lavaux) le vingt cinq Août
mil huit cent quatre vingt dix, fille de
Henri Louis Schneeberger et de
Marie Louise née Monod, décédés.

Comme témoins : 1. Gaberel Edouard, boulangier à Vevey,
2. Manin Jean, Employé de bureau, à La Tour de Peilz.

Les publications ont eu lieu à Vevey & La Tour de Peilz le 28,
& Morrens le 29 Septembre écoulé et à Dürrenroth
le 1^{er} Octobre courant.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Tour de Peilz le seize Octobre mil neuf cent quinze.

Pièces déposées :

Certificat de publication
(Sermin) de l'Etat
civil de Vevey.

Les époux :

Ami Borgeaud
Violette Borgeaud
Schneeberger

Les témoins :

Gaberel Edouard
Manin

L'officier de l'état civil :

Le Brunner

Communiqué aux Etats civils de
Protteus, Vevey & Dürrenroth.

N^o 12.
Gilliéron
et
Seitz

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Gilliéron Alois - Jules
Célibataire
agriculteur
originaire de Servion, domicilié à
La Tour-de-Peilz, né à
Servion le deux Novembre
mil huit cent quatre vingt trois, fils de
Louis Gilliéron, et de
Marie née Gilliéron, défunte.

2. Seitz Sophie-Catherine Bertha,
Célibataire
Cuisinière
originaire de Winterbach, Oberamt Schorndorf, Wurtemberg, domiciliée à
Vevey, née à
St Gall le douze Juin
mil huit cent quatre vingt onze, fille de
Charles-Jacob Seitz, et de
Caroline Frédérique Wöhrlé.

Comme témoins :
1. Gallard Henri, Chocolatier, à Vevey.
2. Vincent Samuel, Imprimeur de Polt à La Tour de Peilz

Les publications ont eu lieu à La Tour de Peilz le 21, Vevey
le 22 & Servion le 23 Septembre & Schorndorf
le 8 Octobre 1915.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Tour de Peilz le quatre Novembre mil neuf cent quinze.

Pièces déposées :

Actes de naissance des Epoux.
Certificat d'état libre de l'Epouse
Certificats de publication.

Les époux :

Jules Gilliéron
Sophie Gilliéron née Seitz

Les témoins :

Henri Gallard.
Vincent

L'officier de l'état civil :

[Signature]

Communiqué aux Etats civils de Vevey,
Oron & à la Chancellerie
d'Etat.

Registre des mariages A.

N° 13.

Chessex

Herminjard

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Chessex Louis Frédéric
agriculteur,
Célibataire

originaire des Blanches (Montreux) domicilié à

La Tour-de-Peilz, né à

St-Egier-la-Chiésaz le deux Novembre

mil huit cent quatre vingt neuf, fils de

Henri Louis Chessex et de

Elisa nie Chevalley.

2. Herminjard Violette Elise Emma Lina,
sans profession,
Célibataire

originaire de Corsier domiciliée à

Corsier (Les Espersiers) née à

Corsier le neuf Janvier

mil huit cent quatre vingt dix, fille de

Jules Henri Herminjard, décédé et de

Sophie Louise nie Grandjean.

Comme témoins :
1. Chessex Louis, agriculteur à Villard (Montreux)
2. Vincent Samuel, Inspecteur des Travaux de Peilz

Les publications ont eu lieu à La Tour-de-Peilz le 16, Les Blanches le 18 & Corsier le 20 Octobre 1915.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Tour-de-Peilz le dix sept Novembre mil neuf cent quingze

Pièces déposées :
Actes de naissance des Epoux.
Certificats de publication.

Les époux :
Louis Chessex
Violette Chessex nie Herminjard

Les témoins :
Charles Chessex
Vincent

Communiqué aux Etats Civils de
Montreux & Corsier

L'officier de l'état civil :
Ch. F. ...

N° 14,
Baudet
et
Golatz.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Baudet Charles Henri, _____
Employé de bureau, _____
Célibataire

originaire de Etagnières _____ domicilié à
La Tour-de-Peilz, _____ né à
Vevey _____ le quatre janvier _____

mil huit cent quatre vingt douze, fils de
Louis Henri Baudet. _____ et de
Marie Lanter, défunte.

2. Golatz Marguerite Lina, _____
sans de profession. _____
Célibataire.

originaire de l'Abbaye _____ domiciliée à
La Tour-de-Peilz _____ née à
Romanel sur Morges le vingt huit tout _____

mil huit cent quatre vingt dix, fille de
Jules Marc Golatz, défunt, _____ et de
Césarine Susanne née Brunner, _____

Comme témoins : } 1. Golatz Charles, font. C.F.F., domicilié à Peléquin
2. Vincent Samuel, f. de vol. de Peilz

Les publications ont eu lieu à La Tour-de-Peilz le 20, l'Abbaye
le 21 & Etagnières le 22 octobre 1915.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Tour-de-Peilz le dix-huit novembre mil neuf cent quinze

Pièces déposées :
actes de naissance des Epoux.
Certificats de publication.

Les époux :
Baudet
M^{lle} Golatz
née Golatz
Les témoins :
Golatz Vincent
H. Baudet

Communiqué aux Etats civils de
Echelens et de l'Abbaye.

L'officier de l'état civil :
H. Brunner

Registre des mariages A.

N° 15
Krieger
et
Donnet.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Krieger Jules François, pêcheur, Célibataire, originaire de Pont Vse (Fribourg) domicilié à La Four de Peily, né à La Four de Peily le onze octobre mil huit cent quatre vingt quatre, fils de Marie Louis Anatole Krieger, et de Marie Alexandrine Jean.

2. Donnet Marie Adeline, blanchisseuse, Célibataire, originaire de Troistorrents (Valais) domiciliée à La Four de Peily, née à Troistorrents le cinq Août mil huit cent quatre vingt cinq, fille de Hyacinthe Donnet, et de Marie Dubosson, décédés.

Comme témoins : 1. Héglise Alexandre, Employé de pharmacie, La Four de Peily, 2. Birbaum Joseph, Employé postal, Vevey.

Les publications ont eu lieu à La Four de Peily le 1^{er} Troistorrents le 3 & Pont le 4 Novembre 1915.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Four de Peily le quatre Décembre mil neuf cent quinze.

Pièces déposées :

Actes de naissance des Epoux.
Certificats de publication.

Les époux :

Jules Krieger
Adeline Krieger née Donnet

Les témoins :

A. Deggli
Birbaum

Communiqué aux Etats civils de St Martin & Troistorrents.

L'officier de l'état civil :

[Signature]

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 3000 f. d.

Visé par le Préfet
du district de Vevey
le 6 XII-15 H. Blanc

N° 16.
Pernet
et
Pandel.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Pernet Gustave - Emile, _____
Chauffeur, _____
Célibataire. _____

originaire de Ormont - dessus, _____ domicilié à
La Four. de Peilz, _____ né à
Vevey _____ le neuf Juillet _____

mil huit cent quatre vingt douze, fils de
Gustave Henri Pernet, _____ et de
Anna Rosette Francay. _____

2. Pandel Flora - Olga, _____
Couturière, _____
Célibataire. _____

originaire de Les Bois (Berne), _____ domiciliée à
La Four. de Peilz, _____ née à
La Ferrière _____ le vingt un Juin _____

mil huit cent quatre vingt treize fille de
Auguste Joseph Pandel, décédé. _____ et de
Elisa née Jeanbourquin, _____

Comme témoins : } 1. Verdon Henri, jardinier à La Fourche
2. Vincent Samuel, Inspecteur de Police, districte

Les publications ont eu lieu à La Four. de Peilz le 2, Ormont
dessus le 3 et Les Bois le 4 Décembre 1915

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Four. de Peilz le dix huit Décembre mil neuf cent quinze.

Pièces déposées :

Actes de naissance des Epoux.
Certificats de publication.

Les époux :

Gustave Pernet.
Olga Pernet née Pandel

Les témoins :

Henri Verdon
Vincent

L'officier de l'état civil :

[Signature]

Communiqué aux Etats civils de
Ormont - dessus & Les Bois.

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 3000 f. d.

L'inscription Numero seize ci-dessus est la dernière de l'année
mil neuf cent quinze. L'officier de l'Etat civil. [Signature]

Registre des mariages A.

Form. 3.

N^o 1.
Jaquier
Rinsoz.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Jaquier Jules Louis
Agriculteur. Vivant de Marthe Françoise
Guillemin des le dix neuf Février mil neuf cent quinze
originaire de Denges domicilié à
Denges né à
Denges le vingt sept Juillet
mil huit cent septante sept, fils de
feu Henri Eugène Jaquier, et de
Marie Louise née Jaquier.

2. Rinsoz Anna,
Ménagère.
Célibataire
originaire de Charbonne domiciliée à
La Four. de Peil, née à
La Four. de Peil le huit Juillet
mil huit cent quatre vingt sept, fille de
feu Marc Louis Rinsoz et de
Jenny née Devaux.

Comme témoins :
1. Frottet Jules, facteur postal, La Four. de Peil
2. Rinsoz Marc, photographe, au dit lieu.

Les publications ont eu lieu à Denges le 29, La Four. de Peil
le 30 & Charbonne le 31 décembre 1915.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Four. de Peil le vingt cinq Janvier mil neuf cent seize.

Pièces déposées :
Certificat de publication.
(Autorisation) de l'Etat
Civil de Romay.

Les époux :
Jules Jaquier
Anna Jaquier née Rinsoz

Les témoins :
Jules Frottet
M. Rinsoz

Communiqué aux Etats civils de
Romay & Corriv.

L'officier de l'état civil :
Le M...
9

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 3000 f. d.

Marc
photographe
La Four. de Peil

N^o 2.
Clere
et
Fonjallaz.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Clere Georges Henri, _____
Célibataire
Mécanicien-électricien _____
originaire de Chassel, _____ domicilié à
La Tour de Peily, _____ né à
La Tour de Peily le vingt Juin _____
mil huit cent quatre vingt cinq _____ fils de
Napoléon Jules Philibert Clere, décédé _____ et de
Berthe Louise Sugnet. _____

2. Fonjallaz Fanny. _____
Célibataire
Sans profession. _____
originaire de Epesses & de Lutry, _____ domiciliée à
à Vevey, _____ née à
Epesses le vingt trois Mars _____
mil huit cent quatre vingt un, _____ fille de
Henri Fonjallaz, décédé, _____ et de
Fanny Corbat, _____


Comme témoins :
1. Berthe Clere Sugnet, à La Tour de Peily, mère de l'époux.
2. Oscar Bruggmann, Employé de journal, à Vevey.

Les publications ont eu lieu à La Tour de Peily le 24, Vevey & Lutry
le 25, Chassel & Epesses le 26 Février 1916.

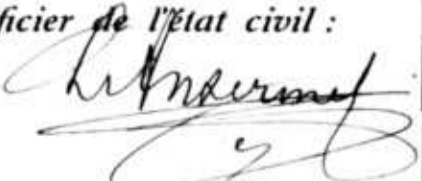
Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Tour de Peily le vingt un Mars mil neuf cent seize.

Pièces déposées :
Actes de naissance des Epoux.
Certificats de publication.

Les époux :

Fanny Clere née Fonjallaz

Les témoins :
Berthe Clere
Oscar Bruggmann

L'officier de l'état civil :


Communiqué

Registre des mariages A.

N° 3.
Mamin
et
Publioz.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Mamin Edouard Jules,
Célibataire
Comptable
originaire de Monay, domicilié à
La Tour de Peilz.
né à
La Tour de Peilz le neuf janvier
mil huit cent quatre vingt onze, fils de
Edouard Mamin et de
Sophie Louise Chappuis,

2. Publioz Léonie Marie,
Célibataire
Employé de commerce
originaire de Villarvolard (Fribourg) domiciliée à
Vevey, née à
Farcigny (Bonneville) le quinze cinq Mars
mil huit cent quatre vingt onze fille de
Nicolas Hippolyte Publioz, et de
Victorine Desbiolles.

Comme témoins :
1. Mamin Henri, Employé de fabrique, à La Tour de Peilz
2. Publioz Albert, Employé de fabrique, à Vevey.

Les publications ont eu lieu à La Tour de Peilz le 18, Villarvolard
le 19, Vevey le 20 & Monay le 22 Mars 1916.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Tour de Peilz le quinze Avril mil neuf cent seize.

Pièces déposées :
Actes de naissance des Epoux.
Certificats de publications.

Les époux :
Ed. Mamin
Léonie Marie Publioz

Les témoins :
Mamin Henri
Publioz Albert
Employé de fabrique

L'officier de l'état civil :
L. Ansermet

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 3000 f. d.

Communiqué

No 4,
Chappuis
et
Gloor.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Chappuis Hermann, _____
Célibataire _____
Négociant, _____
originaire de Carrouge (Vaud), _____ domicilié à
Mézières, _____ né à
Mézières _____ le trente & un Mars
mil huit cent quatre vingt dix, fils de
Albert Chappuis _____ et de
Léonia nie Jordan, _____

2. Gloor Blanche Henriette, _____
Célibataire _____
Pas de profession, _____
originaire de Mézières _____ domiciliée à
Mézières _____ née à
Mézières _____ le quatorze Février
mil huit cent quatre vingt quinze fille de
Jean Gloor, _____ et de
Léonia nie Jordan, _____

Comme témoins : } 1. Mivelaz Marc Instituteur à Echallens
} 2. Paquier Armand, Institutrice (Carouge)

Les publications ont eu lieu à Mézières le neuf & Carouge
le dix Mai prochains.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Le jour de hier le vingt cinq Mai mil neuf cent seize

Pièces déposées :

Certificats de publication
(Autorisation) de l'état civil
de Mézières.

Les époux :

H. Chappuis
B. Chappuis née Gloor

Les témoins :

Mivelaz
Paquier

L'officier de l'état civil :

H. Busermuf

Communiqué à l'état civil
de Mézières

Par ordonnance du Conseil
d'état du canton de Vaud
du 6 septembre 1948, l'acte de
mariage ci-contre est rectifié
en ce sens que l'épouse est
également originaire de
Leventail (Argovie)

Envié le 15 septembre 1948



Comm. au Dép. de l'Etat et
Etat Civil de Mézières et de
Leventail (Argovie).

Registre des mariages A.

Form. 3.

N^o 5
 Raymond
 et
 Kurzen.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Raymond Gustave, mécanicien,
 veuf de Philomène Genoux dès le trente et un Mars
 mil neuf cent quinze.

originaire de Genève - Ville, domicilié à
 la Cour de Peily, né à
 Genève le six Juillet

mil huit cent quatre vingt quatre, fils de

Marie Raymond, décédé, et de
 Fanny Borgeraud,

2. Kurzen Aline,
 célibataire

Sans profession

originaire de Frutigen (Berne) domiciliée à
 la Cour de Peily, née à

la Rochette rière (Neuchâtel) le sept Octobre
 mil huit cent quatre vingt treize fille de

Louis Kurzen, et de
 Julie née Pham.

Comme témoins :
 1. Chevalley Charles, agent de police à la Cour de Peily
 2. Vincent Samuel, commissaire de police au dit lieu

Les publications ont eu lieu à la Cour de Peily le 10, Genève
 & Frutigen le 11 Mai 1916.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

la Cour de Peily le trente Mai mil neuf cent seize.

Pièces déposées :

Acte du premier mariage de l'Époux
 Acte de décès première femme de dit
 Acte de naissance de l'Épouse
 Certificat de publication.

Les époux :

Chapman
 Aline Raymond
 née Kurzen

Les témoins :

Ch. Chevalley
Vincent

L'officier de l'état civil :

Chapman

Communiqué aux États (civils de Genève
 Bureau cantonal) & Frutigen

N^o 6
Sillig
Tachoud

✓

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Sillig Charles Alfred Edouard,
Célibataire
Avocat,
originaire de La Tour-de-Peilz, domicilié à
La Tour-de-Peilz, né à
La Tour-de-Peilz le dix neuf Mai
mil huit cent quatre vingt sept, fils de
Edouard Sillig, et de
Marie Augusta Durand, défunte.

2. Tachoud Madeleine Hélène Jeanne
Célibataire.
Pas de profession,
originaire de Lutry + Gourmouens le Jux, domiciliée à
La Tour-de-Peilz, née à
Gronz (Meyriez) le vingt cinq Juillet
mil huit cent quatre vingt treize, fille de
Frédéric Tachoud, Docteur en médecine, et de
Lina née Rivet.

Comme témoins :
1. Sillig Edouard, ancien chef d'Institut, La Tour-de-Peilz
2. Tachoud Frédéric, Docteur en médecine, id.

Les publications ont eu lieu à La Tour-de-Peilz le 13, Lutry
+ Gourmouens le Jux le 15 Mai 1916.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Tour-de-Peilz le seize Juin mil neuf cent seize.

Pièces déposées :
Actes de naissance des Epoux.
Certificats de publication.

Les époux :
E. Sillig.
M. Sillig née Tachoud

Les témoins :
Edouard Sillig
F. Tachoud

Communiqué aux Etats civils de Gourmouens
le Jux + Lutry.

L'officier de l'état civil :
[Signature]

Registre des mariages A.

No 7.
Mouron
Kämpf.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Mouron Jean Louis Michel, _____
Célibataire. _____
Ouvrier de fabrique _____
originaire de Chardonne, _____ domicilié à
La Tour de Peilz, _____ né à
Lausanne le quatorze Mars _____
mil huit cent quatre vingt deux, fils de
Victor Mouron, _____ et de
Louise Marie née Mouron, _____

2. Kämpf Elise Henriette, _____
Célibataire, _____
Couturière _____
originaire de Sigriswil (Berne) _____ domiciliée à
La Tour de Peilz, _____ née à
Neuchâtel le vingt six Mai _____
mil huit cent quatre vingt trois, fille de
Edouard Kämpf, _____ et de
Elisabeth née Kummer, décédée.

Comme témoins : } 1. Girardet Gustave, maître, La Tour de Peilz.
2. Mouron Henri, ouvrier de fabrique, La Tour de Peilz.

Les publications ont eu lieu à La Tour de Peilz le 13, Sigriswil le 14 & Chardonne le 16 Mai 1916.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Tour de Peilz le vingt neuf Juin mil neuf cent seize.

Pièces déposées :
Actes de naissance des Epoux,
Certificats de publication.

Les époux :
Mouron Michel
Henriette Mouron née Kämpf

Les témoins :
Girardet
Henri Mouron.

Communiqué aux Etats civils de Sigriswil & Corrier.

L'officier de l'état civil :
Levasseur

Registre des mariages A.

Form. 3.

N^o 8
Gafner
Raymond.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Gafner Christian Daniel ancien instituteur
Veuf de Anna Rosina née Kuginbühl de la
vingt sept Novembre mil neuf cent huit.

originaire de Beatenberg + Bern, domicilié à

La Tour de Peitz, né à

Aeschi (Berne), le vingt huit Mars

mil huit cent quarante cinq, fils de

Gotlieb Gafner, et de

Marguerite Feuz; décédés.

2. Raymond Emma Louise,

commerçante

Célibataire

originaire de Rougemont, domiciliée à

Vevey, née à

Berne, le treize Mars

mil huit cent septante six, fille de

Abram. David Raymond et de

Elisabeth Wütrich, décédés.

Comme témoins :

1. Anster Henri, directeur d'Hotel à Vevey

2. Bauen Rosina, domestique à la Tour de Peitz

Les publications ont eu lieu à La Tour de Peitz + Rougemont
le 15 + Beatenberg, Bern + Vevey le 16 Juin
1916.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Tour de Peitz le dix neuf Juillet mil neuf cent seize

Pièces déposées :

Acte de naissance de l'Époux.

Acte de décès de la femme de dit :

Acte de naissance de l'Épouse

Certificats de publication

Les époux :

D. Gafner

Emma Gafner née Raymond

Les témoins :

H. Anster

Rosina Bauen

Communiqué aux Etats civils de
Beatenberg, Bern, Rougemont
& Vevey.

L'officier de l'état civil :

H. Anster

Registre des mariages A.

No 9
Glaus
et
Javet.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Glaus François Louis, _____
Célibataire _____
Peintre en bâtiments _____
originaire de Oberried (Bern) _____ domicilié à
Ea Four. de Peily, _____ né à
Ea Four. de Peily, _____ le vingt six Décembre
_____ mil huit cent quatre vingt six, _____ fils de
Jean Glaus, _____ et de
Charlotte dite Adrienne Léchère _____

2. Javet Marie-Alice, _____
Célibataire _____
Repassense, _____
originaire de Vuilly le Bas (Fribourg) domiciliée à
Vevey, _____ née à
Vuilly le Bas _____ le trente septembre
_____ mil huit cent quatre vingt six, _____ fille de
Louis Javet, décédé, _____ et de
Julie Partillon, _____

Comme témoins : { 1. Fatarelletti Emil, Peintre en bâtiments, Vevey
2. Vincent Samuel, Comm. de Peily, Lausanne

Les publications ont eu lieu à Ea Four. de Peily le 19, Vevey & Brienz le 20 et Bas Vuilly le 21 juin 1916.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Ea Four. de Peily le vingt deux Juillet mil neuf cent seize.

Pièces déposées :
Actes de naissance des Epoux.
Certificats de publication

Les époux :
Glaus Louis.
Alice Glaus née Javet

Les témoins :
Emile Fatarelletti
Vincent

Communiqué aux Etats Civils de
Oberried, Vuilly le Bas & Vevey.

L'officier de l'état civil :
L. B. S. S. S.

N° 10.
Jacot-Parel
et
Bauer.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Jacot-Parel Achille Reynold,
Célibataire
Menuisier-ébéniste,
originaire de La Ferrière (Berne) domicilié à
La Four-de-Peilz, né à
La Charve de Fonds le vingt sept novembre
mil huit cent quatre vingt trois, fils de
Reynold Auguste Jacot-Parel, et de
Adèle Emma née Simon, défunte,

2. Bauer Rosina,
Célibataire
Cuisinière
originaire de Rüschegg (Berne) domiciliée à
La Four-de-Peilz, née à
Rüschegg le vingt six Mars
mil huit cent quatre vingt, fille de
Christian Bauer, et de
Rosina née Gaulty.

Comme témoins :
1. Jan Alexis, Menuisier, La Four-de-Peilz
2. Maillard Jean, Charpentier, Nevez.

Les publications ont eu lieu à La Four-de-Peilz le 19, la
Ferrière le 20 et Rüschegg le 21 juin 1916.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
La Four-de-Peilz le vingt quatre Juillet mil neuf cent seize.

Pièces déposées :
Actes de naissance des époux,
Certificats de publication.

Les époux :
Achille Jacot.
Rosina Jacot née Bauer

Les témoins :
Alexis Jan
Maillard Jean

Communiqué aux Etats Civils de
La Ferrière + Rüschegg

L'officier de l'état civil :
[Signature]

Registre des mariages A.

No 11
Ducret
et
Schmied

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Ducret Paul Emile, _____
Célibataire _____
Marbrier _____

originaire de St Sulpice (Vaud), _____ domicilié à
Crin, Commune du Châtelard, _____ né à
Crin _____ le vingt Mai _____

_____ mil huit cent quatre vingt onze _____ fils de
Gaston Henri Ducret, décédé, _____ et de
Euzma Louise née Pirri.

2. Schmied Marthe, _____
Célibataire _____
Sans profession, _____

originaire de Wählern (Berne), _____ domiciliée à
Niederertinsbach (Soleure) _____ née à
Nevey _____ le vingt neuf Décembre _____

_____ mil huit cent quatre vingt quatorze _____ fille de
Jean Schmied, décédé, _____ et de
Anna Maria née Reschbacher.

Comme témoins :
1. Borlog Jean, serrurier, à Paretzwil (Lucerne)
2. Wittmer Mlle, couturière, à Niederertinsbach

Les publications ont eu lieu à Châtelard le 1^{er}, St Sulpice le 2,
Wählern-Schwarzembourg le 2, Niederertins-
bach le 3 Août 1916.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
Evadour de Leizy le six Septembre mil neuf cent seize.

Pièces déposées :
Certificat de publication
(autorisation) de l'Etat
Civil de Montreux.

Les époux :
P. Ducret.
Marthe Ducret née Schmied

Les témoins :
Borlog Jean
Mlle Wittmer

Communiqué aux Etats civils de
Montreux, Evadour, Wählern
et Niederertinsbach.

L'officier de l'état civil :
Huber
7

N° 12,
Gilliard
et
Willen.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Gilliard Paul Charles Edouard,
Célibataire,
Employé de Banque,

originaire de Genève, domicilié à Zurich,

aux Eaux-Vives (Genève) le neuf Juillet
mil huit cent quatre vingt dix, fils de
Samuel Gilliard, décédé, et de
Marie Louise née Senechaud.

2. Willen Martha - Sophie,
Célibataire

Sans profession,
originaire de Adelboden (Berne)

Zurich domiciliée à
Chatelard (Moutrens) le dix neuf Juin

mil huit cent quatre vingt huit, fille de
Henri David Willen, et de
Amélie née Zwahlen, décédée.

Comme témoins : 1. Vradens Edouard, ancien serrurier, Vevey.
2. Gilliard Marie, à Genève, mère de l'époux.

Les publications ont eu lieu à Zurich & Adelboden le 2,
& Genève le 3 Novembre 1916.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

à Lausanne de Peitz le cinq Décembre mil neuf cent seize.

Pièces déposées :
Certificat de publication
(autorisation) de l'Etat
Civil de Zurich.

Les époux :
P. Gilliard
Martha Gilliard née
Willen

Les témoins :
Ed. Vradens
Marie Gilliard
Cheidey

Communiqué aux Etats Civils de Genève,
Zurich & Adelboden.

L'officier de l'état civil :
L. F. J. J. J.

En date du 19 février 1941
le Département de justice
et Police du Canton de Vaud
a ordonné la rectifica-
tion de l'acte de mariage
ci-contre 'Gilliard-Will-
en' en ce sens que l'époux
est originaire de Combremont-
le-Grand et Genève,
et non de Genève seulement.

Furent le 20 février 1941
par ordre du dit Département
L'officier d'Etat Civil
L. Favre



Com. aux E.C. de Combremont
Genève et d'Adelboden et au
dipt. de J. P.

Registre des mariages A.

N° 13.
Montet
et
Derameru.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Montet Louis-Frédéric, ferblantier
veuf de Suzanne Esther Bourgeois des le
deux Avril mil neuf cent seize,
originaire de Blonay, domicilié à
La Cour de Peilz,
rue St Léger la Chaux le treize Mars
mil huit cent soixante & quinze fils de
Louis-Aimé Montet, décédé, et de
Fanny-Sophie Bernier,

2. Derameru Emilie,
Ménageur
Le Libatain.
originaire de Noville, domiciliée à
Veray (Planches-Montreux), née à
Valleyes sur Villeneuve le vingt huit Octobre
mil huit cent soixante & seize, fille de
François Samuel Derameru et de
Emilie-Sophie Nicolet.

Comme témoins :
1. Lenoir Charles, Peintre à Montreux.
2. Vincent Saint, Cu de Polie, La Cour de Peilz.

Les publications ont eu lieu à La Cour de Peilz le 15, les Planches
& Noville le 16 & Blonay le 27 Novembre 1916.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Cour de Peilz le sept Novembre mil neuf cent seize,

Pièces déposées :

Acte de premier Mariage de l'Époux.
Acte de décès de femme du dit.
Acte de naissance de l'Épouse.
Certificats de publication.

Les époux :

L. Montet
E. Montet née Derameru

Les témoins :

Ch. Lenoir
Vincent

L'officier de l'état civil :

[Signature]

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 300 f. d.

L'inscription Numero treize ci-dessus est la
dernière de l'année mil neuf cent seize.
L'officier de l'état civil. *[Signature]*

Visé par le Préfet
des districts de Vevey &
le 14. XII. 16. H. Blau

N° 1
Robert - Charvue
Baridon

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Robert - Charvue Avrien, _____
Célibataire _____
Ingénieur - Chimiste _____
originaire de Le Roche & les Ponts de Martel, domicilié à
Berx, _____ né à
Vevey _____ le seize Février _____
_____ mil huit cent quatre vingt onze, fils de
Paul Alfred Robert - Charvue et de
Rose - Clémence née Matthey - Henri.

2. Baridon Diane Maud Nevil. _____
Célibataire _____
Sans profession. _____
originaire de Le Chenit _____ domiciliée à
La Tour de Peily _____ née à
Le Brassus _____ le seize Septembre _____
_____ mil huit cent quatre vingt dix, fille de
Etienne Auguste Florimond Baridon, décédé, et de
Rosalie Marthe née Nicole, sa veuve.

Comme témoins : } 1. Dame Baridon, à la tour de Peily, mère de l'épouse
} 2. Huguenin Paul, au dit lieu, artiste peintre

Les publications ont eu lieu à la Roche, les Ponts de Martel,
Le Brassus & le Sentier, à la Tour de Peily &
à Berx le 14 Décembre 1916.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

à la tour de Peily le dix sept Janvier mil neuf cent dix sept.

Pièces déposées :
Certificat de publication
(autorisation) de l'état civil
de Berx.

Les époux :
M. Robert _____
Diane Robert née Baridon

Les témoins :
J. M. Baridon
Paul J. E. Huguenin

Communiqué aux Etats civils de
Le Roche, les Ponts, Berx, le Sentier
& Le Brassus.

L'officier de l'état civil :
Le Prêtre _____

Registre des mariages A.

N° 2.

Monti

Crottaz

Par jugement du 5 octobre 1933
devenu définitif et exécutoire le
10 novembre 1933 le mariage ci-
contre des époux Monti-Crottaz
a été dissous par le divorce.
(1^{re} du Tribunal de première
instance) de la République et
Canton de Genève.

Inscrit le 20 décembre 1933.

Officier d'Etat Civil
de Lausanne


Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Monti Rodolphe Albert,
Célibataire,
jardinier.

originaire de Angola d'Ossola (Novare) Italie domicilié à
La Tour de Peilz, né à
Vevey le vingt six novembre

mil huit cent quatre vingt neuf, fils de
Louis Antoine Monti et de
Rosa-Bertha Emma Bertholet,

2. Crottaz Léa Julienne,
Célibataire
Cuisinière

originaire de Chavannes les Forts (Fribourg) domiciliée à
Vevey, née à
Siviriez le trinte Mars

mil huit cent quatre vingt dix sept, fille de
Anne Marie Crottaz et de

Comme témoins :
1. Bertholet Paul, journaliste à La Tour de Peilz
2. Vincent Samuel, Comm. de Peilz, auditeur.

Les publications ont eu lieu à La Tour de Peilz le 21, Vevey &
Chavannes les Forts le 22 décembre & à Angola
d'Ossola du 7^{au} 18^e Janvier derniers.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Tour de Peilz le huit février mil neuf cent dix sept.

Pièces déposées :

Actes de naissance des Epoux.
autorisation de la mère de l'épouse.
Acte du conseil d'Etat pour
publication de mariage.
Certificats de publication
Permis du dépt. de justice suisse

Les époux :

Albert Monti
Léa Monti nee Crottaz

Les témoins :

S Paul Bertholet
Vincent

L'officier de l'état civil :

Leuzermy

Communiqué aux Etats civils de
Siviriez & Vevey & la
Chancellerie d'Etat

N^o 3.
Gétax
et
Witschi.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Gétax Henri François Samuel,
Célibataire
Comptable
originaire de La Tour-de-Peilz, Château d'Aex, domicilié à
La Tour-de-Peilz, né à
La Tour-de-Peilz le vingt quatre octobre
mil huit cent quatre vingt cinq, fils de
Henri Gétax,
Adèle de'glon, les deux décedés.

2. Witschi Hedwige Louise,
Célibataire
Ménagère
originaire de Bärswil (Berne) domiciliée à
Madretsch près Bière,
Emmen le quinze novembre
mil huit cent quatre vingt huit
Frédéric Witschi,
Elise née Gimel

Comme témoins :
1. Hra gaz Adolphe, Employé, La Tour de Peilz
2. Girardet Gustave, Métreur, au dit lieu

Les publications ont eu lieu à La Tour de Peilz & Madretsch le 2
Château d'Aex & Hindelbank le 3 février
1917.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
La Tour de Peilz le trois Mars mil neuf cent dix sept.

Pièces déposées :
Actes de naissance des Epoux.
Autorisation de la mère de l'Epoux.
Certificats de publications

Les époux :
François Gétax
Hedwige Gétax née Witschi

Les témoins :
Dragas
Girardet

Communiqué aux Etats civils de
Château d'Aex, Madretsch
& Hindelbank.

L'officier de l'état civil :
Reusser

Registre des mariages A.

N^o 4.
Theulaz
et
Capré.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Theulaz Samuel-Edouard
Célibataire.
Employé de tramways.
originaire de Bex, domicilié à
La Tour-de-Peilz né à
Bex le neuf Mars
mil huit cent quatre vingt dix, - fils de
Charles Frédéric Theulaz, et de
Marie-Marguerite Fischhoff, défunte,

2. Capré Emilie-Marie,
Célibataire
Maîtresse d'ouvrages.
originaire de Aigle domiciliée à
Aigle née à
Aigle le sept Août
mil huit cent quatre vingt huit, fille de
Jules François Capré, et de
Marie-Félicie Denoréaz,

Comme témoins : 1. Moirin-Matthey Charles, représentant, La Tour de Peilz
2. Vincent Samuel, Commis de Police, au dit lieu.

Les publications ont eu lieu à La Tour-de-Peilz & Bex le 31 Mars & Aigle le 2 Avril 1917.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Tour-de-Peilz le dix-neuf Avril mil neuf cent dix sept.

Pièces déposées :
Actes de naissance des Epoux.
Certificat de publication.

Les époux :
Edouard Theulaz
Emilie Theulaz née Capré.

Les témoins :
Moirin-Matthey
Vincent

Communiqué aux Etrangers
de Aigle & Bex :

L'officier de l'état civil :
R. J. S. S. S.

N^o 5
Chalumeau
et
Descloude,

✓

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Chalumeau Charles Gustave
Célibataire
boucher

originaire de France, domicilié à
Paris (15 arrond^t) actuellement interné à Montreux, né à
St Pierre-le-Montier (Nièvre) le vingt neuf septembre
mil huit cent quatre vingt treize - fils de
Leonard Chalumeau, et de
Marie-Madeleine Artissier,

2. Descloude Marie-Louise,
Célibataire
Ouvrière de lithographie.

originaire de La Fourde Peitz & St Hélier-la-Chiésaz domiciliée à
La Fourde Peitz, née à
La Fourde Peitz le dix neuf septembre
mil huit cent quatre vingt treize, fille de
Charles Descloude, décédé, et de
Fanny Rubi née Borel,

Comme témoins :
1. Combes Paul, cultivateur à Marsy-Maugues puis Montprelier
2. Vincent Samuel, Commissaire de Police à La Fourde Peitz

Les publications ont eu lieu à La Fourde Peitz le 10, St Hélier le 11,
Châtelard (Montreux) le 12 & Paris le 15 Avril 1917.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Fourde Peitz le dix Mai mil neuf cent dix sept.

Pièces déposées :

actes de naissance des époux.
autorités des parents de l'époux
certificats de publication
Autorisation du Conseil d'Etat
Certificat de capacité matrimoniale
Permis du Dept de Justice & Police

Les époux :

Chalumeau G.
Marie Chalumeau née Descloude

Les témoins :

Combes Paul
Vincent

L'officier de l'état civil :

Levesque

Communiqué

Registre des mariages A.

N° 6.
Mamin
et
Lavanchy.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Mamin Louis Samuel Jean,
Veuf de Hline-Louise Pasche dès le dix huit septembre mil neuf cent
Employé de Banque,
originaire de La Tour de Peily & Blonay,
La Tour de Peily,
La Tour de Peily le quatorze juillet
mil huit cent soixante dix,
Louis Samuel Mamin
Caroline Louise Brevet, décédée.

2. Lavanchy Hélène Marie,
Célibataire.
Employée de Commerce.
originaire de Lutry & Forel,
Lausanne.
Aigle le vingt trois Mars
mil huit cent soixante seize,
Frédéric Lavanchy
Marie Louise Mandrot.

Comme témoins :
1. Dérioz Louis, négociant à La Tour de Peily
2. Vincent Samuel, (comm. de police au dit lieu)

Les publications ont eu lieu à La Tour de Peily le 19, Lutry le 19,
Blonay & Lausanne le 20 & Forel le 21 Mars 1917.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Tour de Peily le onze Mai mil neuf cent dix sept

Pièces déposées :
acte du premier mariage de l'époux.
acte de décès première femme de dit
acte de naissance de l'épouse.
certificats de publication.

Les époux :
Mamin
Mamin, né Lavanchy

Les témoins :
Dérioz
Vincent

Communiqué aux Etats civils de l'époux,
Lutry, Forel & Lausanne.

L'officier de l'état civil :
L'officier

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 3000 f. d.

N° 7,
Disserens
Paley et Vnichoud

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Disserens Louis-Alfred, _____
Célibataire _____
Comptable _____
originaire de Savigny _____ domicilié à
la Rouvenaz (Châtelard) _____ né à
aux Fullayes _____ le quatre juillet
_____ mil huit cent quatre vingt quatre) fils de
Alfred Disserens, _____ et de
Julie née Mamin, _____

2. Paley née Vnichoud Fanny, ~~Hélène~~
Veuve de Albert François Paley, ~~décédé le~~
Novembre mil neuf cent quatre vingt quatre, (couturière)
originaire de Puidoux, _____ domiciliée à
la Rouvenaz (Châtelard) _____ née à
Frait (Branches) le premier Novembre
_____ mil huit cent quatre vingt un, fille de
Jules Vnichoud, _____ et de
Julie Louise Marie née Mouron décédée.

Comme témoins : } 1. Hevelay Louis, fonctionnaire, Lausanne
2. Vincent Samuel, Comptable, Puidoux

Les publications ont eu lieu à Châtelard la Savigny le 31
Mars et à Puidoux le 6 Avril 1917. -

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Et ce le douze Juin mil neuf cent dix Sept.

Pièces déposées :
Certificat de publications
(autorisation) de l'Etat civil
de Montreux.

Les époux :
Disserens
Hélène Disserens née
Vnichoud

Les témoins :
Hevelay
Vincent

L'officier de l'état civil :
L. Arzeman

Communiqué aux Etats civils de
Savigny, Saphorin &
Montreux.

Registre des mariages A.

N^o 8
 Matthys
 et
 Jamme.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Matthys Jean Victor, _____
 Célibataire _____
 Employé de Banque _____
 originaire de Hirschdorf (Belgique) _____ domicilié à
 La Four de Peitz _____ né à
 La Four de Peitz le cinq décembre _____
 mil huit cent quatre vingt treize, fils de
 Jean Matthys, _____ et de
 Hermine Piret, _____

2. Jamme Antoinette Justine, _____
 Célibataire _____
 Professeur de piano, _____
 originaire de France, _____ domiciliée à
 Vevey, _____ née à
 La Mulatière (Dept du Rhône) trente quatre _____
 mil huit cent quatre vingt cinq, fille de
 Adolphe Auguste Jamme, _____ et de
 Marie Piret, _____

Comme témoins : 1. Vondersta Albert, Professeur, Vevey, _____
 2. Dormond Georges, Commis, dit Bled, _____

Les publications ont eu lieu à La Four de Peitz le 8, Vevey &
 Hirschdorf le 19 juin 1917.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Four de Peitz le cinq Septembre mil neuf cent dix sept.

Pièces déposées :

Actes de naissance des Epoux.
 Autorisation des parents de l'Epoux
 Certificats de publication

Les époux :

Matthys
 Antoinette Matthys
 née Jamme.

Les témoins :

Vondersta
 Dormond Georges

L'officier de l'état civil :

Leussener

Communiqué aux Etats civils de
 Hirschdorf & Vevey.

N° 9.
Rochat
et
Borel.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Rochat Hector Albert, _____
Célibataire. _____
facteur postal. _____
originaire de Le Lieu (Vallée de Joux) _____ domicilié à _____
Charbonnières (Le Lieu) _____ né à _____
Charbonnières _____ le vingt juillet _____
_____ mil huit cent quatre vingt neuf, fils de
Albert César Rochat _____ et de
Julie Virginie née Rochat. _____

2. Borel Alice, _____
Célibataire. _____
Pas de profession. _____
originaire de Neuchâtel & de Couvet, _____ domiciliée à _____
Charbonnières _____ née à _____
Constantine _____ le vingt quatre juillet _____
_____ mil huit cent quatre vingt quatre fille de
Henri James Borel _____ et de
Eliose Marguerite née Mouney. _____

Comme témoins :
1. Henri Goy, Agent de Police, La Tour de Peilz
2. Simon Rochat, Employé communal (Charbonnières)

Les publications ont eu lieu à Le Lieu le 26, Neuchâtel le 27,
à Couvet le 28 août 1917.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Le jour de Peilz le vingt Septembre mil neuf cent dix sept.

Pièces déposées :
Certificat de publication
(Autorisation) del'Etat civil
de Le Lieu.

Les époux :
H. A. Rochat
Alice Rochat née Borel.

Les témoins :
Henri Goy
Simon Rochat

Communiqué aux Etats civils de Le Lieu,
Neuchâtel & Couvet

L'officier de l'état civil :
[Signature]

Registre des mariages A.

N° 10.
Tschumi
Vincent.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Tschumi Fritz
Célibataire
Employé de bureau.
originaire de Wolfisberg (Berne) domicilié à
EaTour-de-Peilz né à
Vevey, le vingt sept Octobre
mil huit cent quatre vingt neuf, fils de
Gottfried Tschumi, et de
Christine Augustine Bron,

2. Vincent Lina Louise,
Célibataire
lingère.
originaire de Poliez le Grand, domiciliée à
EaTour-de-Peilz, née à
Echallens le dix-neuf Avril
mil huit cent quatre vingt huit, fille de
Samuel Vincent, et de
Marie Louise Gottofrey.

Comme témoins :
1. Grogner Henri, magasinier, EaTour-de-Peilz
2. Vincent Samuel, Inspecteur de Police, audit lieu.

Les publications ont eu lieu à EaTour-de-Peilz & Oberbipp
le 31 août & Poliez le Grand le 1^{er} septembre
1917

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

EaTour-de-Peilz le vingt deux septembre mil neuf cent dix sept.

Pièces déposées :
Actes de naissance des Epoux.
Certificats de publication

Les époux :
F. Tschumi
Lina Tschumi née Vincent

Les témoins :
H. Grogner
S. Vincent

Communiqué aux Etats civils de
Oberbipp & Borrenb.

L'officier de l'état civil :
L. Schermer

Par les services

N° 11,
Schneeberger
et
Borloz.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Schneeberger Henri Ernest
Célibataire
Mécanicien,
originaire de Dürrenroth (Berne) domicilié à
La Tour-de-Peilz, né à
La Tour-de-Peilz le vingt sept Juillet
mil huit cent quatre vingt douze, fils de
Henri Louis Schneeberger, et de
Marie Louise Monod, décédés.

2. Borloz Elise-Hélène,
Célibataire
Sans de profession,
originaire de Ormont-lessons, domiciliée à
Aigle, née à
Aigle le cinq Novembre
mil huit cent quatre vingt quinze, fille de
Eugène François Borloz, décédé, et de
Emma Elise Demoreat.

Comme témoins :
1. Ami Boyceaud, boulanger, à Bevez,
2. Lucien Bolle, infirmier, à Lausanne.

Les publications ont eu lieu à La Tour-de-Peilz le 8 Dürrenroth,
Ormont-lessons et Aigle le 10 Septembre 1917.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Tour-de-Peilz le vingt neuf Septembre mil neuf ans dix-sept

Pièces déposées :

Actes de naissance des Epoux.
Certificats de publication.

Les époux :

Ernest Schneeberger
Hélène Schneeberger née Borloz

Les témoins :

Ami Boyceaud
Lucien Bolle

L'officier de l'état civil :

[Signature]

Communiqué aux Etats civils de
Dürrenroth, Ormont-lessons et Aigle

Registre des mariages A.

N^o 12.
 Oulevay
 et
 Reynold.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Oulevay Gustave-Henri Rodolphe, —
 Célibataire. —
 fonctionnaire postal. —
 originaire de Bavois. — domicilié à
 La Fourdehitz. — né à
 Orchy (Lausanne) le vingt deux janvier
 mil huit cent quatre vingt neuf, fils de
 Rodolphe Oulevay, — et de
 Eugénie Bissat —
2. Reynold Mathilde Henriette Charlotte, —
 Célibataire. —
 Institutrice. —
 originaire de Fribourg, — domiciliée à
 Vevey, — née à
 Vevey — le quatorze janvier
 mil huit cent quatre vingt quatorze, fille de
 Nicolas Claude Reynold, — et de
 Marthe-Eveline Aline Paschoud. —

Comme témoins : { 1. Reynold Claude, prof. de gymnastique, Vevey
 2. Oulevay Rodolphe, anc. serg. de gen^d, Lausanne

Les publications ont eu lieu à La Fourdehitz le 6, Fribourg
 & Vevey le 7 & Bavois le 8 septembre 1917.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Fourdehitz le premier Octobre mil neuf cent dix sept.

Pièces déposées :

Actes de naissance des époux.
 Certificats de publication.

Les époux :

Gustave Oulevay
 Mathilde Oulevay née Reynold

Les témoins :

C. Reynold
 Rodolphe Oulevay

L'officier de l'état civil :

L. Buser

Communiqué aux Etats Civils de
 Chavornay, Fribourg & Vevey.

N^o 13.
Brändli
et
Sudan-Overney.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Brändli Rodolphe, _____
Célibataire _____
Comptable, _____
originaire de Regensdorf (Zurich) _____ domicilié à
La Four-de-Peily, _____ né à
Watt-Regensdorf _____ le neuf août _____
_____ mil huit cent quatre vingt onze _____ fils de
Gottlieb Brändli, _____ et de
Anna née Schwarz, _____

2. Sudan née Overney Marie Caroline,
Veuve de François Christophe Sudan des le trentetun
Mars mil neuf cent quinze; agriculteur, _____
originaire de Broc (Fribourg) _____ domiciliée à
Broc, _____ née à
Charmey _____ le seize août _____
_____ mil huit cent septante huit, _____ fille de
Alphonse Overney, _____ et de
Anastasia née Sottas, décédée, _____

Comme témoins : } 1. Overney Alexandre, agriculteur à Broc.
2. Genoud Pauline, domiciliée à Bulle.

Les publications ont eu lieu à La Four-de-Peily & Broc le 17 &
Regensdorf le 19 Septembre 1917. _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Four-de-Peily le deux Octobre mil neuf cent dix-sept.

Pièces déposées :

Acte de naissance de l'Époux.
Certificat du mariage de l'Épouse
& acte de décès de son mari, -
Certificats de publication

Les époux :

R. Brändli
Caroline Brändli née Overney.

Les témoins :

Overney Alexandre.
Genoud Pauline

L'officier de l'état civil :

Le [Signature]

Communiqué aux États civils de
Regensdorf & Broc.

Registre des mariages A.

N° 14,
Budry
et
Baridon.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Budry Maurice _____
célibataire _____
Professeur _____
originaire de Ecoceaux, _____ domicilié à
La Tour de Peily, _____ né à
Vevey _____ le seize Août _____
mil huit cent quatre vingt dix, _____ fils de
Louis Edmond Budry, Pasteur, _____ et de
Maria Anna von Meyenburg, décédée, _____

2. Baridon Suzanne Adèle, _____
célibataire _____
Sans profession _____
originaire de Le Chenit (Vallée de Joux) _____ domiciliée à
La Tour de Peily, _____ née à
Le Brassus _____ le quatre Mai _____
mil huit cent quatre vingt douze, fille de
Etienne Auguste Florimond Baridon, décédé, et de
de Rosalie Marthe nie Nicot.

Comme témoins : } 1. Baridon Rosalie Marthe, à La Tour de Peily
2. Margot Willy, Pasteur, à Châtaudoux.

Les publications ont eu lieu à La Tour de Peily 655, Ecoceaux,
Le Brassus & Le Chenit le 17 Septembre 1917.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Tour de Peily le trois Octobre mil neuf cent dix sept

Pièces déposées :
actes de naissance des Epoux,
Certificats de publication.

Les époux :
M. Budry
Suzanne Budry nie Baridon

Les témoins :
H. Martha Baridon
W. Margot.

Communiqué aux Etats Civils de
Podézianz, les Bruns & le Dentier.

L'officier de l'état civil :
Le Brunner

N° 15
Schopfer
et
Rolli

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Schopfer Constant, Employé de tramway,
Veuf de Maria Schopfer née Frank des le six sept
Novembre mil neuf cent quatorze,
originaire de Lauenen (Berne) domicilié à
La Four-de-Peily, né à
Penthalar le treize Octobre
mil huit cent septante neuf, fils de
Jean Abram Samuel Schopfer, défunt, et de
Elise Langin.

2. Rolli Lucie,
Célibataire,
femme de chambre,
originaire de Metendorf (Berne) domiciliée à
La Four-de-Peily, née à
Corrier le vingt six Juin
mil huit cent quatre vingt dix huit, fille de
Georges Rolli, et de
Rosalie-Charlotte née Roux.

Comme témoins : 1. Zwahlen Henri, Conducteur de tramway
clarens.
2. Rolli Georges, Employé de fabrique, Lausanne

Les publications ont eu lieu à La Four-de-Peily le 17, —
Fhierachern le 18 + Lauenen le 19 Septembre
1917.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Four-de-Peily le six Octobre mil neuf cent dix sept.

Pièces déposées :
Acte du premier mariage de l'époux.
Acte de décès de femme de dit.
Acte de naissance de l'épouse.
Consentement du père de dite.
Banns de promesse de mariage.
Certificats de publication.

Les époux :
Schopfer Constant
Lucie Schopfer née Rolli.

Les témoins :
Henri Zwahlen
Rolli Georges

L'officier de l'état civil :
[Signature]

Communiqué aux Etats civils de
Lauenen de Fhierachern.

Par jugement du Tribunal
du district de Vevey rendu
le 27 avril 1931, déclaré défini-
tif et exécutoire le 19 juin 1931
le mariage inscrit ci-contre
a été dissous par le divorce.
Le Tribunal a désigné les con-
joints comme époux coupables
et a fixé à un an dès le 19
juin 1931 le délai pendant
lequel la femme ne pourra
se remarier.

Lausanne de Peily le 6 juillet 1931
L'officier d'état-civil
L. Faivre

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 3000 f. d.

Registre des mariages A.

N^o 16.
 Hügly
 Durst.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Hügly Jules Edouard, peintre en bâtiment,
 divorcé de Augusta Sophie Eugénie Neyroud
 dès le dix sept Juillet mil neuf cent quinze,
 originaire de Ferenbalm (Berne) ——— domicilié à
 La Tour de Peily, ——— né à
 Vevey ——— le vingt six Octobre
 ——— mil huit cent septante huit, ——— fils de
 Jean Louis Hügly ——— et de
 Marie Louise Durussel, défunts. ———

2. Durst Marie-Antoinette, ———
 Célibataire, ———
 Domestique ———
 originaire de Bischheim (Basse Alsace) domiciliée à
 Vevey, ——— née à
 Bischheim ——— le quatorze Septembre
 ——— mil huit cent quatre vingt sept, fille de
 Georges Durst ——— et de
 Antoinette Steck, défunts. ———

Comme témoins : 1. Better Henri, Sellier, Vevey.
 2. Meylan Ami, ouvrier, La Tour de Peily

Les publications ont eu lieu à La Tour de Peily le 27, Vevey
 & Ferenbalm le 28 Août & Bischheim le
 10 Septembre 1917. ———

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Tour de Peily le dix sept Octobre mil neuf cent dix sept.

Pièces déposées :

Acte du premier mariage des époux
 avec déclaration de divorce.
 Acte de naissance de l'épouse.
 Certificats de publication.

Les époux :

Et. Hügly
 Marie Hügly ni Durst

Les témoins :

H. Better
 Ami Meylan

Communiqué aux Etats civils de
 Vevey & Ferenbalm. ———

L'officier de l'état civil :

[Signature]

N^o 17.
Aigroz
et
Jossi.

Par jugement du Tribunal du District de Vevey rendu en date du 9 juillet 1924 déclaré définitif et exécutoire le 30. vembre 1924 le mariage inscrit ci-contre a été dissous par la divorce.

Le Tribunal a désigné les conjoints comme époux coupables et a fixé à un an le délai pendant lequel ils ne pourront se remarier.

Sabon de Seily le 19 novembre 1924

L'off. d'état civil

L. Favre

Comm. au Dép. de F. & S.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Aigroz Louis Henri, _____
Célibataire
Manoeuvre

originaire de Combremont le Petit _____ domicilié à

La Tour de Seily, _____ né à

La Tour de Seily le Sept Octobre _____

mil huit cent quatre vingt dix, fils de

Justin Charles François Aigroz _____ et de

Eugénie Mamin ? _____

2. Jossi Victorine Emma, _____

Célibataire

Ouvrière de fabrique, _____

originaire de Grindelwald (Berne) _____ domiciliée à

Vevey, _____ née à

Blonay _____ le dix neuf Février

mil huit cent quatre vingt treize fille de

Christian Jossi _____ et de

Albertine née Vafzger _____

Comme témoins :

1. Jossi Christian, Ouvrier de fabrique, Vevey

2. Vincent Samuel, Inspecteur des sauniers de Seily

Les publications ont eu lieu à La Tour de Seily le 8, Grindelwald et Vevey le 9, à Combremont le Petit le 10 Octobre 1917.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Tour de Seily le premier Novembre mil neuf cent dix sept.

Pièces déposées :

Actes de naissance des Epoux,
Certificats de publication.

Les époux :

Louis Aigroz

Emma Aigroz
née Jossi

Les témoins :

Chr. Jossi

Vincent

L'officier de l'état civil :

[Signature]

Communiqué aux Etats civils de
Combremont le Grand, Grindelwald
& Vevey.

Registre des mariages A.

N^o 18,
Parisod
et
Haldi,

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Parisod Henri Louis, Employé de Banque,
Veuf de Marie Bohner dès le vingt cinq Février
mil neuf cent seize

originaire du Châtelard (Montreux) — domicilié à
Clarens - Montreux, — né à

Sales - Montreux le vingt sept Mars —
mil huit cent quatre vingt, — fils de

Jules Parisod, décédé, — et de
Marie Julie Caroline née Furian —

2. Haldi Lydia Marie. —
Celibataire

Garde malade, —

originaire de Gessenay, — domiciliée à
Corseaux, — née à

Bex — le premier Septembre —
mil huit cent quatre vingt six, — fille de

Madeleine Haldi, — et de

Comme témoins :
1. Novat Jean, négociant à La Tour de Peilz
2. Montet Philippe, même profession au dit lieu

Les publications ont eu lieu au Châtelard le 4, Gessenay
& Corseaux le 5 Octobre 1917.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Tour de Peilz le trois Novembre mil neuf cent dix sept,

Pièces déposées :

Certificat de publication
(autorisation) de l'état civil
de Montreux.

Les époux :

H. Parisod

Lydia Parisod née Haldi

Les témoins :

J. Novat

Ph. Montet

L'officier de l'état civil :

A. Busermann

Communiqué aux Etats Civils de
Montreux, Gessenay & Corseaux.

N° 19
Weber
Kimbel et Mariotti

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Weber Arnold,
Célibataire
Banquier
originaire de Pretyège (Berne) & Colombier (Neuchâtel) domicilié à
La Tour de Peily né à
Colombier le dix neuf Mars
mil huit cent septante neuf, fils de
Jean-Frédéric Weber, et de
Amélie Ketterer, décédés,

2. Kimbel Emilie Marie Frédérique,
divorcée de Gino Jean Marie Jérôme Mariotti
dès le dix sept Février mil neuf cent seize, sans profession,
originaire de France domiciliée à
La Tour de Peily née à
Paris (XVII arrondissement) le dix neuf Avril
mil huit cent quatre vingt quatre, fille de
Francis Kimbel, décédé, et de
Anne Marie Alexandrine Michell.

Comme témoins :
1. Strittmatter Ernest, avocat, à Neuchâtel
2. Volpert Manuel, architecte à La Tour de Peily

Les publications ont eu lieu à La Tour de Peily le 6, Colombier
& Yssens le 7 Novembre 1917.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Tour de Peily le vingt un novembre mil neuf cent dix sept.

Pièces déposées :
Acte de naissance de l'époux,
acte du premier mariage de l'épouse
avec déclaration de divorce.
Réintégration de l'épouse comme
Française.
Certificats de publication.

Les époux :
Weber
Emilie Marie Kimbel
Les témoins :
Ernest Strittmatter
Manuel Volpert archt.

Communiqué aux Etats civils de
Yssens & Colombier.

L'officier de l'état civil :
Ch. Muserny

Visé par le Préfet
des départements de Vaud
le 22 XI 17 H. Blum

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 200 f. d.

Registre des mariages A.

N° 20
Dafflon
Luchnat.

Par jugement du Tribunal
du district de Vevey rendu en
date du 20 avril 1933, déclaré
définitif et exécutoire le 29 juin
1933, le mariage inscrit ci-
contu a été dissous par le
divorce.

Inscrit le 18 juillet 1933
sur comm. du dép. de S. P.

Comm. au
dép. de S. P.

L'Officier d'état civil

L. Faure



Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Dafflon Antoine
Célibataire
ébéniste.

originaire de Fribourg & La Tour de Trême, domicilié à
La Tour de Peilz, né à
Fribourg le trente Janvier

mil huit cent quatre vingt cinq, fils de
Pierre Dafflon, *de c. de*, et de
Hedwige née Heller,

2. Luchnat Marie Elise dite Elise,
Célibataire
Cuisinière.

originaire de Savièse (Valais) domiciliée à
Savièse née à
Savièse (St Germain) le vingt huit Février

mil huit cent quatre vingt seize, fille de
Jean Marie Luchnat, et de
Philomène Françoise Solliard, *de c. de*,

Comme témoins :
1. Syfrig Sawb, mécanicien à La Tour de Peilz
2. Fernand Dafflon, même profession & domicile

Les publications ont eu lieu à La Tour de Peilz le 6, Fribourg
le 7 & La Tour de Peilz & Savièse le 8 novembre 1933.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Tour de Peilz le vingt neuf Novembre mil neuf cent dix sept

Pièces déposées :
Acte de naissance des Epoux,
certificats de publication.

Les époux :
Dafflon Antoine
Elise Dafflon ni présente

Les témoins :
M. Syfrig
Dafflon Fernand

Communiqué aux Etats Civils de
Fribourg, La Tour de Trême &
Savièse.

L'officier de l'état civil :
L. Faure

N° 21.
Fornage
Lenhäusern

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Fornage Emil-Armand, _____
Célibataire _____
Cultivateur _____
originaire de Doubs / Département du Doubs / franc domicilié à
Doubs, interné militaire à Corseaux, né à
Doubs, _____ le vingt sept Juin
mil huit cent quatre vingt douze, fils de
César Fornage, _____ et de

2. Lenhäusern Marie, _____
Célibataire _____
Cuisinière _____
originaire de Burchen / Valais) _____ domiciliée à
La Tour de Peitz _____ née à
Burchen _____ le vingt sept Décembre
mil huit cent quatre vingt neuf, fille de
Victorine Lenhäusern, fille elle-même et de
de Ignace Lenhäusern et de Cathérine Truffer,

Comme témoins : } 1. Merk Maurice, Interné français, à Beve
} 2. Vincent Samuel, Propriétaire à La Tour de Peitz

Les publications ont eu lieu à La Tour de Peitz le 2, Doubs
le 9 & Burchen le 19 novembre 1917.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Le 6 de Peitz le six Décembre mil neuf cent dix sept

Pièces déposées :
Actes de naissance des Epoux,
Actes de décès des parents des Epoux
Autorisation de l'autorité militaire
Autorisation du conseil d'Etat
Acte de capacité matrimoniale
Permis du Dept. de Justice et de l'Intérieur.
Certificats de publication

Les époux :
Fornage
Marie Fornage nee Lenhäusern

Les témoins :
Merk Maurice
Vincent

L'officier de l'état civil :
[Signature]

Communiqué à l'Etat civil de Burchen
et à la Chancellerie d'Etat.

Registre des mariages A.

N^o 22.
 Monney
 et
 Rimet née Dubois

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Monney Etienne Christophe, —
 Veuve de Marie Louise Vuilloud des levingdeur class
 mil neuf cent quinze, — maraîcher, —
 originaire de Mossel (Fribourg) — domicilié à
 La Four de Feitz, — né à
 Mossel — le cinq Février —
 — mil huit cent septante huit, — fils de
 Quentienne Monney. — et de

2. Rimet Elie Gasparine née Dubois,
 Veuve de Emile César Rimet des le trois Juin
 mil neuf cent onze, — agriculteur,
 originaire de St Maurice (Valais), — domiciliée à
 St Maurice (Epremassey) — née à
 Evionnaz — le vingt huit Juillet
 mil huit cent quatre vingt un, — fille de
 Jean Louis Jérémie Dubois, — et de
 Valérie née Gex.

Comme témoins : 1. Barbiero Camille, peintre en bâtiments
 2. Viment Samuel, Inspr de Police

Les publications ont eu lieu à La Four de Feitz le 31 Octobre,
 St Maurice le 1^{er} & Mossel le 2 novembre 1917.
 Le mot huit précédant Juillet ligne seize est rayé nul.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Four de Feitz le six^{te} décembre mil neuf cent dix sept

Pièces déposées :

acte du premier mariage de l'époux
 et acte de décès de sa 1^{re} femme.
 acte du 1^{er} mariage de l'épouse
 et acte de décès de son 1^{er} mari.
 Certificats de publication.

Les époux :

Etienne Monney
 Gasparine Monney née Dubois

Les témoins :

C. Barbiero

Viment

L'officier de l'état civil :

Le sous-officier

Communiqué aux Etats civils de
 Fromasens & St Maurice.

N° 23.
Girardet
et
Mamin

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Girardet Gustave, _____
Célibataire, _____
vigneron, _____
originaire de Bousens, _____ domicilié à
La Four-de-Péiz, _____ né à
Arbe _____ le douze avril _____

mil huit cent septante, _____ fils de
Jean Henri Girardet, _____ et de
Elise Georgine née Ferriraz, décédée,

2. Mamin Augusta-Elise, _____
Célibataire _____
Ménagère _____

originaire de Monay, _____ domiciliée à
La Four-de-Péiz, _____ née à
Brent (Châtelain), le quinze Mars _____

mil huit cent quatre vingt douze, _____ fille de
Henri Edouard Mamin, _____ et de
Julie Marguerite Hortense née Borian, décédée,

Comme témoins : 1. Girardet Gustave, métier, La Four-de-Péiz
2. Vincent Samuel, Inspecteur, dit lieu

Les publications ont eu lieu à La Four-de-Péiz le 5, Bousens
& St-Légier (Monay), le 6 Novembre 1917.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Four-de-Péiz le six Décembre mil neuf cent dix sept.

Pièces déposées :

Actes de naissance des Epoux.
Certificats de publication

Les époux :

Girardet Gustave
Augusta Girardet, née
Mamin

Les témoins :

Girardet
Vincent

L'officier de l'état civil :

[Signature]

Communiqué aux Etats Civils de
St-Légier & Bousens.

L'inscription Numéro
vingt trois ci-contre est la
dernière de l'année mil
neuf cent dix sept
à l'off. de l'ét. civil
abusivement
[Signature]

Registre des mariages A.

N^o 1,
Nacht
et
Ulmann.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Nacht Johann-Ernst, _____
Célibataire, _____
ramoneur, _____
originaire de Vechigen / Berne, _____ domicilié à
La Four. de Pailly, _____ né à
Berne, _____ le cinq octobre _____
_____ mil huit cent quatre vingt deux, fils de
Johann-Friedrich Nacht, _____ et de
Bertha nie Schaefer, _____

2. Ulmann Johanna, _____
Célibataire, _____
repasseuse, _____
originaire de Frub (Berne), _____ domiciliée à
Thunstetten / Berne, _____ née à
Thorigen _____ le quatorze Août _____
_____ mil huit cent quatre vingt seize, fille de
Rosa Ulmann, maintenant femme _____ et de
Uersar, _____

Comme témoins : } 1. Jean Studer, ramoneur, La Four de Pailly
2. Charles Chevalley, agent de police, La Four de Pailly

Les publications ont eu lieu à La Four de Pailly le 8, Vechigen, Frub & Thunstetten le 10 Décembre 1917.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Four de Pailly le douze Janvier mil neuf cent dix huit

Pièces déposées :
Actes de naissance des Epoux.
Certificats de publication.

Les époux :
Ernst Nacht
Johanna (née) Ulmann

Les témoins :
Studer Jean
Mome Cachin
Ch. Chevalley

L'officier de l'état civil :
J. Invernizzi

Communiqué aux Etats (Cités de) Vechigen, Frub & Thunstetten.

N^o 2.
Dubois
et
Butticaz

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Dubois Henri Alexandre, _____
célibataire _____
tailleur _____

originaire de Belgique / Bruxelles, _____ domicilié à
Bruxelles, - interne militaire à la Tour de Peitz, né à
Bruxelles, _____ le six Mars _____

_____ mil trois cent quatre vingt treize, fils de
M^{rs} Joseph Dubois, _____ et de
R^{se} Leopoldine Merviel, _____

2. Butticaz Jeanne Marguerite
célibataire _____
tailleuse, _____

originaire de Châtelain & de Jongny (Vaud) domiciliée à
la Tour de Peitz, _____ née à
la Tour de Peitz le six Mars _____

_____ mil trois cent quatre vingt dix sept, fille de
Louis Butticaz, _____ et de
Pauline Marlétaz, _____

Comme témoins :
1. R^{se} Guillaumme, D^{se} Anvers, interne à la
Tour de Peitz.
2. Goy Henri, agent de police à la Tour de Peitz

Les publications ont eu lieu à la Tour de Peitz le 28, Châtelain
le 29, Jongny le 30 janvier & Bruxelles le 20 février
1918.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

à la Tour de Peitz le sept Mars mil neuf cent dix huit.

Pièces déposées :

- Actes de naissance des époux.
- Autorisat^{ns} des parents de l'époux
- Déclarations militaires.
- Autorisat^{ns} du conseil d'Etat.
- Certificat de capacité matrimoniale
- Permis de mariage
- Certificats de publication

Les époux :

Henri Dubois
Marguerite Dubois
née Butticaz

Les témoins :

Goy
Henri Goy Agent

L'officier de l'état civil :

[Signature]

Communiqué aux Etats civils de
Montreux, Corin & Chancellerie
d'Etat.

Registre des mariages A.

No 3,
Bonny
et
Roche.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Bonny Auguste Aristide, _____
Célibataire _____
Cimentier. _____

originaire de France (Creusot) Saône + Loire, domicilié à
St-Maur des Fossés (Seine) interné militairement à la Tour de Vétré de
Creusot _____ le trente + un Août _____
_____ mil huit cent septante-neuf, _____ fils de
Claude Bonny, décédé, _____ et de
Antoinette Marinot _____

2. Roche Louise Marguerite. _____
Célibataire. _____

Employée de Commerce _____
originaire de France (Clermont-Ferrand) domiciliée à
La Tour de Peilz _____ née à
Corsier (Vaud) le trente + un Mai _____
_____ mil huit cent quatre vingt neuf, fille de
Orvide Roche _____ et de
Anne Josephine Arnold, décédée. _____

Comme témoins : } 1. Dealer Pauline, à Nevey, _____
} 2. Pinget Pierre, Parquetier, Montreux _____

Les publications ont eu lieu à La Tour de Peilz le 14 + St-Maur
le 26 Janvier 1918. _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Tour de Peilz le sept Mars mil neuf cent dix huit.

Pièces déposées :
actes de naissance des Epoux.
actes de décès des parents de l'Épouse,
autorisation du conseil d'État
Certificats de publication
Permis du Dépt de l'Intérieur.

Les époux :
Auguste Bonny
Marg Bonny née Roche

Les témoins :
S. Gales.
P. Pinget

Communiqué à Chancellerie d'État.

L'officier de l'état civil :
L. Ruzerant

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 300 f. d.

N° 4.

Magnin
et
Ballenegger

Par jugement du Tribunal
du District de Vevey du 10
juin 1937, déclaré définitif
et exécutoire le 5 juillet 1937,
le mariage inscrit ci-contre
a été dissous par le divorce.

Inscrit le 10 juillet 1937
sur avis du sépt. de S. P.



Officier d'Etat Civil
E. Favre

Comm. au sépt.
de S. P.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Magnin Joseph-Henri
Célibataire
Chauffeur

originaire de Villarsel le Gibloux (Fribourg) domicilié à
Fully (Valais) né à
La Suffière le treize juillet

mil huit cent quatre vingt douze, fils de
Alfred Germain Magnin et de
Françoise Hortense née Müller,

2. Ballenegger Marie-Henriette,
Célibataire

Employée de Bureau,
originaire de Langnau (Berne) domiciliée à
Broc (Fribourg) née à
Hausamm le cinq janvier

mil huit cent quatre vingt onze, fille de
Victor Louis Frédéric Ballenegger et de
Sylvie Susanne née Vernières.

Comme témoins :
1. Golliard Marcel, Employé de bureau, à Broc.
2. Ballenegger Victor, Mécanicien au bit-lieu.

Les publications ont eu lieu à Fully le 14, Broc, Langnau
et Villarsel le 15 Février 1918.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Le jour de l'union le onze Mars mil neuf cent dix huit.

Pièces déposées :

Certificat de publication
(autorisation) de l'état
civil de Fully.

Les époux :

Magnin Henri.
Marie Magnin née Ballenegger

Les témoins :

Golliard Marcel.
Ballenegger Victor

L'officier de l'état civil :

E. Favre

Communiqué aux Etats civils de
Villarsel, Langnau, Fully et Broc.

Registre des mariages A.

N^o 5.
Weber

^{et}
Lüntzengwald

Par jugement du Tribunal
du district de Vevey du 21
février 1941, déclaré définitif
et exécutoire le 28 mars 1941, le
mariage inscrit ci-contre a
été dissous par le divorce.

Inscrit le 12 avril 1941

sur avis du D^{pt} de S. P.

L'officier d'état civil
de Fère



comm. au d^{pt}.
de S. P.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Weber Jean Rodolphe,
Célibataire
Cordonnier,

originaire de Menzingen (Luz) domicilié à
La Four de Feily, né à

Menziken (Argovie) le vingt six Avril
mil huit cent quatre vingt onze, fils de

Antoine Weber, et de

Véronique Hochstetler, décédée.

2. Lüntzengwald Marie

Célibataire
lingère.

originaire de Randa (Valais) domiciliée à
Lausanne née à

Randa le vingt huit

mil huit cent quatre vingt onze, fille de

Réopold Lüntzengwald et de

Kresenzia Funderbinner.

Comme témoins :

1. Luratti Pierre, Entrep., La Four de Feily

2. Vincent Samuel, Insp. de Police, de La Four de Feily

Les publications ont eu lieu à La Four de Feily le 29, Lausanne
le 30, Menzingen + Randa le 31 Janvier
1918.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Four de Feily le vingt trois Mars mil neuf cent dix huit.

Pièces déposées :

Actes de naissance des Epoux.
Certificats de publication.

Les époux :

J. Weber
Marie Weber
Lüntzengwald
Les témoins :

Pierre Luratti
Vincent Samuel

L'officier de l'état civil :

Le J. J. J.

Communiqué aux Etats civils de Menzingen,
Randa + Lausanne

Registre des mariages A.

Form. 3.

N° 6.
Chappuis
et
Pernet.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Chappuis Edmond Alfred Marius.
Célibataire.
Employé de Commerce.
originaire de Rivaz, domicilié à
Vevey, né à
Vevey le quinze Août
mil huit cent quatre vingt dix sept, fils de
Jules Alfred Chappuis, et de
Marie Lucie née Lemay.

2. Pernet Irma - Victorine.
Célibataire.
repassuse.
originaire de Ormont - dessus domiciliée à
La Tour de Peilz, née à
Vevey le deux Février
mil huit cent quatre vingt dix sept, fille de
Gustave Henri Pernet, et de
Anna Rosette née Franccy.

Comme témoins :
1. Pernet Gustave fils, Chauffeur, Vevey
2. Vivrent Saint, Inspe^r de Police, La Tour de Peilz

Les publications ont eu lieu à La Tour de Peilz le 28 Février
Vevey, Rivaz & Ormont - dessus le 1^{er} Mars 1908.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La tour de Peilz le trente Mars mil neuf cent dix huit.

Pièces déposées :

Certification de publication
(autorisation) de l'état civil
de Vevey.

Les époux :

Edmond Chappuis
Irma Chappuis née Pernet

Les témoins :

Gustave Pernet fils
Vivrent

L'officier de l'état civil :

Le Surmer

Communiqué aux Etats civils septuagés :
- Vevey, Rivaz & Ormont - dessus.

Registre des mariages A.

N^o 7.
Dorer
et
Frey.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Dorer Robert. Traugott Edmond Oscar,
Célibataire.
industriel.
originaire de Baden (Argovie) domicilié à
La Tour-de-Peilz. né à
Bresde le vingt sept Septembre
mil huit cent soixante-quatre, fils de
Robert Dorer, et de
Amélie Murer, décédés.
2. Frey Elisabeth Bertha,
Célibataire
Sans profession,
originaire de Gontenschwil (Argovie) et Zurich. domiciliée à
La Tour-de-Peilz. née à
Zurich le dix neuf Octobre
mil huit cent quatre vingt dix huit, fille de
Anna Bertha Frey. et de

Comme témoins : 1. Vincent Samt, Insp. de police, Lausanne
2. Faucherre Henri, Comptable, Vevey.

Les publications ont eu lieu à La Tour-de-Peilz le 8, Zurich le
9, Gontenschwil le 10, & Baden le 11 Mars
1918.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Tour-de-Peilz le neuf Avril mil huit cent dix huit.

Pièces déposées :

actes de naissance des Epoux,
acte de la mort de l'Epouse
sur la promesse de mariage.
Certificats de publication.

Les époux :

Rob. Dorer
Elisabeth Dorer née Frey.

Les témoins :

Vincent
Faucherre

L'officier de l'état civil :

Le Dusermer
05

N^o 8.
Roulin
et
Vuffray.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Roulin Robert Charles _____
Célibataire _____
Employé C. F. F. _____
originaire de Provence. _____ domicilié à
La Tour-de-Peilz, _____ né à
Penthaz le cinq Mars _____
mil huit cent quatre vingt treize, fils de
Alfred Léon Roulin, _____ et de
Rose-Adèle Heuret née Pörgli. _____

2. Vuffray Madeleine Henriette _____
Célibataire. _____
Cuisinière. _____
originaire de Vufflens le Château _____ domiciliée à
Clarens (Châtelain) _____ née à
La Sarraz le premier Juillet _____
mil huit cent quatre vingt quinze, fille de
Charles Emile Vuffray, décédé, _____ et de
Jenny née Crausaz. _____

Comme témoins : } 1. Thiévent Jules, Capitaine, La Tour de Peilz
2. Vincent Samuel, Propriétaire, Clarens

Les publications ont eu lieu à La Tour-de-Peilz le 3, Châtelain
le 4, Provence & Vufflens le Château le 5, Avril
1918.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Tour de Peilz le vingt cinq Avril mil neuf cent dix huit.

Pièces déposées :

Actes de naissance des Epoux.
Certificats de publication.

Les époux :

Robert Roulin
Madeleine Roulin née Vuffray.

Les témoins :

Thiévent
Vincent

L'officier de l'état civil :

Le Suisse

Communiqué aux Etats Civils des communes
de Peilz, Provence & Yvermoy.

Registre des mariages A.

N^o 9
Beyeler
et
Faverney.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Beyeler Georges - Marius, _____
Célibataire _____
Fondeur _____
originaire de Wahlen / Berne, _____ domicilié à
Vevey, _____ né à
Vevey _____ le sept Avril _____
_____ mil huit cent quatre vingt onze, fils de
Lucien-Guillaume Beyeler, _____ et de
Philomène née Kauffer. _____

2. Faverney Marie - Ellen, _____
Célibataire _____
Sans profession. _____
originaire de Vevey & de Jongny, _____ domiciliée à
La Four. de Peitz, _____ née à
Vevey _____ le quinze Mai _____
_____ mil huit cent quatre vingt onze, fille de
Marc Louis Auguste Faverney, _____ et de
Marie - Fanny née Kohly. _____

Comme témoins : } 1. Obrist Emmanuel, reg^t en vins, Vevey.
2. Faverney Louis, Confiseur, en dite Ville

Les publications ont eu lieu à Vevey & La Four de Peitz le 11,
Jongny & Wahlen le 12 Avril 1918.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Four. de Peitz le dix Mai mil neuf cent dix huit.

Pièces déposées :
Certificat de publication
(Autorisation) de l'Etat
Civil de Vevey.

Les époux :
G. Beyeler
Marie Faverney

Les témoins :
En Christoff
L. Faverney

Communiqué aux Etats civils de Vevey,
Corrib & Schwarzenbourg.

L'officier de l'état civil :
L. Jusermet

N° 10,
Randin
et
Recordon.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Randin Arthur Emmanuel,
Célibataire
Sous directeur de banque,
originaire de Rances, domicilié à
Lausanne
Yverdon le Sept Octobre
mil huit cent quatre vingt six, fils de
Louis Henri Randin et de
Alice Louise née Guissat.

2. Recordon Suzanne - Adèle,
Célibataire
Artiste - peintre,
originaire de Rances, domiciliée à
La Cour de Peilz
Lausanne le cinq Juillet
mil huit cent quatre vingt un, fille de
Benjamin Recordon et de
Marie Olympie Adèle née Canelle, décédée.

Comme témoins :
1. Recordon Benjamin, Prof. à La Cour de Peilz
2. Dame J. Zwicky - Recordon, à Romont.

Les publications ont eu lieu à Lausanne le 17, La Cour de Peilz
le 18 & Rances le 19 Avril 1918.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Cour. de Peilz le seize Mai mil neuf cent dix huit.

Pièces déposées :
Certificat de publication
(autorisation) de l'état civil
de Lausanne.

Les époux :
Arthur Randin
Suzanne Randin née Recordon

Les témoins :
Prof. B. Recordon
J. Zwicky - Recordon

Communiqué aux états civils de
Lausanne et Neuchâtel.

L'officier de l'état civil :
Le Greffier

Registre des mariages A.

N° 11.
Peretten
Aebi.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Peretten Alcide Emile, _____
Employé _____
Célibataire. _____
originaire de Saanen (Berne), _____ domicilié à
Genève. _____ né à
Neuveville (Berne) le deux Octobre _____
mil huit cent nonante-deux, _____ fils de
Samuel Jean Pierre Peretten, _____ et de
Louise Charlotte Ischampion, _____

2. Aebi Yvonne-Lina, _____
Couturière. _____
Célibataire. _____
originaire de Kirchberg (Berne), _____ domiciliée à
La Tour de Peilz. _____ née à
Auvornier (Neuchâtel) le dix huit Janvier _____
mil huit cent nonante quatre, _____ fille de
Louis Edouard Aebi, _____ et de
Louise Mine Houriet, sa femme, décédée.

Comme témoins : } 1. Castioni Arnold, mosaïste, La Tour de Peilz
} 2. Chevalley Charles, agent de Police, dit lieu

Les publications ont eu lieu à Genève le 6, La Tour de Peilz le 10,
Jessenay & Kirchberg le 11 Mai 1918, _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Tour de Peilz le premier Juin mil neuf cent dix huit.

Pièces déposées :

Certificat de publication
(Permis) de l'Etat Civil de
Genève. -

Les époux :

Peretten Alcide
Yvonne Peretten nee Aebi

Les témoins :

Arnold Castioni
Ch^e Chevalley

L'officier de l'état civil :

Lebourgeois
52

Communiqué aux Etats Civils de
Genève, Jessenay et Kirchberg.

N° 12.
Lenoir
et
Ruchonnet.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Lenoir Marcel-Auguste, _____
célibataire, _____
professeur, _____
originaire de Château-d'Oex, _____ domicilié à
La Cour de Peiz _____ né à
St-Croix _____ le trois octobre _____
_____ mil huitcent quatre vingt-onze _____ fils de
Henri-David Lenoir, _____ et de
Anna née Buffat, _____

2. Ruchonnet Susanne, _____
célibataire, _____
sans profession, _____
originaire de Rivaz et des Chioleres, _____ domiciliée à
Rivaz, _____ née à
Rivaz, _____ le vingt sept juin _____
_____ mil huit cent quatre vingt dix _____ fille de
Gustave-Ruchonnet, _____ et de
Laura Hélène née Taurin, _____

Comme témoins : } 1. Henri Lenoir, Institutur à La Cour de Peiz
2. Samuel Vincent, Commissaire de Police, à La Cour

Les publications ont eu lieu à La Cour de Peiz le 12 juin, à Château d'Oex et Rivaz le 13 juin et aux Chioleres le 14 juin 1918.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Cour de Peiz, le douze juillet mil neuf cent dix-huit.

Pièces déposées :

actes de naissance des époux
actes de publication.

Les époux :

M. Lenoir
Mme Lenoir née Ruchonnet

Les témoins :

H. Lenoir et Vincent
Gustave Ruchonnet

L'officier de l'état civil :

J. Amémet
not
rouff-

Communiqué aux Etats Civils de
Château d'Oex, St-Daphnin et Oron.

Registre des mariages A.

N^o 13.
Gysler
et
Veillard

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Gysler Alfred, _____
veuf de Anna-Louise Schellenberg, _____
cordonnier, _____
originaire de Unterlangenegg (Berne) _____ domicilié à
La Cour de Peih _____ né à
Adelboden (Berne) _____ le quatorze septembre _____
_____ mil huit cent soixante-treize _____ fils de
Christian Gysler, _____ et de
Elisabeth Schranz, _____

2. Veillard Amélie, _____
célibataire _____
ménagère _____
originaire de Yvorne _____ domiciliée à
La Cour de Peih, _____ née à
Persvey, rière Yvorne le dix-neuf décembre _____
_____ mil huit cent soixante-dix-neuf _____ fille de
Jean Pierre-Frédéric Veillard, _____ et de
Jeanne-Louise-Françoise Boroz, _____

Comme témoins : { 1. Charles Cornier, serurier à La Cour de Peih
2. Samuel Vincent, commissaire de police, à La Cour

Les publications ont eu lieu à La Cour de Peih le 1^{er}, à Schwandenegg le 2^e et à Yvorne le 3 juillet 1918.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
La Cour de Peih, le dix-huit juillet mil neuf cent dix-huit.

Pièces déposées :
Actes de naissance des époux.
acte de décès de la 1^{re} femme.
Certificats de publication.

Les époux :
Alfred Gysler
et Amélie Veillard

Les témoins :
Cornier Charles.
Vincent

Communiqué aux Etats Civils de Schwandenegg (Berne) et Aigle.

L'officier de l'état civil ;
J. Ansermet
rouff.

N° 14.
Richsel
et
Dubuis

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Richsel Ernest-Gottlieb
célibataire
conducteur lithographe
originaire de Hasle b. B. (Berne) domicilié à
Férey, né à
Berne le douze Mars
mil huit cent quatre-vingt-douze, fils de
Rudolph-Gottlieb Richsel, et de
Terena-Maria née Scheidegger,

2. Dubuis Bertha
célibataire
demoiselle de magasin
originaire de Corseaux et Rossinières domiciliée à
La Cour de Peiz, née à
Férey le vingt-quatre juin
mil huit cent quatre-vingt-seize, fille de
Aepri-Emile-Moore Dubuis et de
Marie-Hélène née Grivet

Comme témoins :
1. Louis Dubuis, vigneron à La Cour de Peiz, ^{époux}
2. Samuel Vincent, Commissaire de Police à La Cour

Les publications ont eu lieu à Férey le 26, à Hasle, La Cour de Peiz,
Corseaux et Rossinières le 27 juillet 1918.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Cour de Peiz, le trente-un août mil neuf cent dix-huit.

Pièces déposées :

Certificat de publication de l'événement
par l'état-civil de Férey.

Les époux :

Ernest Richsel.
Bertha Richsel née Dubuis

Les témoins :

Gottl. Richsel
Emile Dubuis
Vincent

L'officier de l'état civil :

J. Ansermet

Communiqué aux états civils de
Hasle b. B., Férey, Corsier et
Rossinière.

Registre des mariages A.

N° 15

Marquis
et
Mouron

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Marquis Joseph-Louis, _____
célibataire, _____
caviste, _____
originaire de Mervelier, _____ domicilié à
Labour de Seily, _____ né à
Zurich _____ le vingt-deux (septembre)
_____ mil huit cent quatre-vingt-seize _____ fils de
Marie-Véronique-Delphine Marquis _____ et de

2. Mouron Alice-Camille, _____
célibataire, _____
ouvrière de fabrique _____
originaire de Chardonne _____ domiciliée à
Fevrey, _____ née à
Labour de Seily _____ le douze (septembre)
_____ mil huit cent quatre-vingt-seize _____ fille de
François Mouron, décédé _____ et de
Camille-Loséphine Terreaux, _____

Comme témoins : 1. Alois Rapin, appareilleur à Fevrey. _____
2. Robert Häbelen, jardinier à Fevrey. _____

Les publications ont eu lieu à Labour de Seily le 19 et Chardonne,
Fevrey et Mervelier le 21 août 1918.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labour de Seily le sept (septembre) mil neuf cent dix-huit

Pièces déposées :

Actes de naissance des époux
Actes de publications

Les époux :

(Alice Mouron) Joseph Marquis
Alice Marquis ni Mouron

Les témoins :

Häbelen Robert
Rapin Alois

L'officier de l'état civil :

Staur
reupt.

Communiqué aux Etats Civils de
Mervelier, Corsier, et Fevrey.

N° 16.
Féruz
et
Meylan

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Féruz Gustave Antoine _____
célibataire _____
agriculteur _____
originaire de Founex _____ domicilié à
La Mouneyre, Commune de Blonay, _____ né à
La Mouneyre _____ le vingt-un novembre _____
mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ fils de
Johu-François Féruz, décédé, _____ et de
Rosalie-Marie-Henriette Delafontaine _____

2. Meylan Elise Rose _____
célibataire _____
ménagère _____
originaire de Le Chenit _____ domiciliée à
Behanges rive La Cour de Feiz _____ née à
Lausanne _____ le trois juillet _____
mil huit cent quatre-vingt-douze _____ fille de
Charles-Henri Meylan _____ et de
Adine Félix _____

agent Mojonnier

Comme témoins : 1. Robert Félix, serrurier, domicilié à Lausanne
2. Jules Mojonnier, agent de Police à La Cour de Feiz

Les publications ont eu lieu à Blonay le 30, au Brassus et à La-Cour de Feiz, le 31 août et à Founex le 2 septembre 1918.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
La Cour de Feiz, le quatorze septembre mil neuf cent dix-huit.

Pièces déposées :
Certificat de publication délivré par l'officier de l'état-civil de St-Léger

Les époux :
Gustave Féruz
Rose Féruz née Meylan
Meylan Félix
Les témoins :
R. Félix
Mojonnier

Communiqué aux états civils de Coppet, St-Léger, Le Brassus et Le Sentier.

L'officier de l'état civil :
J. Ansermet

Registre des mariages A.

N° 17.

Meylan
et
Schürmann

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Meylan Emile
célibataire
agriculteur
originaire de Le Chenit domicilié à
Bérouges rive La Cour de Feigy né à
Chardonney le dix huit août
mil huit cent quatre-vingt-dix-huit fils de
Charles Henri Meylan et de
Adine Félix

2. Schürmann Marie-Augusta
célibataire
ménagère
originaire de Port-Valais domiciliée à
Crouettes rive Port-Valais née à
Crouettes le vingt quatre mars
mil huit cent quatre-vingt dix-huit fille de
Abéli Schürmann, et de
Louise Bressoud.

Comme témoins :
1. Robert Félix, serrurier, domicilié à Sausanne
2. Jules Mojomier, agent de Police à La Cour de Feigy.

Les publications ont eu lieu à La Cour de Feigy le 29 et le sentier à
Le Brassus et à Port-Valais le 30 août 1918.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Cour de Feigy, le quatorze septembre mil neuf cent dix-huit

Pièces déposées :
Actes de naissances des époux
actes de promesses de mariage
actes de publications.

Les époux :
Emile Meylan
Augusta Meylan née Schürmann
Marie Félix. Les témoins :
R. Félix
Mojomier.

Communiqué aux états civils de
Le Brassus, Le Sentier, et de
Port Valais.

L'officier de l'état civil :
J. Ansermet

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 3000 f. d.

N° 18.

Grognuz
et
Berthod.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Grognuz Henri-Louis
 célibataire
 employé de commerce
 originaire de Poliez-Pittet domicilié à
 La Cour de Peiz né à
 La Cour de Peiz le vingt juillet
 mil huit cent quatre-vingt-six fils de
 Ferdinand-Isaac Grognuz et de
 Marie-Madelaine Bonnet

2. Berthod Esilda-Marie
 célibataire
 lingère
 originaire de Château-d'Oex domiciliée à
 La Cour de Peiz née à
 Terey le trois janvier
 mil huit cent quatre-vingt-neuf fille de
 Louis-David Berthod et de
 Lina-Susanne-Marie Simon.

Comme témoins : 1. Louis Genton, ancien syndic, domicilié à La Cour de Peiz
 2. Laurent Haller, maréchal, domicilié à La Cour de Peiz.

Les publications ont eu lieu à La Cour de Peiz le 23, à Château-d'Oex et à Poliez-Pittet le 24 août 1918.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
 La Cour de Peiz le vingt-sept septembre mil neuf cent dix-huit.

Pièces déposées :

Actes de naissance des époux
 acte de promesses de mariage
 actes de publications

Les époux :

Henri Grognuz
 Esilda Grognuz née Berthod.

Les témoins :

L. Genton
 L. Haller

L'officier de l'état civil :

J. Ansermet
 maire

Communiqué aux états civils de
 Bolkens et Château d'Oex.

Agent
Moyenne

Registre des mariages A.

N° 19
Brentot
et
Meylan

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Brentot Emile-Louis-Maurice, _____
célibataire, _____
couvreur, - soldat au 165^e d'infanterie, _____
originaire de Riville, arrond. d'Yvetot, Seine Inférieure, France domicilié à
Riville, en séjour à Yevy comme interné de guerre né à
Riville _____ le vingt-trois Mars _____
_____ mil huit cent quatre-vingt-douze _____ fils de
Auguste-Eugène Brentot, _____ et de
Rosalie-Louise Lafosse, _____

2. Meylan Renée-Louise-Lucie, _____
célibataire, _____
femme de chambre _____
originaire de Cherit, _____ domiciliée à
Sabon de Seigy, _____ née à
St Maurice _____ le vingt-huit Octobre _____
_____ mil neuf cent _____ fille de
Charles-Ami Meylan, _____ et de
Josephine-Marguerite Guillaud, _____

Comme témoins : { 1. Monfort Théodore domicilié à La Garenne (France)
2. Ternery Raoul domicilié à Quiberon (Morb.)

Les publications ont eu lieu à Riville le 25 Septembre 1918,
Yevy et Le Cherit le 6 Novembre et à Sabon
de Seigy le 9 Novembre 1918.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Sabon de Seigy le vingt-trois Novembre mil neuf cent
dix-huit.

Pièces déposées :
Autorisation de célébrer
le mariage de l'état
civil de Yevy.

Les époux :
Brentot Emile
Renée Brentot née Meylan

Les témoins :
Monfort Théodore
Ternery Raoul
Meylan Ami

L'officier de l'état civil :

[Signature]

Communiqué aux états civil de
Yevy, Sentier et Chamellerie d'état

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 300 f. d.

2^e vis par le Docteur
du district de Yevy
6.12.18 H-Maur

N^o 20
 RoCHAT
 et
 Perrin

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. RoCHAT Auguste-Louis-Eugène, _____
 célibataire, _____
 appareilleur, _____
 originaire de L'Abbaye et du Lieu, _____ domicilié à
 Sabou de Teily, _____ né à
 Sabou de Teily _____ le dix-sept Avril _____
 _____ mil huit cent quatre-vingt-quatorze _____ fils de
 Charles-François-Louis RoCHAT, _____ et de
 Jenny-Louise BOUON, _____

2. Perrin Hélène-Elisa-Louisa, _____
 célibataire, _____
 demoiselle de magasin, _____
 originaire de Giez (Vaud) _____ domiciliée à
 Tevey, _____ née à
 Tevey _____ le vingt-six Septembre _____
 _____ mil huit cent quatre-vingt-seize _____ fille de
 Emile-Louis Perrin, décédé, _____ et de
 Emma Chollet, _____

Comme témoins : } 1. Jules Crottet, facteur postal à Sabou de Teily
 } 2. Paul Cornier, _____

Les publications ont eu lieu à Sabou de Teily le 2 Décembre 1818
 et à L'Abbaye, Le Lieu, Tevey et Giez le 4 Décembre dit

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Sabou de Teily le vingt-huit Décembre mil neuf cent dix-huit

Pièces déposées :
 actes de naissance des époux
 acte de promesses de mariage
 actes de publications

Les époux :
 Louis RoCHAT
 Hélène RoCHAT née Perrin

Les témoins :
 Crottet Jules, absent
 Cornier Paul

L'officier de l'état civil :

[Signature]

Communiqué aux états civils de
 L'Abbaye, de Le Lieu, de Grandson
 et de Tevey.

L'inscription numéro
 vingt ci-dessus est la
 dernière de l'année mil
 neuf cent dix-huit.

L'officier de l'état civil
[Signature]

Registre des mariages A.

N° 1

Felli

et

Bertschy.

Le 30 Mai 1925 le Département politique fédéral a prononcé la réintégration de Marie-Louise Felli née Verdun, veuve en premières nocces de François-Honoré Bertschy et en secondes nocces d'Antoine-Alphonse Felli, d'origine italienne, domiciliée à Sabour de Peily, dans son ancien droit de cité du Canton de Fribourg et de la Commune de Gruyères.

Inscrit le 27 juillet 1925 sur comm. du Dép^t de V. P.

L'Off. d'Etat Civil

Comm. à L'Ancône
Etat civil de Gruyères
de Dép^t de V. P.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Felli Antoine - Alphonse, _____
veuf de Marie-Madelaine-Mélanie Monney, des le
cafetier, - vingt-six Décembre mil neuf cent dix-sept,
originaire de Basalquigno (Côme, Italie) _____ domicilié à
Sabour de Peily, _____ né à
Basalquigno _____ le vingt-huit Octobre _____
mil huit cent soixante-trois _____ fils de
Joseph Felli, décédé _____ et de
Aquilina Ronchi, _____

2. Bertschy Marie-Louise, _____
veuve de François-Honoré Bertschy, des le vingt-
ménagère, - six Avril mil neuf cent cinq _____
originaire de Montéray (Fribourg) _____ domiciliée à
Sabour de Peily, _____ née à
Gruyères (Fribourg) _____ le dix-neuf Juillet _____
mil huit cent soixante _____ fille de
Joseph-Marcellin Verdun, _____ et de
Marie-Louise-Célestine Allaman, décédée _____

Comme témoins : } 1. Felli Gustave, gypcier-peintre à Sabour de Peily.
} 2. Vincent Samuel, Inspecteur de Police au dit lieu

Les publications ont eu lieu à Sabour de Peily le 20 et Montéray le 21 Septembre 1918 et à Basalquigno du 6 au 13 Octobre 1918.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Sabour de Peily le quatorze Janvier mil neuf cent dix-neuf.

Pièces déposées :

acte de mariage Felli-Monney
+ de décès dame Felli
+ de mariage Bertschy-Verdan
+ de décès Bertschy-Honoré
Congé militaire Felli.
Acte de promesse de mariage.
Actes de publications
Permis de célébration de mariage

Communiqué à E.C. de Naroman
et Chancellerie d'Etat.

Les témoins :

Josephine Felli non Verdun

Les témoins :

Gustave Felli
Vincent

Louis Barras
L'officier de l'état civil :

L'Ancône

N° 2

Lanz

et

Moamin

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Lanz Richard, _____
 célibataire, _____
 commis de bureau, _____
 originaire de Kuswil (Berne) _____ domicilié à
 Sabou de Seily, _____ né à
 Frauenfeld _____ le premier juin _____
 _____ mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ fils de
 Friedrich Lanz, _____ et de
 Emma née Wäny, _____

2. Moamin Marie-Cécile, _____
 célibataire, _____
 blanchisseuse, _____
 originaire de Sabou de Seily et Blonay _____ domiciliée à
 Sabou de Seily, _____ née à
 Sabou de Seily _____ le six février _____
 _____ mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ fille de
 Jean-Himé Mermin, décédé _____ et de
 Cécile née Prangier, _____

Comme témoins : } 1. Vincent Samuel, Inspecteur de Police à Sabou
 } 2. Brottet Jules, secrétaire municipal au dit lieu

Les publications ont eu lieu à Sabou de Seily le 12 et à
 Rohrbach et Blonay le 13 février 1919 _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Sabou de Seily le premier Mars mil neuf cent dix-neuf

Pièces déposées :

actes de naissance des
 fiancés
 acte de promesses de mariage
 actes de publications

Les époux :

Richard Lanz
 Cécile Lanz née Moamin

Les témoins :

J. Brottet
 Vincent

L'officier de l'état civil :

L. Favre

Communiqué aux Etats Civils de
 Rohrbach et S'égier.

Registre des mariages A.

N^o 3

Dubuis

et

Schaer

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Dubuis Emile-Louis, _____
 célibataire, _____
 jardinier, _____
 originaire de Corseaux et Rossinière, _____ domicilié à
 Sabou de Seily, _____ né à
 Vevey, _____ le six Septembre _____
 mil huit cent quatre-vingt-cinq _____ fils de
 Henri-Emile-Marc Dubuis, _____ et de
 Marie-Hélène née Grivet, _____

2. Schaer Victorine, _____
 célibataire, _____
 repasseuse, _____
 originaire de Langgenried (Berne), _____ domiciliée à
 Vevey, _____ née à
 Corsier _____ le vingt-sept Septembre _____
 mil huit cent quatre-vingt-huit _____ fille de
 Charles-Etienne Schaer, _____ et de
 Louise-Henriette-Philippine née Cheneaux, décédée.

Comme témoins : { 1. Charles Schaer, commissionnaire à Vevey
 2. Jules Schaer, ouvrier de fabrique au dit lieu

Les publications ont eu lieu à Sabou de Seily le 10, Rossinière
 et Legemtorf le 11 et Vevey et Corseaux le 12 Fé-
 vrier 1919.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Sabou de Seily le huit Mars mil neuf cent dix neuf

Pièces déposées :

actes de naissance des
 fiancés.
 acte de promesse de mariage
 actes de publications.

Les époux :

Louis Dubuis
 Victorine Dubuis née Schaer.

Les témoins :

Charles Schaer
 Jules Schaer.

L'officier de l'état civil :

[Signature]

Communiqué aux E. C. de Corsier,
 Rossinière, Legemtorf et Vevey.

N^o H
Clere
et
Savary

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Clere Jean-Louis, _____
célibataire, _____
journalier, _____
originaire de Port Valais, _____ domicilié à
Laboum de Teily, _____ né à
Laboum de Teily _____ le premier Janvier _____
mil huit cent quatre-vingt-dix-sept _____ fils de
Jean Clere, _____ et de
Sophie Tiquat, _____

2. Savary Marie-Louise, _____
célibataire, _____
domestique, _____
originaire de Riaz (Fribourg) _____ domiciliée à
Hevey, _____ née à
Riaz, _____ le treize Juin _____
mil huit cent quatre-vingt-douze _____ fille de
Pierre-Antoine-Marcelin Savary, _____ et de
Catherine Gaudard, décédés, _____

Comme témoins : } 1. Genoud Léon, manoeuvre à Laboum de Teily
} 2. Vincent Samuel Inspecteur de Police au dit lieu

Les publications ont eu lieu à Laboum de Teily le 19, Hevey et Riaz le 21 et Port Valais le 22 Mars 1919.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Laboum de Teily le cinq Avril mil neuf cent dix-neuf

Pièces déposées :
actes de naissance des fiancés,
acte de promesses de mariage
actes de publications de mariage.

Les époux :
Clere Louis
Marie-Louise née Savary

Les témoins :
Léon Genoud
Vincent

L'officier de l'état civil :
Stare

Communiqué aux états civils de Port Valais, Riaz et Hevey.

Registre des mariages A.

N^o 5

Luyck

et

Butticaz

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Luyck Hubert-Désiré, mécanicien, _____
célibataire, _____

caporal aviateur dans l'armée belge _____

originaire de Alken (Belgique) _____ domicilié à

Alken, actuellement en séjour en France, _____ né à

Alken, _____ le quinze mai _____

_____ mil huit cent nonante, _____ fils de

Maximinus Luyck, _____ et de

Mélanie Martens, _____

2. Butticaz Aline-Madeleine, _____

célibataire, _____

lingère, _____

originaire des Châteland et de Jongny, _____ domiciliée à

Labour de Seily, _____ née à

Labour de Seily _____ le treize février _____

_____ mil huit cent quatre-vingt-seize _____ fille de

Charles-Emmmanuel Butticaz, décédé _____ et de

Anna Schneeberger, _____

Comme témoins : { 1. Roud Albert, emp. de bureau à Clarens, _____
2. Butticaz Eugène, vigneron à Labour de Seily, _____Les publications ont eu lieu à Labour de Seily le 20, Jongny le 21,
au Châteland le 22 et à Alken le 30 Mars 1919. _____Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labour de Seily le vingt-quatre Mai mil neuf cent dix-neuf

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
Autorisation des parents du fiancé
dit de l'autorité militaire
Déclaration de nationalité de la fiancée
Aut^{or} de publication Conseil d'Etat
Acte promesse de mariage
Actes de publications de mariage
Certificat de capacité matrimoniale
Autorisation de célébrer le mariage
Communiqué aux Etats Civils de
Montreux et Corsier et à la Chan-
cellerie d'Etat

Les époux :

Luyck
Mme Luyck née Butticaz

Les témoins :

Jeano Albert
Eugène Butticaz

L'officier de l'état civil :

Hans

N° 6
Bettex
et
Widmer

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Bettex Paul-Marius, _____
célibataire, _____
Docteur-médecin, _____
originaire de Combremont le Petit, _____ domicilié à
Sabou de Seily, _____ né à
Sabou de Seily _____ le sept Septembre _____
_____ mil huit cent soixante-dix-neuf _____ fils de
Charles-François Bettex, _____ et de
Lenny Michod, décédés _____

2. Widmer Hélène-Marguerite, _____
célibataire, _____
sans profession, _____
originaire de Lindan (Eschikon) Zurich, _____ domiciliée à
Vevey, _____ née à
Mullierens _____ le quatre Octobre _____
_____ mil neuf cent _____ fille de
Jean-Jacob Widmer, _____ et de
Marie-Louise Keller, _____

Comme témoins : { 1. M. Emile Parlato, Dr. Médecin à Sabou de Seily. _____
2. M. Charles Hammi-Matthey, comptable au dit lieu. _____

Les publications ont eu lieu à Sabou de Seily le 13, à Vevey,
Combremont le Petit et Lindan le 15 Mai 1919, _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Sabou de Seily le trois Juin mil neuf cent dix-neuf

Pièces déposées :

actes de naissance des fiancés
autorisation des parents de
la fiancée,
acte de promesse de mariage
actes de publications de
mariage.

Les époux :

P. M. Bettex
Hélène Bettex née Widmer

Les témoins :

D. Parlato
Hammi-Matthey
Jean Widmer Jean Widmer

L'officier de l'état civil :

A. Fauré

Communiqué aux états civils de
Combremont, Lindan, et Vevey.

Registre des mariages A.

N^o 7.
De Ruddere
et
Dind

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. De Ruddere Fernand-Nicolas-Guillaume, _____
architecte, _____
célibataire, _____
originaire de Alost (Belgique) _____ domicilié à
Schaerbeek (Belgique) _____ né à
Alost _____ le deux juin _____
_____ mil huit cent nonante et un _____ fils de
Etienne-Louis-Constant-Marie De Ruddere, décédé et de
Anna-Blaise-Marie Mertens, _____

2. Dind Marie-Rose, _____
célibataire, _____
Semoiselle de magasin, _____
originaire de St Cierges (Vaud), _____ domiciliée à
Labou de Seily, _____ née à
Orbe, _____ le dix-huit Décembre _____
_____ mil huit cent huitante-cinq _____ fille de
Eugène Dind, _____ et de
Emilie Freymond, décédés, _____

Comme témoins : } 1. M^{lle} Lina Raymond, institutrice à Vevey _____
} 2. M^l Samuel Vincent, inspecteur de police à Labou de Seily.

Les publications ont eu lieu à Schaerbeek le 7 Mars à Labou de Seily le 22 et à St Cierges le 24 Avril 1914 _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labou de Seily le quatorze juin mil neuf cent dix-neuf

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés.
Certificat de domicile du fiancé
Acte de décès de son père
Consentement de sa mère
Consentement militaire
Promesse de mariage.
Actes de publications
Certificat de capacité matrimoniale
Autorisations du Conseil d'Etat.
Communiqué à l'état civil de
St Cierges et Chancellerie
d'Etat.

Les époux :

F. N. Ruddere
M. de Ruddere née Dind

Les témoins :

Lina Raymond
Vincent

L'officier de l'état civil :

Stane

N^o 8
 Montet
 et
 Schmid

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Montet Fernand-Himé-Albert, _____
 célibataire, _____
 ferblantier appareilleur, _____
 originaire de Blonay, _____ domicilié à
 Sabou de Peily, _____ né à
 Sabou de Peily _____ le vingt Décembre _____
 mil huit cent quatre-vingt-dix-sept _____ fils de
 Louis-Frédéric Montet, _____ et de
 Suzanne-Esther-Marie Bourgeois, décédée, _____

2. Schmid Marie-Elise, _____
 célibataire, _____
 employée de commerce, _____
 originaire de Niederhasli (Luzern) _____ domiciliée à
 Sabou de Peily, _____ née à
 Aubonne _____ le trente Juillet _____
 mil huit cent quatre-vingt-seize _____ fille de
 Jean-Jacob Schmid, décédé _____ et de
 Lisa Laquien, _____

Comme témoins : { 1. M. Henri Krebs, fabricant à Vevey, _____
 2. M. Marcel Richon, typographe à Sabou de Peily, _____

Les publications ont eu lieu à Sabou de Peily le 12, Blonay le 13 et Niederhasli le 14 Mai 1919 _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Sabou de Peily le quatorze Juin mil neuf cent dix-neuf

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
 Promesse de mariage
 certificats de publications.

Les époux :

G. Montet
 Marie Montet née Schmid

Les témoins :

Henri Krebs
 M. Richon

L'officier de l'état civil :

Stane

Communiqué aux états civils de
 St-Légier et Niederhasli

Registre des mariages A.

N^o 9
 Deglise
 et
 Bissot.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Deglise Jean-Alexandre-Casimir, _____
 célibataire, _____
 employé de fabrique, _____
 originaire de Châtel S^t Denis, _____ domicilié à
 Sabour de Veigy, _____ né à
 Vouvy _____ le vingt-quatre septembre _____
 mil huit cent quatre-vingt-douze _____ fils de
 Casimir Deglise, _____ et de
 Josephine Roch, décédée _____

2. Bissot Blanche-Héry, _____
 célibataire, _____
 couturière, _____
 originaire de Borex (Vaud) _____ domiciliée à
 Vevey _____ née à
 Vevey _____ le vingt-trois juin _____
 mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ fille de
 Marc-Jean-Jules Bissot, _____ et de
 Julie-Félicie Queraud, _____

Comme témoins : { 1. Bissot Marc, rebûeur à Vevey. _____
 2. Dougoud Simon, boulanger à Châtel S^t Denis. _____

Les publications ont eu lieu à Sabour de Veigy le 5, Châtel S^t Denis et Borex le 6 et Vevey le 7 mai 1919. _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Sabour de Veigy le cinq juillet mil neuf cent dix-neuf

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
 Promesse de mariage
 Certificats de publications.

Les époux :

Alexandre Deglise
 Blanche Deglise née Bissot

Les témoins :

M. Bissot
 M. Dougoud

L'officier de l'état civil :

H. H. H.

Communiqué aux E. C. de Châtel-S^t Denis, Gingins et Vevey.

N° 10

Rossi
et
Muller

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Rossi Dominique, _____
Veuf de Berthe-Marcelle Humilière dès le 26 septembre 1913
Adjudant au 3^e tirailleur algérien _____
originaire de Vico (Corse) France, _____ domicilié à
Constantine (Algérie) _____ né à
Vico, _____ le quatre février _____
_____ mil huit cent quatre-vingt-huit _____ fils de
Jean-Marie Rossi, _____ et de
Jeanne Ceccaldi, décédée, _____

2. Muller Rose-Viréna, _____
célibataire, _____
sans profession, _____
originaire de Untert-Oberruggenthal (Argovie) _____ domiciliée à
Laboum de Reily, _____ née à
Corsier _____ le vingt-deux janvier _____
_____ mil huit cent quatre-vingt-trois _____ fille de
Jean-Edouard Muller, décédé _____ et de
Philippine Gérérey, _____

Comme témoins :
1. Edouard Muller, commerçant à Laboum de Reily
2. Samuel Vincent, inspecteur de police au dit lieu.

Les publications ont eu lieu à Constantine le 21 Mars à Vico le
15 Mai à Laboum de Reily le 2, Unterruggenthal le 4
et Oberruggenthal le 5 Juin 1919.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Laboum de Reily le seize juillet mil neuf cent dix-neuf.

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
acte 1^{er} mariage du fiancé
acte de décès de sa femme
Autorisation militaire
Certificats de résidence des fiancés
Promesse de mariage
Actes de publications
Certificat de capacité matrimoniale
Autorisation du Conseil d'Etat.
Communiqué aux D.C. de Ober et
Unterruggenthal et Chancellerie
d'Etat.

Les époux :

Rossi
Rose Rosta née Muller

Les témoins :

Vincent J. Ferrigno
P. Müller

L'officier de l'état civil :

J. Stross

Registre des mariages A.

N° 11

Lempereur

et

Olé

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Lempereur Dominique-René-Emile, _____
 célibataire, _____
 agent commercial, (soldat dans l'Armée Belge, Corps de Discipline).
 originaire de Belgique (Arlon) Province de Luxembourg domicilié à
 Arlon, _____ né à
 Arlon, _____ le dix-huit juin _____
 _____ mil huit cent quatre-vingt-treize _____ fils de
 Emile-Martin Lempereur, décédé _____ et de
 Marie Kolp, _____

2. Olé Yvonne-Marguerite, _____
 célibataire, _____
 sans profession, _____
 originaire de France (Paris), _____ domiciliée à
 Sabon de Seily, _____ née à
 Paris (8^e arrondissement) le dix-neuf septembre _____
 _____ mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf _____ fille de
 Hyacinthe-Léon Olé, _____ et de
 Héléne Jordan, _____

Comme témoins : { 1. Samuel Lodsou, Propriétaire à Carouge, _____
 2. Jules Crottet, sec. imp. à Sabon de Seily _____

Les publications ont eu lieu à Arlon le 11, Sabon de Seily le 16,
 et Paris le 31 mai 1919. _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Sabon de Seily le trente-un juillet mil neuf cent dix-neuf

Pièces déposées :

Acte de naissance des fiancés
 Acte de décès père du fiancé
 Consentement mère du fiancé
 Consentement militaire
 Consentement parents de la fiancée
 Acte de mœurs.
 Promesse de mariage,
 Actes de publications
 Certificats de capacité matrimoniale
 Autorisations du Conseil d'Etat.
 Communiqué

à la Chancellerie d'Etat

Les époux :

Lempereur

Yvonne Lempereur née Olé

Les témoins :

Samuel Lodsou
 J. Crottet

L'officier de l'état civil :

Stare

N° 12

Herter
et
Ballenegger

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Herter Charles-Georges-Emile, _____
célibataire, _____
ingénieur, _____
originaire de Savigny, _____ domicilié à
Labour de Peilz, _____ né à
Clarens (Châtelard) le dix-neuf janvier _____
_____ mil huit cent quatre-vingt-seize _____ fils de
Frédéric-Eugène Herter, _____ et de
Blise-Fanny-Julie Baumgartner, _____

2. Ballenegger Alice, _____
célibataire, _____
sans profession, _____
originaire de Langnan (Berne) _____ domiciliée à
Broc, _____ née à
Lausanne le vingt-trois décembre _____
_____ mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ fille de
Victor-Louis-Frédéric Ballenegger, _____ et de
Sylvie-Suzanne Wagnières, _____

Comme témoins : } 1. Deutsch Ernst employé à Saxon _____
} 2. Vincent Samuel, inspect. de police à Labour.

Les publications ont eu lieu à Labour de Peilz, Savigny et
Broc le 17 et Langnan le 18 juillet 1953 _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labour de Peilz le neuf août mil neuf cent dix-neuf

Pièces déposées :
Acte de naissance des fiancés
Promesse de mariage,
certificats de publications.

Les époux :
Ch. Herter
Alice Herter née Ballenegger

Les témoins :
Deutsch
Vincent

Communiqué aux D.C. de Savigny
Langnan et Broc.

L'officier de l'état civil :
Stane

Par jugement du Tribunal
du District de Vevey, rendu
en date du 12 octobre 1953,
déclaré définitif et exécutoire
le 14 novembre 1953, le mariage
inscrit ci-contre a été dis-
sout par le divorce.

LA TOUR DE PEILZ, le 12 nov. 1953.

Com. au Dépôt. L'Officier de l'état civil :
Le 12.11.53.



E. Stane

Registre des mariages A.

N^o 13

Tynckier

et

Frossard

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Tynckier Maurice-Arthur, _____
 célibataire, _____
 ingénieur-électricien, _____

originaire de Treghem (Belgique) _____ domicilié à
 Argentueil (France) _____ né à
 Treghem _____ le cinq août _____
 mil huit cent nonante-deux _____ fils de

Gustave-Alphonse Tynckier, _____ et de
 Emma Callewaert, _____

2. Frossard Marguerite-Hélène, _____
 célibataire, _____
 institutrice, _____

originaire de Brenles et Moudon, _____ domiciliée à
 Labom de Seily, _____ née à
 Labom de Seily _____ le quinze avril _____
 mil huit cent nonante-cinq _____ fille de

Henri-Louis Frossard, _____ et de
 Marie-Rosalie-Elisa Gétaz, décédée.

Comme témoins : { 1. Louis Frossard, pasteur à Labom de Seily
 2. Samuel Vincent, inspecteur de police au dit lieu

Les publications ont eu lieu à Labom de Seily le 15, Moudon
 le 16, Brenles le 17, Argentueil le 18 et Treghem le 20
 juillet 1919

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labom de Seily le vingt-six août mil neuf cent dix-neuf

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
 Décl^{te} de domicile du fiancé
 aut^{te} de ses parents
 consentement militaire
 Promesses de mariage
 certificats de publications
 Aut. de publication du G. de S. P.
 Certificat de capacité matrimoniale
 Aut. du G. de S. P.
 Communiqué aux E. C. de Lucens
 Moudon, et Chancellerie d'état.

Les époux :

M. Tynckier
 Marg. Tynckier née Frossard.

Les témoins :

Louis Frossard
 Vincent

L'officier de l'état civil :

Stane

N° 14

Querio
et
Savioz

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Querio Charles-Albert, _____
célibataire, _____
vigneron, _____
originaire de Chiesanova (Province de Turin) Italie _____ domicilié à
Sabon de Seily _____ né à
Seytron (Talais) _____ le onze Mars _____
_____ mil huit cent quatre-vingt _____ fils de
Charles-François Querio } _____ et de
Marie-Cristine Sebon } décedés _____

2. Savioz Marie-Elisabeth, _____
divorcée de Germain-Stienne Balet dès le 21 janvier 1918
ménagère, _____
originaire de Grimisuat (Talais) _____ domiciliée à
Sabon de Seily, _____ née à
Grimisuat, _____ le sept Février _____
_____ mil huit cent quatre-vingt six _____ fille de
Jean-Baptiste Savioz, décedé _____ et de
Marie-Victoire Dubuis, _____

Comme témoins : { 1. Vincent Cammel, inspecteur de police à Sabon de Seily
2. Govat Jean négociant au dit lieu _____

Les publications ont eu lieu à Sabon de Seily le 3, Grimisuat le 5
et Chiesanova le 10 juin 1919.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Sabon de Seily le vingt-huit août mil neuf cent dix-neuf

Pièces déposées :

Acte de naissance du fiancé
son passe-port
son permis de domicile
acte de mariage de la fiancée
et inscription de divorce
aut^{re} de publier
actes de publications
aut^{re} de célébrer le mariage.

Communiqué à D.C. de Grimisuat
et Chancellerie d'état

Les époux :

Querio Albert.
Elisabeth Querio née Savioz

Les témoins :

Vincent
J. Govat

L'officier de l'état civil :

Stene

Registre des mariages A.

N° 15

Baverney
et
Chaudet

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Baverney Henri-Georges, _____
 célibataire, _____
 hôtelier, _____
 originaire de Vevey et Longny, _____ domicilié à
 Labour de Peily, _____ né à
 Vevey _____ le premier Août _____

_____ mil huit cent quatre-vingt-douze _____ fils de
 Marc-Louis-Auguste Baverney, _____ et de
 Marie-Fanny Kohly, _____

2. Chaudet Germaine-Marguerite, _____
 célibataire, _____
 sans profession, _____
 originaire de Corsier, _____ domiciliée à
 Clarens (Cavel) _____ née à
 Clarens _____ le deux Avril _____

_____ mil huit cent quatre-vingt-treize _____ fille de
 Henri-Marc-François Chaudet _____ et de
 Lida-Élie Genevey née Monod, _____

Comme témoins : { 1. Schobinger Hamis, architecte, à Vevey. _____
 2. Chaudet Henri, agriculteur à Epesses _____

Les publications ont eu lieu à Labour de Peily le 22, Vevey,
 Longny, Corsier et Cavel (Châteland) le 23 Août 1919

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labour de Peily le trois Septembre mil neuf cent dix-neuf

Pièces déposées :

actes de naissance des
 fiancés.

Promesse de mariage
 Certificats de publications

Communiqué aux D.C. de Vevey,
 Corsier et Montreux

Les époux :

Baverney
 G. Baverney née Chaudet.

Les témoins :

Schobinger
 Henri Chaudet

L'officier de l'état civil :

Stare

N° 16

Martin

et

Lichaire

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Martin Armand, _____
 célibataire, _____
 jardinier, _____
 originaire de Valèyres sous Montagny, _____ domicilié à
 Labou de Seily _____ né à
 Montagny _____ le seize Avril _____
 mil huit cent quatre-vingt-treize _____ fils de
 Louis Martin, _____ et de
 Rose-Julie Béty, _____

2. Lichaire Gabrielle-Elisa, _____
 célibataire, _____
 couturière, _____
 originaire de Lovatens, _____ domiciliée à
 Labou de Seily, _____ née à
 Labou de Seily, _____ le vingt Meri _____
 mil huit cent quatre-vingt-seize _____ fille de
 Marc-Louis Lichaire, _____ et de
 Marguerite Crauffer, _____

Comme témoins :) 1. Martin Louis, agriculteur à Montagny
) 2. Lichaire Louis, pêcheur à Labou de Seily.

Les publications ont eu lieu à Labou de Seily le 23, Valèyres
 et Montagny le 25 et Lovatens le 16 août 1919. _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labou de Seily le dix-sept Septembre mil neuf cent dix-neuf

Pièces déposées :

actes de naissance des fiancés
 promesse de mariage.
 certificats de publications.

Les époux :

Martin Armand
 Elisa Martin nie Lichaire

Les témoins :

Louis Martin
 Louis Crauffer

L'officier de l'état civil :

L. Auvé

Communiqué aux b.c. de Montagny
 et Evens.

Registre des mariages A.

N^o 17
Vallélian
et
Chollet

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Vallélian Emile-Arthur, _____
célibataire, _____
maçon, _____
originaire de Le Pâquier (Fribourg) _____ domicilié à
Labou de Seily, _____ né à
Le Pâquier _____ le dix-sept Septembre _____
_____ mil huit cent quatre-vingt-douze _____ fils de
Marguerite-Elise Vallélian, _____ et de

2. Chollet Jeanne, _____
célibataire, _____
demoiselle de magasin, _____
originaire de Maracon, _____ domiciliée à
Vevey, _____ née à
Corrier, _____ le six Mars _____
_____ mil huit cent quatre-vingt-treize _____ fille de
Emile-Charles Chollet } _____ et de
Marie-Louise Monnon } décedés _____

Comme témoins : { 1. Rochat Eugène apparemment à Labou de Seily
2. Pernet Gustave

Les publications ont eu lieu à Labou de Seily le 25, Vevey le
26 et Le Pâquier et Maracon le 27 Août 1919 _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labou de Seily le vingt-sept Septembre mil neuf cent dix-neuf

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
Promesse de mariage
Certificats de publications

Les époux :

Vallélian Emile,
Jeanne Vallélian née Chollet

Les témoins :

Eug. Rochat
Gu. Pernet.

L'officier de l'état civil :

Stane

Communiqué aux E. C. de Gruyères,
Palézieux et Vevey.

N^o 18
 Haldemann
 et
 Streit

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Haldemann Walter, _____
 célibataire, _____
 jardinier, _____
 originaire de Bowil (Berne), _____ domicilié à
 Labour de Reily, _____ né à
 Boniath (Lanfenwil) le vingt-quatre Mars _____
 mil huit cent nonante-cinq _____ fils de
 Friedrich Haldemann, décédé, _____ et de
 Maria Witschi, _____

2. Streit Marie, _____
 célibataire, _____
 cuisinière, _____
 originaire de Zimmerwald (Berne), _____ domiciliée à
 Labour de Reily, _____ née à
 Rüeggisberg (Berne) le quatre Avril _____
 mil huit cent quatre-vingt-cinq _____ fille de
 Friedrich Streit, _____ et de
 Caroline von Niederhäusern, _____

Comme témoins : } 1. Streit Charles, agriculteur à Chardonne
 } 2. Lutzi Ida, ménagère à Labour de Reily

Les publications ont eu lieu à Labour de Reily le 3 et Bowil
 et Zimmerwald le 4 Octobre 1919.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labour de Reily le seize Octobre mil neuf cent dix-neuf.

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
 Promesse de mariage,
 actes de publications.

Les époux :

Walter Haldemann
 Marie Haldemann Streit

Les témoins :

Streit Charles
 Ida Lutzi

L'officier de l'état civil :

[Signature]

Communiqué à b.c. de Goshöchstetten
 et Zimmerwald.

Registre des mariages A.

N° 19
Guyot
et
Honegger

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Guyot Laines Auguste, _____
célibataire, _____
menuisier, _____

originaire de Boudévilliers (Veulchâtel) _____ domicilié à
Labou de Veil, _____ né à
Vevey, _____ le vingt-un juillet _____

_____ mil huit cent quatre-vingt-treize _____ fils de
Jules Auguste Guyot, _____ et de
Bertha Delaproy, _____

2. Honegger Marcelle-Renée-Marguerite, _____
célibataire, _____
sans profession, _____

originaire de Rütli (Lucerne) _____ domiciliée à
Lausanne, _____ née à
Andrinople _____ le vingt-huit janvier _____

_____ mil huit cent nonante huit _____ fille de
Henri-Loachin-Antoine Honegger, _____ et de
Chèrese Veruzza, _____

Comme témoins : { 1. Guyot Jules menuisier à Labou de Veil
2. Honegger Henri, ingénieur à Lausanne

Les publications ont eu lieu à Labou de Veil le 6, Rütli et
Boudévilliers le 7 et Lausanne le 8 Octobre 1919. _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labou de Veil le vingt-neuf Octobre mil neuf cent dix-neuf

Pièces déposées :

Acte de naissance du fiancé
acte de baptême de la fiancée
et certificat d'immatriculation
Promesse de mariage.
actes de publications.

Communiqué aux C.C. de Boudévilliers
Rütli et Lausanne.

Les époux :

Guyot
Marcelle Guyot née Honegger

Les témoins :

Guyot
H. Honegger

L'officier de l'état civil :

Devereux

N° 20
Stettler
et
Eyer

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Stettler Constant - Robert
célibataire,
Comptable,
originaire de Oron la Ville, domicilié à
Labou de Veigy, né à
Maracon le quatre mai
mil huit cent quatre-vingt-neuf fils de
Louis Stettler, et de
Marie-Julie Serex,

2. Eyer Germaine - Marie,
célibataire,
employée de commerce,
originaire de Homberg (Berne) domiciliée à
Vevey, née à
Vevey le douze Décembre
mil huit cent quatre-vingt-douze fille de
Emile-Eugène-Oscar Eyer, et de
Marie-Joséphine Perret,

Comme témoins :
1. Louis Stettler, employé tramway à Labou de Veigy
2. Oscar Eyer, mécanicien à Vevey.

Les publications ont eu lieu à Labou de Veigy le 21, Steffisburg
le 23, Vevey et Oron-la-Ville le 24 Novembre 1919

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labou de Veigy le onze Décembre mil neuf cent dix-neuf

Pièces déposées :

actes de naissance des fiancés
Promesse de mariage
Publications de mariage

Les époux :

Constant Stettler.
Germaine Stettler née Eyer

Les témoins :

Stettler Louis.
Eyer

L'officier de l'état civil :

[Signature]

Communiqué aux E.C. de Oron, Vevey et
Steffisburg.

Registre des mariages A.

N° 21

Beroud

et

Ruchet

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Beroud Henri-Charles, _____
 célibataire, _____
 serrurier, _____
 originaire de Ecoteaux, _____ domicilié à
 Labou de Seily, _____ né à
 Labou de Seily _____ le dix-huit Janvier _____
 mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf _____ fils de
 Frédéric-Samuel Beroud, _____ et de
 Emma-Marie Coulet, _____

2. Ruchet Renée, _____
 célibataire, _____
 sans profession, _____
 originaire de Ollon, _____ domiciliée à
 Labou de Seily, _____ née à
 Veytaux (Montreux) _____ le dix-huit Octobre _____
 mil neuf cent _____ fille de
 Louis-Eugène Ruchet, _____ et de
 Marie-Cécile Mettan, _____

Comme témoins : } 1. Eugène Ruchet journalier à Labou de Seily
 } 2. Charles Riglini, serrurier à Labou de Seily

Les publications ont eu lieu à Labou de Seily le 11 Ecoteaux et
 Ollon le 14 novembre 1919.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Couv de Seily le onze Décembre mil neuf cent dix-neuf

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
 avec autorisation des parents
 de la fiancée.

Promesse de mariage
 Actes de publications

Communiqué aux d.c de Palézieux
 et Ollon.

Les époux :

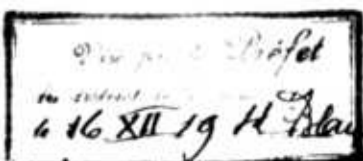
Henri Beroud.
 Renée Beroud née Ruchet

Les témoins :

Charles Riglini
 Eugène Ruchet

L'officier de l'état civil :

L'Hôtel



N° 22
Grogny
et
Hubacher

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Grogny Alphonse - Benjamin, _____
célibataire, _____
vigneron, _____

originaire de Polisy-Pittet, _____ domicilié à
Labou de Peily, _____ né à
Cully _____ le six Janvier _____

_____ mil huit cent quatre-vingt-seize _____ fils de
Elié-Manice Grogny, _____ et de
Marguerite Cherpillod, _____

2. Hubacher Rosa, _____
célibataire, _____
sans profession, _____

originaire de Urtenen (Berne), _____ domiciliée à
Labou de Peily, _____ née à
Bolligen _____ le sept Février _____

_____ mil huit cent quatre-vingt-seize _____ fille de
Friedrich Hubacher, décédé _____ et de
Anna-Elisabeth Eichenberger, _____

Comme témoins : { 1. Manice Grogny, vigneron à Labou de Peily
2. Marguerite Grogny ménagère au dit lieu

Les publications ont eu lieu à Labou de Peily le 28, Legenstorf
et Polisy-Pittet le 29 novembre 1919.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labou de Peily le dix-neuf Décembre mil neuf cent dix-neuf

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
Promesse de mariage
actes de publications.

Les époux :

Alphonse Grogny
Rosa Grogny née Hubacher

Les témoins :

Manice Grogny
Marguerite Grogny

L'officier de l'état civil :

Stane

Communiqué aux E.C. de Bottenens
et Legenstorf.

Registre des mariages A.

N^o 23

Mamin

et

Urbain

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Mamin Jean-Frédéric, _____
 célibataire, _____
 employé, c^{ie} de navigation, _____
 originaire de Labou de Seily et Blonay, _____ domicilié à
 Labou de Seily _____ né à
 Labou de Seily _____ le quatorze Avril _____
 _____ mil huit cent quatre-vingt-ouze _____ fils de
 Jean-Siméon Mamin, décédé, _____ et de
 Cécile Grandjean, _____

2. Urbain Marie-Sophie-Perpetua-Modesta, _____
 célibataire, _____
 repaumeuse _____
 originaire de St Vincent (Province de Berin) Italie domiciliée à
 Labou de Seily, _____ née à
 St Vincent _____ le dix-huit Novembre _____
 _____ mil huit cent quatre-vingt-ouze _____ fille de
 Victor-Samuel Urbain, _____ et de
 Marie-Victorine Mellié, _____

Comme témoins : { 1. M. Samuel Vincent Inspecteur de Police à Labou de Seily.
 2. M. Alfred Band, agent de Police au dit lieu.

Les publications ont eu lieu à Labou de Seily le 5, Blonay le 6
 Novembre et à St Vincent le 2 Décembre 1919.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labou de Seily le vingt-sept Décembre mil neuf cent dix-neuf

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
 Acte de baptême de la fiancée
 Permis de domicile de son père
 Promesse de mariage.
 Autorisation du Conseil d'état
 Publications de mariage.
 Aut^{or} de célébrer le mariage

Communiqué à B.C. de S'égies
 et Chancellerie d'état.

Les époux :

J. Mamin
 Marie Mamin née Labou

Les témoins :

Vincent
 Band

L'officier de l'état civil :

Staur

L'inscription numéro
 vingt-trois ci-dessus est
 la dernière de l'année
 mil neuf cent dix-neuf

L'officier de l'état civil

Staur

N° 1

Weber

et

Richter

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Weber Oswald, _____
 célibataire, _____
 cordonnier, _____
 originaire de Menzingen (Luc) _____ domicilié à
 Labour de Reily, _____ né à
 Menzingen _____ le vingt-six Avril _____
 mil huit cent quatre-vingt-une _____ fils de
 Anton Weber, _____ et de
 Teronika Hochstetler, décédée _____

2. Richter Victoria, _____
 célibataire, _____
 cuisinière, _____
 originaire de Nordhaimen (Wurtemberg) _____ domiciliée à
 Labour de Reily, _____ née à
 Nordhaimen, _____ le premier Janvier _____
 mil huit cent quatre-vingt-sept _____ fille de
 Joseph Richter, } _____ et de
 Caroline Göggerle, } décédés. _____

Comme témoins : } 1. M^{lle} Chérie Kling femme de chambre à banel
 } 2. M. Samuel Vincent inspecteur de police à Labour

Les publications ont eu lieu à Labour de Reily le 3, Menzingen le 4 et Nordhaimen le 20 septembre 1914.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labour de Reily le vingt-six Janvier mil neuf cent vingt.

Pièces déposées :

- Acte de naissance des fiancés
- Permis de domicile
- Promesse de mariage
- Autorisation du Conseil d'état
- Publications de mariage
- Certificat de capacité matrimoniale de la fiancée

Communiqué à b. c. de Menzingen et Chancellerie d'état

Les époux :

O. Weber
 V. Richter née Richter

Les témoins :

H. Kling
 S. Vincent

L'officier de l'état civil :

[Signature]

Registre des mariages A.

N° 2/

Gonceth

et

Renevey

Par ordonnance du
Département de Justice et
Police du Canton de Vaud
du 16 mai 1956, l'acte
ci-dessus est rectifié en
ce sens que le nom
patronymique de l'époux
ainsi que celui de son
père soit orthographié
"Gonseth" et non "Gonceth".
Inscrit le 30 décembre 1956

L'Officier de l'état civil:



E. Grangier
E. GRANGIER

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage:

1. Gonceth Georges-Louis, _____
célibataire, _____
employé de bureau, _____

originaire de Gerseney, _____ domicilié à

Labour de Seily, _____ né à

Hevey _____ le douze Juin _____

_____ mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf _____ fils de

Albert-Samuel Gonceth, _____ et de

Eugénie Ganton, _____

2. Renevey Marie-Germaine, _____
célibataire, _____

sans profession, _____

originaire de Fétigny (Fribourg) _____ domiciliée à

Orbe, _____ née à

Fétigny _____ le onze Novembre _____

_____ mil huit cent quatre-vingt-dix-huit _____ fille de

François-Edouard Renevey, _____ et de

Louise-Philomène Marcuet, _____

Comme témoins: 1. M. Edouard Renevey, agriculteur à Orbe _____

2. M. Robert Michaud employé C.F.F. à Hevey _____

Les publications ont eu lieu à Labour de Seily le 10, Orbe et

Fétigny le 11 et Gerseney le 12 janvier 1920. _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de

l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labour de Seily le trente-un janvier mil neuf cent vingt

Pièces déposées: Actes de naissance des fiancés.

Les époux: *G. Gonseth*

Germaine Gonseth née Renevey

Les témoins: Edouard Renevey, par Joseph Orbe

R. Michaud

Communiqué aux C.E. de Saanen, Fétigny et Orbe

L'officier de l'état civil: *E. Grangier*

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 3000 f. d.

N^o 3.
 Malcotti
 et
 Felli

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Malcotti Auguste, _____
 veuf de Stéphanie Pagliaro des le 30 Novembre 1916,
 gypcier-peintre, _____
 originaire de Casalzuigno (Côme) Italie, _____ domicilié à
 Labou de Seily, _____ né à
 Casalzuigno _____ le neuf juillet _____
 mil huit cent quatre-vingt-un _____ fils de
 Louis Malcotti, décédé _____ et de
 Ernesta Decesare, _____

2. Felli Rosa, _____
 célibataire, _____
 sans profession, _____
 originaire de Casalzuigno (Côme) Italie, _____ domiciliée à
 Labou de Seily, _____ née à
 Casalzuigno _____ le vingt-trois Mai _____
 mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ fille de
 Gioacchino Felli, décédé _____ et de
 Mathilde Delgrande, _____

Comme témoins : { 1. M. Pericles Felli, gypcier-peintre à Labou de Seily.
 2. M. Samuel Vincent, Inspecteur de Police au dit lieu

Les publications ont eu lieu à Labou de Seily le 8 Décembre 1919
 et à Casalzuigno le 25 Janvier 1920.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labou de Seily le douze Mars mil neuf cent vingt.

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
 Certificats matrimoniaux "
 Livret de famille du fiancé
 Acte de décès de sa 1^{re} femme
 Certificat militaire du fiancé
 Permis de domicile des fiancés
 Aut^{re} du Conseil d'Etat
 Actes de publications
 Certif. de capacité matrimoniale
 Communiqué des fiancés.
 à la Chancellerie d'Etat

Les époux :

Malcotti Auguste.
 Rosa Malcotti nei Felli

Les témoins :

Pericles Felli
 Vincent

L'officier de l'état civil :

[Signature]

Registre des mariages A.

Form. 3.

N^o H
Stoudmann
et
Bamin

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Stoudmann Henri-Adrien, _____
célibataire, _____
employé de bureau, _____
originaire de Bussey sur Morges _____ domicilié à
Labou de Seigy, _____ né à
Labou de Seigy _____ le vingt-un juin _____
_____ mil huit cent quatre-vingt-quatorze _____ fils de
Victor Stoudmann } _____ et de
Julie-Emilie Maridor } décedés _____

2. Bamin Caroline-Louise _____
célibataire, _____
lingère, _____
originaire de Labou de Seigy et Blouay _____ domiciliée à
Labou de Seigy, _____ née à
Labou de Seigy _____ le douze Avril _____
_____ mil huit cent quatre-vingt-dix-sept _____ fille de
Louis-Samuel-Jean Bamin _____ et de
Aline-Louise Pasche, décedée. _____

Comme témoins : { 1. M. Louis Bamin, empl. de banque à Labou de Seigy
2. M. Charles Stoudmann, jardinier au dit lieu.

Les publications ont eu lieu à Labou de Seigy le 19 et Blouay
et Bussey sur Morges le 20 Février 1920 _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labou de Seigy le vingt Mars mil neuf cent vingt

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
Promesse de mariage
Actes de publications.

Les époux :

M. Stoudmann
Caroline Stoudmann
née Bamin

Les témoins :

Bamin
Ch. Stoudmann

L'officier de l'état civil :

Stane

Communiqué à E. C. de Killars s. Yens,
et St. Léger.

No 5

Queret

et
Sanchand

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Queret Jules-Frédéric, _____
 Tenf de Valérie-Elise Parbey dès le 2 Octobre 1918, _____
 employé aux tramways, _____
 originaire de Corsonay et Senardens, _____ domicilié à
 Labour de Seily, _____ né à
 Corsonay _____ le vingt-six Octobre _____
 _____ mil huit cent quatre-vingt-deux, _____ fils de
 Frédéric Queret, _____ et de
 Susanne-Termy Guichard, décédée _____
2. Sanchand Aline-Cécile, _____
 célibataire, _____
 cuisinière, _____
 originaire de Yaux, _____ domiciliée à
 Labour de Seily, _____ née à
 Yaux _____ le dix-huit Août _____
 _____ mil huit cent quatre-vingt-deux _____ fille de
 Paul-Henri-Louis Sanchand, décédé _____ et de
 Rosine Bolomey, _____

Comme témoins : { 1. M. Charles Staudmann, jardinier à Labour de Seily
 2. M^{lle} Louise L'Écuyer, domiciliée à Lausanne

Les publications ont eu lieu à Labour de Seily le 18, Yaux et _____
 Corsonay le 19 et Senardens le 20 Mars 1920. _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labour de Seily le dix Avril mil neuf cent vingt

Pièces déposées :

Livre de famille du fiancé
 Acte de décès de sa première
 femme.
 Acte de naissance de la fiancée
 Actes de publications
 Promesse de mariage.

Communiqué aux b. e. de Corsonay
 et Yufflens-le-Château

Les époux :

Jules Queret.
 Aline Queret née Sanchand

Les témoins :

Chs Staudmann
 Louise L'Écuyer

L'officier de l'état civil :

Stavel

Registre des mariages A.

N° 6

Chevalley

et

Rochat

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Chevalley Oscar - Emile, _____
 célibataire, _____
 emballer-magasinière, _____
 originaire de Rivaux, _____ domicilié à
 Laboum de Seigy, _____ né à
 Laboum de Seigy _____ le dix-neuf Mars _____
 mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ fils de
 Charles Chevalley, décédé _____ et de
 Annette Mamin, _____

2. Rochat Elvina - Emmy, _____
 célibataire, _____
 ouvrière, _____
 originaire des Lieux, _____ domiciliée à
 Vevey _____ née à
 aux Charbonnières le quatorze Juin, _____
 mil huit cent quatre-vingt-dix-huit _____ fille de
 Lion-Félix Rochat, _____ et de
 Emmy Laques, _____

Comme témoins : } 1. M. Samuel Vincent, inspecteur de police à Laboum de Seigy
 } 2. M. Hermann Frantschi, agent de police au dit lieu.

Les publications ont eu lieu à Laboum de Seigy le 15, au Lieu le
 16, Rivaux et Vevey le 17 Mars 1920.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Laboum de Seigy le dix-sept Avril mil neuf cent vingt

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
 Promesse de mariage
 Certificats de publications.

Les époux :

Oscar Chevalley
 Elvina Chevalley née Rochat

Les témoins :

Vincent
 Frantschi

L'officier de l'état civil :

Stare

Communiqué aux E.C. de St Saphorin
 (Lavaux) et Le Lieu et Vevey

No 7

Gutein-Volthenius

et

Goergens

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Gutein-Volthenius Rudolphe-Peter-Lohan, _____
 Veuf de Alida-Maria Gutein-Volthenius dès le 19 Octobre 1910
 sans profession, _____
 originaire de Abcoude-Proostdy (Province de Utrecht) Hollande domicilié à
 Labou de Reij, _____ né à
 Abcoude-Proostdy _____ le six Juin _____
 _____ mil huit cent cinquante-un _____ fils de
 Peter-Marinus Gutein-Volthenius, _____ et de
 Johanna Koopmans, décédés _____

2. Goergens Charlotte-Lulia-Alice, _____
 célibataire, _____
 Professeur de chant, _____
 originaire de Berdorf (Hillesheim) Prusse _____ domiciliée à
 Lausanne, _____ née à
 Ouchy (Lausanne) _____ le cinq Janvier _____
 _____ mil huit cent septante-huit _____ fille de
 Pierre Goergens, décédé _____ et de
 Marie Longchamp née Etchegaray _____

Comme témoins : { 1. M. Eugène Bovon, pasteur à Morges _____
 2. M. Arnold Ettring, ingénieur à Lausanne _____

Les publications ont eu lieu à Labou de Reij et Lausanne le
 30 Janvier & Berdorf le 11 Février 1920 _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labou de Reij le vingt-un Avril mil neuf cent vingt.

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
 Acte de mariage du fiancé
 Acte de décès de sa 1^{re} femme
 Permis de domicile
 Promesse de mariage
 Act^s du conseil d'état
 Certificats de publications
 Certificat de capacité matrimoniale
 des fiancés.
 Communiqué à E.C. de Lausanne
 et Chancellerie d'Etat.

Les époux :

R.P. Gutein-Volthenius
 Lilas Gutein-Volthenius
 née Goergens. -

Les témoins :

Lug. Bovon pasteur

M. Mariny

L'officier de l'état civil :

L. Star

Registre des mariages A.

No 8

Schwab

et

Logoz

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Schwab Gérard-Alfred-Jean, _____
 célibataire, _____
 employé de bureau, _____
 originaire de Oberwil b. Buren (Berne) _____ domicilié à
 Sabou de Seily, _____ né à
 Payerne _____ le dix septembre _____
 _____ mil huit cent quatre-vingt-treize _____ fils de
 Jean Schwab _____ et de
 Marie-Valentine Knauber, décédée, _____

2. Logoz Anna-Luette, _____
 célibataire, _____
 employée de bureau _____
 originaire de Gommöens la Ville _____ domiciliée à
 Payerne, _____ née à
 Payerne _____ le vingt-neuf mai _____
 _____ mil huit cent quatre-vingt-quatorze _____ fille de
 Vincent-Élie Logoz, _____ et de
 Marie-Marguerite-Berthe Guiguer, _____

Comme témoins : { 1. M. Robert Walter, imprimeur à Yoney _____
 2. M. Louis Reminger, comptable au dit lieu _____

Les publications ont eu lieu à Sabou de Seily le 28, Oberwil _____
 Payerne et Gommöens la Ville le 29 avril 1920. _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Sabou de Seily le vingt-deux mai mil neuf cent vingt

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
 Promesse de mariage
 Actes de publications.

Les époux :

Schwab
 Anna Schwab née Logoz

Les témoins :

R. Walter
 Reminger

L'officier de l'état civil :

L. Hane

Communiqué aux E. C. de Oberwil b. B.
 Echallens et Payerne.

N° 9.
Failloubar
et
Dégex

Par jugement du Tribunal du District de Lausanne rendu en date du 19 novembre 1923 déclaré définitif et exécutoire le 13 février 1924, le mariage inscrit ci-contre a été dissous par le divorce. Le Tribunal a désigné le mari comme époux coupable et a fixé à deux ans le délai pendant lequel il ne pourra se remarier.

Inscrit le 24 mai 1924
L'officier d'état civil
L'Aurel

Comm. au Dépôt de S. P.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Failloubar Charles-Henri, _____
célibataire, _____
chiffonnier, _____
originaire de Vallamand-Bellous, _____ domicilié à
Labou de Reif, _____ né à
Vevey _____ le seize décembre _____

_____ mil huit cent quatre-vingt-dix-huit _____ fils de
Charles-Samuel Failloubar, _____ et de
Marie-Louise-Lucie Göetschmann, _____

2. Dégex Elvire, _____
célibataire, _____
lingère, _____
originaire de Pralins, _____ domiciliée à
Agens, _____ née à
Agens _____ le cinq avril _____

_____ mil neuf cent un _____ fille de
Emile Dégex, _____ et de
Nancy Palud, _____

Comme témoins : { 1. M. Joseph Guye, cigarettier à Vevey _____
2. M. Henri Goy, agent de police à Labou de Reif _____

Les publications ont eu lieu à Labou de Reif le 24, Agens le 26, Vallamand et Pralins le 27 avril 1920.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labou de Reif le vingt-neuf mai mil neuf cent vingt.

Pièces déposées :
Actes de naissance des fiancés
Autorisation des parents de la fiancée
Promesse de mariage
Certificats de publications

Les époux :
Charles Failloubar
Elvire Failloubar
née Dégex
Les témoins :
Joseph Guye
Henri Goy L. Guye.

Communiqué à E.C. de Cudrefin, St Cierges et Molondin

L'officier de l'état civil :
L'Aurel

Registre des mariages A.

N° 10

Amsler

et

Agnet

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Amsler Marc-Henri, _____
 célibataire, _____
 médecin, _____
 originaire de Schinznach (Argovie) _____ domicilié à
 Lausanne, _____ né à
 Vevey _____ le quinze février _____
 mil huit cent quatre-vingt-ouze _____ fils de
 Henri Amsler, _____ et de
 Rosine Fischer, _____

2. Agnet Marguerite-Lucretie, _____
 célibataire, _____
 sans profession, _____
 originaire de Lutry, _____ domiciliée à
 Laborn de Peily, _____ née à
 St Sulpice (Neuchâtel) _____ le vingt-trois novembre _____
 mil neuf cent _____ fille de
 Henri-Paul Agnet, _____ et de
 Louise-Marie Rieder, _____

Comme témoins : { 1. M. Henri Amsler, Directeur d'Hôtel à Vevey.
 2. M. Henri Agnet Ingénieur à Laborn de Peily.

Les publications ont eu lieu à Lausanne le 3 Mai, à Schinznach, Lutry et Laborn de Peily le 4 Mai 1920.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Laborn de Peily le trois^{ième} juin mil neuf cent vingt.

Pièces déposées :

Autorisation de célébrer le mariage, état civil de Lausanne.

Les époux :

Mari Amsler

Marguerite Amsler née Agnet

Les témoins :

H. Amsler
 H. Agnet

L'officier de l'état civil :

L. Faure

Communiqué aux E.C. de Schinznach, Lausanne et Lutry.

N^o 11

Queret

et

Bissot

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Queret Marcel, _____
 célibataire, _____
 carreau, _____
 originaire de Chardonne, _____ domicilié à
 Labour de Seily, _____ né à
 Chardonne _____ le vingt-trois Septembre _____
 _____ mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ fils de
 Charles-François Queret } _____ et de
 Adèle Aufour } décidés _____

2. Bissot Maria-Augustine, _____
 célibataire, _____
 employée, _____
 originaire de Ambilly (Haute Savoie) France, _____ domiciliée à
 Labour de Seily, _____ née à
 Ambilly _____ le vingt-deux Septembre _____
 _____ mil neuf cent un _____ fille de
 Alexandre-Philibert Bissot, _____ et de
 Marie-Louise Cornu, _____

Comme témoins : { 1. M. Amédée Rouiller, mosaïste à Labour de Seily
 2. M. Marc Brunisholz, menuisier à Vevey

Les publications ont eu lieu à Labour de Seily le 23, Chardonne
 et Ambilly le 26 Avril 1920 _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labour de Seily le cinq Juin mil neuf cent vingt.

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
 Permis de domicile, parents de la fiancée.
 Promesse de mariage
 Aut^{re} parents de la fiancée
 Aut^{re} du Conseil d'Etat
 Certificats de publications
 Certificat de capacité matrimoniale de la fiancée.
 Communiqué à l'É. C. de Courier et à la Chancellerie d'Etat

Les époux :

Marcel Queret
 Marie Ducret née Bissot

Les témoins :

Rouiller Amédée
 Marc Brunisholz

L'officier de l'état civil :

[Signature]

Registre des mariages A.

N^o 121

Hader

et

Bardy

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Hader Jules-Henri, _____
 célibataire, _____
 coiffeur, _____
 originaire de Bransdingen (Schaffhouse) _____ domicilié à
 Labou de Peily, _____ né à
 Vevey _____ le six janvier _____
 _____ mil huit cent quatre-vingt-seize _____ fils de
 Jules Hader, _____ et de
 Victoire dite Louise Decherry, _____

2. Bardy Clémentine-Louise, _____
 célibataire, _____
 repasseuse, _____
 originaire de Fribourg, _____ domiciliée à
 Vevey _____ née à
 Fribourg _____ le vingt-quatre avril _____
 _____ mil huit cent quatre-vingt-dix-huit _____ fille de
 Louis Bardy, _____ et de
 Marie Paula, _____

Comme témoins : { 1. M. Louis Bardy, contre-maitre à Vevey. _____
 2. M. Robert Cailler, cantonnier à Vevey. _____

Les publications ont eu lieu à Labou de Peily le 8, Fribourg
 le 9, Vevey et Bransdingen le 10 juin 1910. _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labou de Peily le dix juillet mil neuf cent vingt

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
 Promesse de mariage
 certificats de publication.

Les époux :

Jules Hader
 Louise Hader née Bardy

Les témoins :

M. Louis Bardy
 M. Robert Cailler

L'officier de l'état civil :

L. Faure

Communiqué aux E. C. de Bransdingen
 Fribourg et Vevey

N^o 13
 Frossard
 et
 Giddey

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Frossard Robert-Alfred, _____
 célibataire, _____
 employé de bureau, _____
 originaire de Brenles et Moudon, _____ domicilié à
 Labour de Peily, _____ né à
 Plégier _____ le vingt-sept Avril _____
 mil huit cent quatre-vingt-treize _____ fils de
 Henri-Louis Frossard, _____ et de
 Marie-Rosalie Gétay, décédée, _____

2. Giddey Henriette-Charlotte, _____
 célibataire, _____
 employée de bureau, _____
 originaire de Grandvaux et Lutry, _____ domiciliée à
 Labour de Peily, _____ née à
 Genève, _____ le quatorze Février _____
 mil huit cent quatre-vingt-douze _____ fille de
 Jules-Jean-Charles Giddey, décédé _____ et de
 Louise Comse, _____

Comme témoins : { 1. M. Louis Frossard, marguillier à Labour de Peily
 2. M. Samuel Vincent, inspecteur de police au dit lieu.

Les publications ont eu lieu à Labour de Peily le 11, Lutry et
 Moudon le 12, Brenles le 13 et Grandvaux le 14
 juin 1920.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labour de Peily le quinze juillet mil neuf cent vingt

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
 Promesse de mariage
 Actes de publications

Les époux :

~~Frossard~~
 Henriette Frossard née Giddey

Les témoins :

Louis Frossard
 Vincent

L'officier de l'état civil :

Staur

Communiqué aux D. C. de Lucens,
 Moudon, Cully et Lutry.

Registre des mariages A.

N° 14

Mamin

et

Guillod

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Mamin Jules-Vincent, _____
 célibataire, _____
 laitier, _____
 originaire de Blonay, _____ domicilié à
 Morges, _____ né à

aux Chevalleyres rière Blonay le quinze avril _____
 mil huit cent quatre-vingt-trois _____ fils de
 François-Samuel Mamin, _____ et de
 Marie-Henriette Gues, décédés _____

2. Guillod Jenny-Suzanne, _____
 célibataire, _____
 sans profession, _____
 originaire de Haut-Kully le Bas (Fribourg) _____ domiciliée à
 Morges, _____ née à
 Morges, _____ le onze juin _____
 mil huit cent septante-deux _____ fille de

Jules-Albert-Marc Guillod, _____ et de
 Laure-Jenny Sigroz, décédés _____

Comme témoins : { 1. M. Gustave Girardet, architecte à Labour de Veigy
 2. M. Samuel Vincent Inspecteur de Police au dit lieu

Les publications ont eu lieu à Morges et Blonay le 23, et au
 Bas Kully le 25 juin 1920.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labour de Veigy le seize juillet mil neuf cent vingt

Pièces déposées :

Certificat de publication
 état civil de Morges.

Les époux :

Jules Mamin
 Suzanne Mamin née Guillod

Les témoins :

Girardet
 Vincent

L'officier de l'état civil :

Stave

Communiqué aux b.c. de St Léger,
 Môtier, et Morges.

N° 15

Hauter
et
Bernard

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Hauter Rodolphe
veuf de Lina Murisier des le 28 septembre 1918.
employé aux tramways,
originaire de Bleiken (Berne), domicilié à
Labou de Seily,
Eschenbrunnmatt le onze mai
mil huit cent septante-un fils de
Jean-Rodolphe Hauter, et de
Elisabeth Brachtel, } décédés.

2. Bernard Rachel-Emilie,
célibataire
employée de fabrique,
originaire de Bex, domiciliée à
Vevey,
Corcoux le six novembre
mil huit cent quatre-vingt-douze fille de
Henri-Gabriel Bernard, et de
Fanny-Anna-Livie Michaud,

Comme témoins :
1. M. Henri Bernard, teneur à Vevey
2. M. Charles Tolet, manicher à Corcoux.

Les publications ont eu lieu à Labou de Seily le 25, Oberdiesbach
Bex et Vevey le 26 juin 1920.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labou de Seily le cinq Août mil neuf cent vingt.

Pièces déposées :

- Acte de mariage du fiancé
- Acte de décès de sa femme
- Acte de naissance de la fiancée Rachel Hauter née Bernard.
- Promesse de mariage
- Actes de publications.

Les époux :

Hauter Rodolphe
Bernard Rachel

Les témoins :

H. Bernard
Charles Tolet.

L'officier de l'état civil :

Stare

Communiqué aux b.c. de Oberdiesbach,
Bex et Vevey

Registre des mariages A.

N° 16

Henry

et

Deladory

Par décision du 25 juin 1952 le Département de Justice et Police du Canton de Vaud a ordonné la rectification de l'acte ci. contre en ce sens que l'époux soit inscrit sous les prénoms de Aloys-Oscar.

Inscrit le 3 juillet 1952
L'officier d'état civil
à Yverne

Comm. de Montreux
et Aigle et Dpt



Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Henry Alois-Oscar, _____
célibataire _____
facteur-postal, _____
originaire de Châtelard, _____ domicilié à
Blarens-Châtelard, _____ né à
Chailly-Châtelard _____ le huit Août _____
mil huit cent quatre-vingt-huit _____ fils de
Emert Mury, décédé, _____ et de
Sophie-Marie-Louise De Joffrey, _____

2. Deladory Julia-Clara, _____
célibataire, _____
lingère, _____
originaire de Aigle et Yverne, _____ domiciliée à
Laboum de Peily, _____ née à
Laboum de Peily, _____ le deux janvier _____
mil huit cent quatre-vingt-dix-huit _____ fille de
François-Louis-Lucien Deladory, _____ et de
Cécile-Caroline Delafontaine, _____

Comme témoins : { 1. M. Louis Deladory, comptable à Laboum de Peily
2. M. Emile Deladory, employé de bureau au dit lieu.

Les publications ont eu lieu au Châtelard le 5 Août et à
Aigle, Yverne et Laboum de Peily le 6 Août 1950. _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Laboum de Peily le quatre Septembre mil neuf cent vingt

Pièces déposées :

Autorisation de célébrer le mariage de l'état civil de Montreux.

Les époux :

Oscar Mury

Julia Mury, nee Deladory

Les témoins :

L. Deladory

B. Deladory

L'officier de l'état civil :

L. Favre

Communiqué aux C.C. de Montreux
et Aigle.

N° 17
 Radizzani
 et
 Ferrara

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Radizzani Carlo - Alexandre, _____
 veuf de Regina née Romano dès le 2 octobre 1919 _____
 musicien, _____
 originaire de Milan, Italie, _____ domicilié à
 Labour de Veilz, _____ né à
 Milan _____ le cinq Août _____
 _____ mil huit cent soixante-quatre _____ fils de
 Louis Radizzani, décédé _____ et de
 Angèle Galbiati, _____

2. Ferrara née Fecci Giulia - Giuseppa - Virginia _____
 veuve de Luigi Ferrara dès le 6 Février 1906. _____
 musicienne, _____
 originaire de Vocera Inferiore (Solerno) Italie, _____ domiciliée à
 Labour de Veilz, _____ née à
 Milan _____ le dix-sept Mars _____
 _____ mil huit cent septante-cinq _____ fille de
 Giacomo Fecci, _____ et de
 Domenica Fecci, décédée _____

Comme témoins : { 1. M. Louis Deladoux comptable à Labour de Veilz
 2. M. Jules Chiévent, cafetier au dit lieu.

Les publications ont eu lieu à Labour de Veilz le 14 Mai, Milan et
 Vocera Inferiore le 20 Juin 1920. _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labour de Veilz le quatre Septembre mil neuf cent vingt

Pièces déposées :
 Actes de naissance des fiancés
 Actes de 1^{er} mariage
 Actes de décès des époux
 Permis de domicile
 Aut^s du Conseil d'Etat
 Actes de publications
 Certificats de capacité matrimo-
 niale des fiancés.

Communiqué à la Chancellerie d'Etat

Les époux :
 A. Radizzani
 Julia Radizzani née Fecci

Les témoins :
 L. Deladoux
 J. Chiévent

L'officier de l'état civil :
 H. Stang

Registre des mariages A.

N° 18

Monnier

et

Möri

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Monnier Henri-Louis, _____
veuf de Maria Meyerberg des le 22 Décembre 1918. _____
charentier, _____

originaire de Villars le Grand, _____ domicilié à

Labour de Reily, _____ né à

Labour de Reily _____ le cinq Octobre _____

mil huit cent quatre-vingt-trois _____ fils de

Jules Monnier, _____ et de

Marie-Louise Grosjean, décédée _____

2. Möri Marie, _____

célibataire, _____

cuisinière, _____

originaire de Sprach (Bene) _____ domiciliée à

St Léger, _____ née à

Sprach, _____ le dix Avril _____

mil huit cent quatre-vingt-ouze _____ fille de

Friedrich Möri, décédé _____ et de

Emma Gehri, _____

Comme témoins : { 1. M. Alfred Monnier facteur à Labour de Reily
2. M. Henri Goy agent de Police au dit lieu.Les publications ont eu lieu à Labour de Reily le 18, St Léger et
Bâuffelen le 19 et Villars le Grand le 20 août 1920.Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labour de Reily le neuf Septembre mil neuf cent vingt.

Pièces déposées :

Acte de 1^{er} mariage du fiancé
Acte de naissance de la fiancée
Promesse de mariage.

Actes de publications

La 1^{re} femme du fiancé est
décédée à Labour de Reily.Communiqué aux B.C. de Constantine,
Bâuffelen et St Léger.

Les époux :

Henri Monnier
Marie Monnier épouse

Les témoins :

Alfred Monnier
Henri Goy

L'officier de l'état civil :

L. H. A.

N° 19
Groux
et
Coigny

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Groux Louis, _____
célibataire, _____
infirmier, _____
originaire de Giez et Kovalles, _____ domicilié à
Leysin, _____ né à
Kovalles _____ le vingt-deux (Septembre) _____

_____ mil huit cent nonante-trois _____ fils de
Charles Groux, décédé _____ et de
Louise-Blanche Meyer née Clottier, _____

2. Coigny Lucie, _____
célibataire, _____
garde-malade, _____

originaire de Champtauray, _____ domiciliée à
La Bour de Veigy, _____ née à
Willaret (Belmont) _____ le vingt-sept juillet _____
_____ mil huit cent nonante-cinq _____ fille de

Jacques Coigny, _____ et de
Nancy Langy, décédée, _____

Comme témoins : { 1. M. Henri Goy agent de Police à La Bour de Veigy
2. M. Alfred Baux ? ? ?

Les publications ont eu lieu à Leysin et La Bour de Veigy le 9,
Kovalles le 10, Giez le 11, et Champtauray le 12
Août 1920.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Bour de Veigy le onze (Septembre) mil neuf cent vingt

Pièces déposées :
Certificat de publication.
(aut^{re} de célébrer le mariage)
de l'état civil de Leysin.

Les époux :
Louis Groux.
Lucie Groux née Coigny.

Les témoins :
Henri Goy
Alfred Baux

L'officier de l'état civil :
L. Favre

Communiqué aux b.c. de Grandson,
Fiez, Leysin et Combremont

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 300 f. d.

Par jugement du Tribunal
du District d'Argle du 18
janvier 1938, déclaré définitif
et exécutoire le 28 février 1938,
le mariage inscrit ci-contre
a été dissous par le divorce.
Le Tribunal a fixé à un an
dès le 28 février 1938 le délai
pendant lequel le mari ne
peut se remarier.
Inscrit le 4 avril 1938
L'off. d'Etat civil
L. Favre
Comm. au
Dépt. de V. S.

Registre des mariages A.

N° 20

Demareux

et

Aubert

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Demareux Ernest, _____
 célibataire, _____
 commerçant, _____
 originaire de Kingel et de Gilly, _____ domicilié à
 Labour de Seily, _____ né à
 Viney près Gilly _____ le douze Août _____
 _____ mil huit cent quatre-vingt-treize _____ fils de
 Jules-Louis Demareux, décédé _____ et de
 Aline-Céline Renaud, _____

2. Aubert Madeleine-Bruna, _____
 célibataire, _____
 comptable, _____
 originaire de Pampigny, _____ domiciliée à
 Nyon, _____ née à
 St Croix _____ le vingt Mars _____
 _____ mil huit cent quatre-vingt-dix-huit _____ fille de
 Henri-Daniel Aubert, décédé _____ et de
 Marie-Bruna Duquon, _____

Comme témoins : { 1. M. Henri Dorat, entrepreneur à Chateau d'Orx
 2. M. Samuel Horisberger, horticulteur à Labour de Seily

Les publications ont eu lieu à Labour de Seily le 20, Gilly, Kingel,
 Pampigny et Nyon le 21 Août 1920.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labour de Seily le quatorze Septembre mil neuf cent vingt.

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
 Promesse de mariage
 Actes de publications.

Les époux :

E. Demareux
 Madeleine Demareux, née Aubert.

Les témoins :

Henri Dorat
Samuel Horisberger

L'officier de l'état civil :

Stare

Communiqué aux E.E. de Gilly,
 Pampigny et Nyon.

N° 21

Chessex

et

Mury

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Chessex Georges - Gustave, _____
 célibataire, _____
 agriculteur, _____
 originaire des Blanches (Montreux) _____ domicilié à
 Laboum de Seily, _____ né à
 St-Légier _____ le vingt-deux juin _____
 mil huit cent quatre-vingt-dix-huit _____ fils de
 Henri-Louis Chessex, _____ et de
 Elisa Chevalley, décédée _____

2. Mury Clara - Hortense, _____
 célibataire, _____
 sans profession, _____
 originaire du Châtelard, _____ domiciliée à
 Chailly (Châtelard) _____ née à
 Chailly _____ le dix-neuf juin _____
 mil neuf cent un, _____ fille de
 Emert Mury, décédé _____ et de
 Sophie-Marie-Louise De Joffrey _____

Comme témoins : { 1. M. Louis Chessex agriculteur à Laboum de Seily
 2. M. Henri Goy agent de police au dit lieu.

Les publications ont eu lieu à Laboum de Seily le 25, au Blan-
 ches et au Châtelard le 27 Août 1920.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Laboum de Seily le quinze Septembre mil neuf cent vingt

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
 Promesse de mariage avec
 aut^m de la mère de la fiancée
 Actes de publications.

Les époux :

Georges Chessex
 Clara Chessex née Mury.

Les témoins :

Chessex Louis
 Henri Goy

L'officier de l'état civil :

[Signature]

Communiqué à b.c. de Montreux

Registre des mariages A.

N° 22

Guex
et
Borloz

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Guex Frédéric - Louis, _____
 célibataire, _____
 jardinier, _____
 originaire de St-Légier - La Chaux, _____ domicilié à
 La Cour de Seily, _____ né à
 La Cour de Seily _____ le quinze Octobre _____
 mil huit cent quatre-vingt-seize _____ fils de
 François-Jacques - Frédéric Guex, _____ et de
 Julie Dubuit, _____

2. Borloz Méry - Marie, _____
 célibataire, _____
 ouvrière, _____
 originaire de Ormont-dessous, _____ domiciliée à
 La Cour de Seily, _____ née à
 St-Briphon _____ le vingt-huit Avril _____
 mil huit cent quatre-vingt-quatorze _____ fille de
 Jules-Alfred Borloz, _____ et de
 Marie-Alexandrine Clavel, _____

Comme témoins : { 1. M. Jean Reuser, primarius à La Cour de Seily
 2. M. Henri Sérati, comptable audit lieu.

Les publications ont eu lieu à La Cour de Seily le 28, Ormont-dessous le 29 et St-Légier le 31 Août 1920. _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Cour de Seily le dix-sept Septembre mil neuf cent vingt

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
 Promesse de mariage
 Actes de publications.

Les époux :

Guex Frédéric
 Méry Guex ne Borloz

Les témoins :

Jean Reuser
 Henri

L'officier de l'état civil :

Stare

Communiqué aux E. C. de St-Légier
 et Ormont-dessous.

N° 23

Dupuy

et

Masson

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Dupuy Jean, _____
 célibataire, _____
 agriculteur, _____
 originaire de Duras (Dépt de Lot et Garonne) / France _____ domicilié à
 Duras, en réjou à Laboum de Seilh, _____ né à
 Duras, _____ le onze Mai _____
 _____ mil huit cent quatre-vingt-dix, _____ fils de
 Pierre Dupuy, _____ et de
 Marie Bessette, décédée _____

2. Masson Cécile-Sophie, _____
 célibataire, _____
 sans profession, _____
 originaire du Châtelard, _____ domiciliée à
 La Boum de Seilh, _____ née à
 Clarens, _____ le cinq Août _____
 _____ mil huit cent quatre-vingt-dix-huit _____ fille de
 Vincent Masson, décédé _____ et de
 Marie-Elise-Sophie-Louise Gueraud, _____

Comme témoins : } 1. M. Emile Cuendet, imprimeur à Vevey _____
 } 2. M. Louis Bonjoin, employé C. & F. à Vevey _____

Les publications ont eu lieu à Duras le 15, Laboum de Seilh le 20
 et au Châtelard le 21 Août 1920. _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Laboum de Seilh le vingt-trois Septembre mil neuf cent vingt

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
 Passe port du fiancé
 Son livret militaire
 Aut. de publicat. du Conseil d'état
 Promesse de mariage
 Actes de publications
 Certif. de capacité matrim. du fiancé
 Aut. du Conseil d'état.

Communiqué à l'É.C. de Montreux
 et Chancellerie d'état

Les époux :

Dupuy Jean
 Cécile Dupuy née Masson

Les témoins :

Cuendet
 Bonjoin

L'officier de l'état civil :

Stare

Registre des mariages A.

N° 24

Jordan

et

Haller

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Jordan Joseph - Justin - François, _____
célibataire, _____employé aux chemins de fer P.L.M., _____
originaire de Cliron les Bains (Dép^t Haute Savoie) France domicilié à
Cliron les Bains, _____ né àCliron les Bains _____ le treize Décembre _____
_____ mil huit cent quatre-vingt-vingt _____ fils deJoseph - Marie - Nicolas Jordan, _____ et de
Marie - Teronnie - Laine Chavassus, } décedés _____2. Haller Marthe - Justine, _____
célibataire, _____

couturière, _____

originaire de Monthey (Valais) _____ domiciliée à
Labour de Seily, _____ née àLabour de Seily _____ le quatre Octobre _____
_____ mil huit cent quatre-vingt-treize _____ fille deFrançois - Antoine Haller, décedé _____ et de
Marie - Patience Chevallay, _____Comme témoins : } 1. M^r Laurent Haller, maréchal à Labour de Seily
2. M^r Henri Grozney, comptable au dit lieu.Les publications ont eu lieu à Cliron les Bains le 2, Labour
de Seily le 8, et Monthey le 11 Septembre 1920.Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labour de Seily le vingt-quatre Septembre mil neuf cent vingt.

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
Acte de décès, mère du fiancé
Promesses de mariage
Consentement de l'époux
Aut^{re} du Conseil d'état
actes de publications
certif. de capacité matrimoniale
du fiancé
aut^{re} du Conseil d'état.
Communiqué à l'É.C. de Monthey
et à la Chancellerie d'état

Les époux :

J. Jordan
Marthe Jordan née Haller

Les témoins :

Grozeuy Henri
Laurent Haller

L'officier de l'état civil :

Haller

No 25

Zahnd

et

Burgener

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Zahnd Oscar, _____
 célibataire, _____
 bucheron, _____
 originaire de Guggisberg (Berne), _____ domicilié à
 Labour de Peilz, _____ né à
 Laanen, _____ le douze Mars _____
 mil huit cent quatre-vingt-huit _____ fils de
 Friedrich Zahnd, _____ et de
 Emilie Welter, } décidés _____

2. Burgener Anna, _____
 célibataire, _____
 femme de chambre, _____
 originaire de Grindelwald (Berne) _____ domiciliée à
 Labour de Peilz, _____ née à
 Grindelwald _____ le vingt-six juillet _____
 mil huit cent nonante-quatre _____ fille de
 Johannes Burgener, _____ et de
 Susanne Bohren, _____

Comme témoins : } 1. M. Samuel Vincent Insf. de Police à Labour de Peilz
 } 2. M. Louis Souley font. postal au dit lieu

Les publications ont eu lieu à Labour de Peilz le 20, Grindelwald
 le 21 et Guggisberg le 22 Septembre 1920.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Cour de Peilz le neuf Octobre mil neuf cent vingt.

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
 Promesse de mariage.
 Actes de publications.

Les époux :

Zahnd Oscar
 Anna Zahnd née Burgener

Les témoins :

Stimont
 Chenevey

L'officier de l'état civil :

Staur

Communiqué aux b. c. de Guggisberg
 et Grindelwald.

Registre des mariages A.

N° 26

Félix

et

Chomet

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Félix Robert-Henri, _____
 célibataire, _____
 employé de commerce _____
 originaire de La Rogivue, _____ domicilié à
 La Cour de Seily, _____ né à
 Vevey _____ le huit Mars _____
 _____ mil huit cent quatre-vingt-dix _____ fils de
 Henri-Louis Félix, _____ et de
 Marie-Louise Dupraz, _____

2. Chomet Frida, _____
 célibataire, _____
 steno-dactylographe, _____
 originaire de Wohlen b. B. (Berne) _____ domiciliée à
 Vevey, _____ née à
 Vevey _____ le vingt-six juillet _____
 _____ mil huit cent quatre-vingt-dix-sept _____ fille de
 Samuel Chomet, _____ et de
 Bertha Weidel, _____

Comme témoins : { 1. M. Maxime Blomhust, négociant à Lausanne)
 { 2. M. Julien Pasten, électricien à La Cour de Seily

Les publications ont eu lieu à La Cour de Seily le 25, Wohlen le
 27, Vevey et La Rogivue le 28 Septembre 1920 _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Cour de Seily le dix-neuf Octobre mil neuf cent vingt

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
 Promesse de mariage.
 Actes de publications.

Les époux :

Henri Félix
 Frida Félix née Chomet.

Les témoins :

M. Blomhust
 M. Pasten

L'officier de l'état civil :

L. Hare

Communiqué aux E.C. de Saléziens,
 Wohlen b. B. et Vevey.

N° 24
Pfeiffer
et
Nicole

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Pfeiffer Edouard-Paul, _____
célibataire, _____
ingénieur, _____
originaire de Neunkirch (Schaffhouse) _____ domicilié à
La Boue de Seiz, _____ né à
Vevey _____ le dix-neuf avril _____
_____ mil huit cent quatre-vingt-sept _____ fils de
Charles-Albert Pfeiffer, _____ et de
Anna-Elisabeth Häfliger, _____

2. Nicole Germaine-Louise, _____
célibataire, _____
sans profession, _____
originaire de Lieu, _____ domiciliée à
Vevey, _____ née à
Vevey, _____ le dix-sept juin _____
_____ mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf _____ fille de
Emile-Edouard Nicole, _____ et de
Susanne Gillieron, _____

Comme témoins : { 1. M. Marius Bettez, Docteur à La Boue de Seiz
2. M. Jean Hermann ^{Pfeiffer} employé de banque à Vevey.

Les publications ont eu lieu à La Boue de Seiz le 25, Neunkirch
et Le Lieu le 27 et Vevey le 28 Septembre 1920. _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Boue de Seiz le vingt-huit Octobre mil neuf cent vingt.

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
Promesse de mariage
Actes de publications.

Les époux :

Paul Pfeiffer Ing.
Germaine Pfeiffer née Nicole

Les témoins :

J. M. Bettez
[Signature]

L'officier de l'état civil :

[Signature]

Communiqué aux E.C. de Neunkirch,
Le Lieu et Vevey

Registre des mariages A.

N° 28

Dubuis
et
Chappuis

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Dubuis Armand, _____
célibataire, _____
horloger, _____
originaire de Corseaux et Rossinière, _____ domicilié à
La Cour de Veigy, _____ né à
Veigy _____ le sept Février _____
_____ mil neuf cent _____ fils de
Henri-Emile-Marc Dubuis, _____ et de
Marie-Hélène Griet, _____

2. Chappuis Julie- Jeanne- Marie, _____
célibataire, _____
couturière, _____
originaire de Rivaz, _____ domiciliée à
Rolle, _____ née à
Veigy _____ le vingt-sept juillet _____
_____ mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf _____ fille de
Emile Chappuis, _____ et de
Jenny Germond, décédée, _____

Comme témoins : { 1. M. Emile Dubuis, vigneron à La Cour de Veigy
2. M^{lle} Marie Grandchamp, employée à Corier

Les publications ont eu lieu à La Cour de Veigy le 19, Corseaux, Rossinière et Rolle le 20 et Rivaz le 22 Octobre 1920.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Cour de Veigy le dix-huit Novembre mil neuf cent vingt.

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
Promesse de mariage
Certificats de publications.

Les époux :

Armand Dubuis
Julie Dubuis née Chappuis

Les témoins :

Emile Dubuis
Marie Grandchamp.

L'officier de l'état civil :

[Signature]

Communiqué aux b.c. de Corier, Rossinière, St Saphorin (Lavaux) et Rolle.

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 300 f. d.

Envoi par le Préfet
au diocèse de Vevey
le 14 XII 20 H. Blanc

N° 29.
Studer
et
Gallandat

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Studer Emile, _____
célibataire, _____
comptable, _____
originaire de Lâziwil (Berne), _____ domicilié à
Labour de Seily, _____ né à
Châtelard _____ le huit juillet _____
_____ mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ fils de
Christian Studer, _____ et de
Elise Ruttet, _____

2. Gallandat Marguerite, _____
célibataire, _____
demoiselle de magasin, _____
originaire de Rovray, _____ domiciliée à
Labour de Seily, _____ née à
Bex _____ le quatre avril _____
_____ mil huit cent quatre-vingt-douze _____ fille de
Ulysse Auguste Gallandat, décédé _____ et de
Marie-Charlotte née Pariswyl, _____

Comme témoins : { 1. M. François Delafontaine, retraité à Labour de Seily
2. M. Edouard Mouron, comptable au dit lieu.

Les publications ont eu lieu à Labour de Seily le 23, Grosshöchstetten le 24 et Rovray le 25 Novembre 1920.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labour de Seily le seize Décembre mil neuf cent vingt

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
Actes de publications.

Les époux :

Studer
Marguerite Studer née Gallandat

Les témoins :

François Delafontaine
Edouard Mouron

L'officier de l'état civil :

Staver

Communiqué aux B.C. de Grosshöchstetten et Yvonand.

Registre des mariages A.

N° 30

Miéville

et

Félix

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Miéville Henri - Adrien - François, célibataire, médecin,

originaire de Louay, domicilié à Lausanne, né à

Neuilley (France) le seize août mil huit cent quatre-vingt-dix, fils de Henri Miéville, et de Marie - Claudine - Rose - Marguerite Estelou, décédée,

2. Félix Berthe, célibataire, institutrice,

originaire de La Rogivue, domiciliée à Laboum de Veigy, née à La Rogivue le sept Mars

mil huit cent quatre-vingt-sept, fille de Henri - Louis Félix, et de Marie - Louise Dupuy,

Comme témoins : 1. M. Robert Félix, comptable à Laboum de Veigy 2. M. Julien Pastour, électricien au dit lieu.

Les publications ont eu lieu à Lausanne le 6, à Laboum de Veigy le 7, à La Rogivue et Louay le 8 Octobre 1920.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Laboum de Veigy le vingt-quatre Décembre mil neuf cent vingt.

Pièces déposées :

Certificat de publication de l'état civil de Lausanne (aut. de célébrer le mariage).

Les époux :

Miéville

B. Miéville, née Félix.

Les témoins :

[Signature]

Robert Félix

L'officier de l'état civil :

Stare

Communiqué aux b.c. de Louay, Lausanne et Valérens

Par jugement du Tribunal du district de Vevey du 16 Septembre 1940, devenu définitif et exécutoire le 8 octobre 1940 le mariage inscrit ci-contre a été dissous par le divorce inscrit le 15 octobre 1940



aux avis du dép. de S. P. L'officier d'état civil La Fare

Comm. au dép. de S. P.

L'inscription numéro trente ci-dessus est la dernière de l'année mil neuf cent vingt.

L'officier de l'état civil La Fare

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 300 f. d.

N° 1.

Zanaldi

et

Guzzi

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Zanaldi Edouard, _____
 célibataire, _____
 commerçant, _____
 originaire de Varzo (Novare) Italie, _____ domicilié à
 Labour de Reizy, _____ né à
 Varzo _____ le cinq Avril _____
 mil huit cent quatre-vingt-dix _____ fils de

Antonio Zanaldi, décédé _____ et de
 Maria Salina, _____

2. Guzzi Luelline-Marie, _____
 célibataire, _____
 sans profession, _____
 originaire de Varzo (Novare) Italie, _____ domiciliée à
 Bex, _____ née à
 Bex _____ le vingt-un Avril _____
 mil huit cent quatre-vingt-dix-huit _____ fille de

Remi-Vincent Guzzi, _____ et de
 Giuditta Mazzurri, _____

Comme témoins : } 1. M. Victor Guzzi, md. tailleur à Bex _____
 } 2. M. Samuel Vincent, Inspecteur de Police à Labour de Reizy _____

Les publications ont eu lieu à Labour de Reizy le 25 et Bex
 le 27 Novembre 1920 _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labour de Reizy le seize Février mil neufcent vingt et un.

Pièces déposées :

- Extraits de naissance des fiancés
- Certificats de stato libero
- Congé militaire du fiancé
- Permis de domicile
- Aut. du Conseil d'Etat
- Actes de publications
- Certificat de capacité matrimoniale des fiancés

Communiqué à l'É.C. de Bex et à la
 Chamellerie d'Etat.

Les époux :

Zanaldi Edouard
 Luelline Zanaldi née Guzzi

Les témoins :

Victor Guzzi
 Vincent

L'officier de l'état civil :

Stane

Registre des mariages A.

N^o 2

Bettens

et

Rod

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Bettens Eugène, _____
 célibataire, _____
 agriculteur, _____
 originaire de Biolley-Magnoux, _____ domicilié à
 Mézières, _____ né à
 Demoret _____ le quatorze Novembre _____
 mil huit cent soixante-deux _____ fils de

Jules Bettens, _____ et de
 Louise-Lusette née Rod } décedés _____

2. Rod Elise, _____
 célibataire, _____
 ménagère, _____
 originaire de Mézières, Corcelles et Ropraz, _____ domiciliée à
 Mézières, _____ née à
 Mézières _____ le treize janvier _____
 mil huit cent quatre-vingt-cinq _____ fille de

Henri Rod, _____ et de
 Lenny née Emery, _____

Comme témoins : } 1. Marie Maillard domiciliée à Vevey _____
 } 2. Samuel Vincent, Inspecteur de Police à Lausanne.

Les publications ont eu lieu à Mézières le 22, Corcelles-le
 Forat et Ropraz le 24 et Biolley-Magnoux le 25
 janvier 1921 _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Com. de Vevey le dix Mars mil neuf cent vingt et un

Pièces déposées :

Certificat de publication
 (Aut^{or} de célébrer le ma-
 riage) de l'état civil de
 Mézières.)

Les époux :

Eugène Bettens
 Elise Bettens née Rod

Les témoins :

M. Maillard
 Vincent

L'officier de l'état civil :

Stave

Communiqué aux B.C. de Molondin,
 Mézières et Corcelles le 1.

N° 3

Castiglione
et
Barbaglia

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Castiglione Pietro-Giacinto, _____
célibataire, _____
tailleur, _____
originaire de Novio (Novare) Italie, _____ domicilié à
Laboum de Seily, _____ né à
Novio _____ le vingt Octobre _____
_____ mil huit cent nonante-un _____ fils de
Giulio Castiglione, _____ et de
Giovanna Franciola, _____

2. Barbaglia Angela-Maria, _____
célibataire, _____
couturière, _____
originaire de Invorio Inferiore (Novare) Italie _____ domiciliée à
Laboum de Seily, _____ née à
Invorio Inferiore _____ le quinze Septembre _____
_____ mil huit cent quatre-vingt-six _____ fille de
Lorenzo Barbaglia, décédé _____ et de
Anna Delfiore, _____

Comme témoins :
1. M. Samuel Vincent, inspecteur de Police, les deux à
2. M. Henri Goy, agent de Police Laboum de Seily

Les publications ont eu lieu à Laboum de Seily le 19 Novembre
1920 et à Novio et Invorio Inferiore les 2 et 9 Janvier
1921.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Laboum de Seily le seize Mars mil neuf cent vingt et un

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
Certificats de stato libero
Permis de domicile
Congé militaire
Certificats de publications
Promesse de mariage
Aut. du Conseil d'état.

Les époux :

Pietro Castiglione
Angela Castiglione nee
Barbaglia

Les témoins :

Vincent
Goy

L'officier de l'état civil :

Stare

Communiqué à la Chancellerie d'état

Registre des mariages A.

N^o 4Carrard
et
Bombez

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Carrard Auguste, _____
 célibataire, _____
 agriculteur, _____
 originaire de Poliez Pittet, _____ domicilié à
 La boue de Peily, _____ né à
 Bercher _____ le quatre juin _____
 mil huit cent quatre-vingt-un _____ fils de
 François Carrard, _____ et de
 Marie Fare _____ } décédés _____

2. Bombez Eugénie-Lina, _____
 célibataire, _____
 ménagère, _____
 originaire de Bellerive, _____ domiciliée à
 Salavaux mère Bellerive, _____ née à
 Bellerive _____ le douze juillet _____
 mil huit cent quatre-vingt-douze _____ fille de
 Henri-Louis Bombez, _____ et de
 Henriette-Catherine Bombez, décédée _____

Comme témoins : { 1. M. Eugène Beltem, charron à La boue de Peily
 2. M. Joseph Pauthey, marbrière à Vevey.

Les publications ont eu lieu à La boue de Peily le 31 Mars, Bellerive
 le 1^{er} et Poliez Pittet le 2 Avril 1921 _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La boue de Peily le seize Avril mil neuf cent vingt et un

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
 Promesses de mariage
 Actes de publications.

Les époux :

Carrard Auguste
 Eugénie Carrard née Bombez.

Les témoins :

E. Beltem
 Pauthey Joseph.

L'officier de l'état civil :

Fare

Communiqué aux E.C. de Bollens
 et Constantine

N° 5
Chandessolle
et
Rossetti

Par jugement du Tribunal du District de Vevey rendu le 2 Novembre 1933, déclaré définitif et exécutoire le 13 Janvier 1934 le mariage ci-contre Chandessolle-Rossetti a été dissous par le divorce.

Le Tribunal a fixé à deux ans dès le 13 Janvier 1934 le délai pendant lequel le mari ne pourra se remarier.

Inscrit le 22 Janvier 1934 par ordre du Dép. de S. P.

L'Officier d'Etat Civil
La Fare



Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Chandessolle Maurice - Louis - Charles, célibataire, opticien,

originaire de Le Mans (Sarthe) France, domicilié à Labour de Peily, Le Mans le quatorze Mars mil huit cent quatre-vingt-onze

fil de Charles - Augustin - Marie Chandessolle, et de Marie - Constance Deschamps,

2. Rossetti Marie - Angèle, célibataire, sans profession,

originaire de Arola (Novare) Italie, domiciliée à Genève, née à Genève le trente et un Mai mil huit cent quatre-vingt-onze,

fille de Giovanni - Battista - Umberto Rossetti et de Blandia - Rosa Qualino - Camonino } décédés

Comme témoins : 1. M. Charles Hunziker, font. am. C.F.F. à Clarens
2. Mlle Berthe Perino, modiste à Vevey

Les publications ont eu lieu à Labour de Peily le 5, Genève et Le Mans le 6 Avril et Arola le 25 Mai 1931

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labour de Peily le quatre juin mil neuf cent vingt et un

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
Actes de décès parents de la fiancée
Deux ports des fiancés
Permis de domicile du fiancé
Son livret militaire
Promesse de mariage
Autorisations du Conseil d'Etat
Certificats de publications
Certificats de capacité matrimoniale
Communiqué à l'É.C. de Genève et à la Chancellerie d'Etat

Les époux :

M. Chandessolle
Marie Chandessolle née Rossetti

Les témoins :

Hunziker
Berthe Perino

L'officier de l'état civil :

La Fare

Registre des mariages A.

N° 6

Mayor

et

Hemmerling

Par jugement du Tribunal
du district de Lausanne rendu
le 20 Février 1935, déclaré défi-
nitif et exécutoire le 2 Mai 1935,
le mariage ci-contre Mayor-
Hemmerling a été dissous par
le divorce.

Le Tribunal a fixé à un
an le délai pendant lequel
le mari ou femme se re-
marie, " dès le 2 Mai 1935

Interdit le 11 Mai 1935

par ordre du Dép. de P. P.

l'officier d'état civil

La Faore



Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Mayor Maurice-François-Gustave
célibataire,
agriculteur,
originaire des Blanches, domicilié à

Labour de Peily, né à
Glion (Les Blanches) le seize août

mil huit cent quatre-vingt-dix-sept fils de
bonitant Mayor, et de

Lda-Augustine Duchoud,

2. Hemmerling Amanda-Eva,
célibataire,

cuisinière,

originaire de Vevey, domiciliée à

Labour de Peily, née à

Yverdon le onze avril

mil-neuf cent un. fille de

Gustave-Alfred Hemmerling, et de

Julia Beney, décédée

Comme témoins : 1. M. Otto Kuaders, juge de paix à Pégivies
2. M. Samuel Vincent, inspecteur de Police à Labour de Peily

Les publications ont eu lieu à Labour de Peily le 16, Vevey et
Les Blanches le 17 Mai 1931.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labour de Peily le quatre-vingt-trois mil neuf cent vingt et un

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
certificats de publications

Les époux :

Gustave Mayor
Amanda Mayor née Hemmerling

Les témoins :

O. Kuaders
Vincent

L'officier de l'état civil :

La Faore

Communiqué aux B.C. de Montreux
et Vevey

Registre des mariages A.

Form. 3.

N^o 7
 Monnier
 et
 Golaz

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Monnier Paul-Robert, _____
 célibataire, _____
 employé de bureau, _____
 originaire de Villars le Grand, _____ domicilié à
 Labour de Seily, _____ né à
 Labour de Seily _____ le vingt-sept août _____
 mil huit cent quatre-vingt-douze _____ fils de
 Louis-Aimé Monnier, _____ et de
 Justine-Héloïse Roulet, _____

2. Golaz Denise-Sophie, _____
 célibataire, _____
 sans profession, _____
 originaire de L'Abbaye, _____ domiciliée à
 Labour de Seily, _____ née à
 Romanel sur Morges _____ le quinze Décembre _____
 mil huit cent quatre-vingt-seize _____ fille de
 Jules-Marc Golaz, décédé _____ et de
 Césarine-Suzanne Brunner, _____

Comme témoins :
 1. M. Charles Golaz font. C.F.F. à Labour de Seily
 2. Mlle Cécile Fenlar à Morges.

Les publications ont eu lieu à La Bour de Seily le 3, L'Abbaye
 le 4 et Villars le Grand le 5 Mai 1921.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labour de Seily le neuf juin mil neuf cent vingt et un

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
 Actes de publications

Les époux :

Robert Monnier
 Denise Monnier née Golaz

Les témoins :

Charles Golaz
 Cécile Fenlar

L'officier de l'état civil :

Marc

Communiqué aux B.C. de Constantine
 et de l'Abbaye

Registre des mariages A.

N° 8

Gobler

et

Chapuis

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Gobler Maximilian - Rudolf, _____
 célibataire, _____
 secrétaire d'hôtel, _____
 originaire de Zurich, _____ domicilié à
 Labour de Teily, _____ né à
 Zurich (Riesbach) _____ le dix-sept Décembre _____
 _____ mil huit cent quatre-vingt _____ fils de
 Rudolf Gobler, _____ et de
 Ursula Sara Riedel } décidés _____

2. Chapuis Rosa - Lucie - Emma, _____
 célibataire, _____
 vendeuse, _____
 originaire de Spalinges, _____ domiciliée à
 Tevey, _____ née à
 Tevey _____ le vingt-deux Avril _____
 _____ mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ fille de
 Jules Chapuis, _____ et de
 Marie Gex, _____

Comme témoins : } 1. M. Robert Yane, instituteur à Labour
 } 2. M. Albert Colombo, entrepreneur au dit lieu

Les publications ont eu lieu à Labour de Teily le 20, Tevey et
 Zurich le 21 et Spalinges le 22 juin 1921.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labour de Teily le seize juillet mil neuf cent vingt et un.

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
 Promesse de mariage
 certificats de publications.

Les époux :

Rosa Tobler
 Rosa Tobler née Chapuis.

Les témoins :

Robert Yane
Albert Colombo

L'officier de l'état civil :

Staur

Communiqué aux B.C. de Zurich,
 Spalinges et Tevey.

Registre des mariages A.

Form. 3.

N^o 9.
Bamborini
et
Obrist

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Bamborini Auguste, _____
célibataire, _____
comptable, _____

originaire des Bliolupes, _____ domicilié à
Vevey, _____ né à
Bauma (Zürich) _____ le deux avril _____

_____ mil huit cent quatre-vingt-neuf. _____ fils de
Stéfano Bamborini, _____ et de
Elisa-Henriette Diener, _____

2. Obrist Renée-Dora, _____
célibataire, _____
sans profession, _____

originaire de Vevey et Sarwangen, _____ domiciliée à
Corsier, _____ née à
Vevey _____ le deux avril _____

_____ mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf fille de
Jean-Frédéric-Émile Obrist, _____ et de
Louise-Henriette Kohly, décédée, _____

Comme témoins : { 1. M. Georges Beyeler, fondeur à Vevey. _____
2. M. Walter Ringger, chef d'atelier à Vevey. _____

Les publications ont eu lieu à Vevey le 25, Sarwangen et Corsier
le 27 et aux Bliolupes le 28 juin 1921. _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La bon de veily le seize juillet mil neuf cent vingt et un.

Pièces déposées :
Certificat de publication
de l'état civil de Vevey.

Les époux :
A. Bamborini
Renée Bamborini née Obrist

Les témoins :
G. Beyeler
W. Ringger

Communiqué aux E.C. d'Oron-la-Ville,
Vevey, Sarwangen et Corsier

L'officier de l'état civil :
D. Haur

Imprimerie Vaudoise, Lausanne, 3007 f. d.

Registre des mariages A.

N° 10.

Dériaz

et

Quadens

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Dériaz Henri-Alexandre _____
 célibataire, _____
 ferblantier-couvreur, _____
 originaire de Baulmes, _____ domicilié à
 Labour de Reily, _____ né à
 Vallorbe, _____ le cinq Mars _____

_____ mil huit cent quatre-vingt-dix-huit fils de
 Angèle-Alexandre Dériaz, _____ et de
 Emma-Elise Vallotton, _____

2. Quadens Louise-Augéine, _____
 célibataire, _____
 couturière, _____
 originaire de Blonay _____ domiciliée à
 Labour de Reily, _____ née à
 Labour de Reily _____ le vingt-six Octobre _____
 _____ mil neuf cent _____ fille de

Arnold Quadens, _____ et de
 Marie-Mélanie Davand, _____

Comme témoins : { 1. M. Samuel Tricent Inspecteur de Police à Labour de Reily
 2. M. Alfred Sans, agent de Police au dit lieu.

Les publications ont eu lieu à Labour de Reily le 5, Blonay
 le 6 et Baulmes le 7 juillet 1921 _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labour de Reily le vingt-huit juillet mil neuf cent vingt et un _____

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
 Promesse de mariage
 Actes de publications

Les époux :

Henri Dériaz
 Louise Dériaz née Quadens

Les témoins :

Vincent
 Alfred

L'officier de l'état civil :

L. Hare

N° 11

Colombo
et
Jamme

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Colombo Paul-Ernest, _____
 célibataire, _____
 peintre en bâtiment, _____
 originaire de Casalzuigno (Province de Côme) Italie domicilié à
 Labour de Veigy, _____ né à
 Labour de Veigy _____ le huit Novembre _____
 _____ mil huit cent quatre-vingt-seize _____ fils de
 Achille-Pasquale Colombo, _____ et de
 Maria Giovannoni, _____

2. Jamme Julie-Henriette, _____
 célibataire, _____
 modiste, _____
 originaire de Oullins (Département du Rhône) France domiciliée à
 Vevey, _____ née à
 Oullins _____ le vingt-huit Février _____
 _____ mil huit cent quatre-vingt-dix-sept _____ fille de
 Adolphe-Anguste Jamme, _____ et de
 Marie Pauwet, _____

Comme témoins : { 1. M. Pierre Piccard, maître d'hôtel à Labour de Veigy
 2. M. Charles Colombo, peintre au dit lieu. _____

Les publications ont eu lieu à Labour de Veigy le 24, Vevey le 26
 Oullins le 27 Mai et Casalzuigno le 26 Juin 1921.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labour de Veigy le trente juillet mil neuf cent vingt et un

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
 Permis de domicile
 Certificat de stato libéro du fiancé
 Sous-coupe militaire et déclaration
 Consentements à mariage des parents
 Promesse de mariage
 Actes de publications
 Act. du Dept de Vevey
 Certificats de capacité matrimoniale
 Communiqué à l'É.C. de Vevey et à la
 Chamellerie d'Etat.

Les époux :

Colombo Paul
 Henriette Colombo née Jamme

Les témoins :

P. Piccard
 Charles Colombo.

L'officier de l'état civil :

Stane

Registre des mariages A.

N^o 12Dutoit
et
Fellay

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Dutoit Rodolphe - Abram, _____
 célibataire, _____
 jardinier, _____
 originaire de Moudon et Vevrey, _____ domicilié à
 Labour de Reily, _____ né à
 Labour de Reily _____ le trente Mars _____
 mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf _____ fils de
 Charles-Abram Dutoit, décédé _____ et de
 Louise-Lenny Vallon, _____

2. Fellay Amélie - Emma, _____
 célibataire, _____
 ouvrière, _____
 originaire de Saxon, _____ domiciliée à
 Vevrey, _____ née à
 Saxon _____ le treize juillet _____
 mil huit cent quatre-vingt-dix-sept _____ fille de
 Alphonse-Marcel Fellay, _____ et de
 Marie-Marguerite Demicol, _____

Comme témoins :
 1. M. Eugène Dutoit, typographe à Vevrey _____
 2. M. Alphonse Fellay, manoeuvre ardit lieu _____

Les publications ont eu lieu à Labour de Reily et Saxon le 4,
 Moudon et Vevrey le 5 et Vevrey le 7 juillet 1921. _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labour de Reily le trente juillet mil neuf cent vingt et un

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
 Promesse de mariage
 Actes de publications

Les époux :

Dutoit Rodolphe
 Emma Dutoit née Fellay

Les témoins :

Eug Dutoit
 Fellay Alphonse

L'officier de l'état civil :

Stane

Communiqué aux D.C. de Moudon,
 Vevrey, Saxon et Vevrey

N° 13

Sandel

et

Hofer

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Sandel André-Roger, _____
célibataire, _____
chauffeur, _____

originaire de Les Bois (Berne) _____ domicilié à
aux Baux Vives (Genève) _____ né à
La Ferrière (Berne) _____ le vingt Octobre _____
_____ mil huit cent nonante-six _____ fils de

Auguste-Joseph Sandel, décédé _____ et de
Elina Jeanbourquin, _____

2. Hofer Frida-Louise, _____
célibataire, _____
sans profession, _____

originaire de Golaten (Berne) _____ domiciliée à
Schüpfen (Berne) _____ née à
Perex (Vevy) _____ le seize Novembre _____
_____ mil huit cent nonante-sept _____ fille de

Edouard Hofer, décédé _____ et de
Lina Rattay née Portenier, _____

Comme témoins : 1. Gustave Pernet, chauffeur à Labour de Veigy
2. Samuel Vincent, inspecteur de Police au dit lieu

Les publications ont eu lieu aux Baux Vives le 21, Les Bois, _____
Golaten et Schüpfen le 22 juillet 1941. _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labour de Veigy le six soixant mil neuf cent vingt et un

Pièces déposées :
Autorisation de célébrer le
mariage, état civil des Baux
Vives.

Les époux :
Sandel Roger
Frida Sandel née Hofer

Les témoins :
G. Pernet.
Vincent

Communiqué aux E.C. de Les Bois,
Baux Vives, Wileroltigen et Schüpfen

L'officier de l'état civil :
Stavel

Par jugement du Tribunal
de première instance de la
République et Canton de
Genève du 18 octobre 1940, dé-
claré définitif et exécutoire
le 4 mars 1941, le mariage
ci-contre 'Sandel-Hofer' a
été dissous par le divorce
Le Tribunal a fixé à
deux ans le délai pendant
lequel sieur Sandel ne
pourra contracter un nou-
veau mariage.

Inscrit le 13 mars 1941
par communication de
la Cour de justice de Genève
L'off. d'Etat Civil

Comm. au
sept de
L. P.



Registre des mariages A.

N° 14

Marbot

et

Wittmer

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Marbot Alfred, _____
 divorcé de Elisabeth Flückiger dès le 14 avril 1919. _____
 négociant, _____
 originaire de Busswil près Melchman (Berne) _____ domicilié à
 Labour de Seily, _____ né à
 Dürrenroth _____ le dix-huit Février _____
 _____ mil huit cent septante-huit _____ fils de
 Jacob Marbot, _____ et de
 Marguerite Brand, _____

2. Wittmer Lina, _____
 divorcée de Rodolphe Arnold Schweizer dès le 6 août 1919
 sans profession, _____
 originaire de Bâle, _____ domiciliée à
 Labour de Seily, _____ née à
 Bâle _____ le huit juillet _____
 _____ mil huit cent quatre-vingt-quatre _____ fille de
 Franz-Albert Wittmer, _____ et de
 Caroline-Madeleine Mändlin, _____

Comme témoins : } 1. M. Albert Wittmer, imprimeur à Bâle _____
 } 2. M. Louis Roth, négociant à Liesthal _____

Les publications ont eu lieu à Labour de Seily le 26, Melchman
 et Bâle le 27 juillet 1921.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labour de Seily le onze huit mil neuf cent vingt et un.

Pièces déposées :

Actes de mariage des fiancés
 et déclarations de divorces

Les époux :

Alf. Marbot
 Lina Marbot née Wittmer

Les témoins :

Albert Wittmer
 Louis Roth

L'officier de l'état civil :

J. H. H. H.

Communiqué aux b.c. de Melchman
 et Bâle.

N° 15

Oucimetièrè alias Monod
et
Chessex

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Oucimetièrè alias Monod René-Charles, _____
célibataire, _____
agriculteur, _____
originaire de Corsier et St. Saphorin sur Morges, _____ domicilié à
Labour de Seily, _____ né à
Labour de Seily _____ le quinze août _____
_____ mil huit cent quatre-vingt-seize) _____ fils de
Charles Oucimetièrè alias Monod, _____ et de
Aline Delapraz, _____

2. Chessex Julie-Marie, _____
célibataire, _____
sans profession, _____
originaire des Planches (Montreux) _____ domiciliée à
Bel Air près Labour de Seily, _____ née à
St. Léger _____ le vingt juillet _____
_____ mil neuf cent _____ fille de
Henri-Louis Chessex, _____ et de
Elise Chevalley, décédée _____

Comme témoins : { 1. M. Charles Longchamp, négociant à Labour de Seily
2. M. Samuel Vincent, Inspecteur de Police au dit lieu

Les publications ont eu lieu à Labour de Seily le 20, aux Planches
le 21, St. Saphorin sur Morges le 22 et Corsier le 23
juillet 1921.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labour de Seily le dix-neuf août mil neuf cent vingt et un

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
Promesse de mariage
Actes de publications

Les époux :

René Monod
Julie Monod née Chessex

Les témoins :

C. Longchamp
Vincent

L'officier de l'état civil :

Stane

Communiqué aux B.C. de Corsier,
Colombier et Montreux

Registre des mariages A.

N° 16

Petitpierre

et

Mauerhofer

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Petitpierre François-Rodolphe, _____
célibataire, _____
docteur-médecin, _____
originaire de Couvet et Neuchâtel, _____ domicilié à
Leysin, _____ né à
Fleurier, _____ le vingt avril _____
_____ mil huit cent nonante-quatre _____ fils de
Léon Petitpierre, _____ et de

2. Mauerhofer Marie-Louise, _____
célibataire, _____
sans profession, _____
originaire de Berthoud (Berne) _____ domiciliée à
Neuchâtel _____ née à
Neuchâtel _____ le quatorze septembre _____
_____ mil huit cent nonante-sept _____ fille de
Charles-Henri Mauerhofer _____ et de
Louise-Henriette Ducommun dit Doudry, _____

Comme témoins : { 1. M. Henri Mauerhofer, docteur à Neuchâtel
2. M. Samuel Vincent, inspecteur de police à La Cour de Vevey.

Les publications ont eu lieu à Leysin, Neuchâtel et Berthoud
le 5 et à Couvet le 6 Août 1921 _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Cour de Vevey le cinq septembre mil neuf cent vingt et un

Pièces déposées :

Certificat de publication
(aut. de célébrer le mariage)
état civil de Leysin.

Les époux :

M. R. Petitpierre
Mme. Louise Petitpierre née Ducommun

Les témoins :

M. Mauerhofer
M. Vincent

L'officier de l'état civil :

M. Stare

Communiqué au D. C. de Couvet,
Neuchâtel, Leysin et Berthoud.

N° 17

Yaux
et
Carminati

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Yaux Robert-John, _____
 célibataire, _____
 Instituteur, _____
 originaire de Genève et Les Planches (Montreux) _____ domicilié à
 Laboum de Peily, _____ né à
 Peissy (Genève) _____ le quinze juillet _____
 mil huit cent quatre-vingt-six _____ fils de
 Antoine-Emile Yaux, _____ et de
 Julie Chaillot, _____

2. Carminati Maria-Bérea, _____
 veuve de Arcangelo-Francesco Carminati des le 21
 Octobre 1909; - sans profession, _____
 originaire de Rotafuori (Bergamo) Italie, _____ domiciliée à
 Vevey, _____ née à
 Monbello (Lac Majeur) le trois Avril _____
 mil huit cent quatre-vingt-neuf _____ fille de
 Innocente De Ambroggi, décédé _____ et de
 Annunziata Barbieri, _____

Comme témoins : { 1. M. Philippe Weber, négociant à Vevey _____
 2. M. Paul De Ambroggi, serrurier à Vevey. _____

Les publications ont eu lieu à Laboum de Peily le 24, Vevey le
 26, Les Planches et Genève le 27 Mars 1921 et à Rotafuori
 le 8 Juin 1921.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Laboum de Peily le huit Octobre mil neuf cent vingt et un

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
 Acte de 1^{er} mariage de la fiancée
 Acte de décès de son 1^{er} mari
 Permis de domicile de la fiancée
 Promesse de mariage
 Autorisat. du Conseil d'Etat
 certificats de publications
 certificat de capacité matrimoniale
 de la fiancée.
 Communiqué aux B.C. de Genève,
 Montreux et Vevey et à la Chancellerie
 d'Etat.

Les époux :

Yaux Robert
 Marie Yaux née De Ambroggi

Les témoins :

Philippe Weber
 Paul De Ambroggi

L'officier de l'état civil :

Staur

Registre des mariages A.

N° 18

Schobinger
et
Guyot

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Schobinger Maurice, _____
célibataire, _____
architecte, _____
originaire de Lucerne, _____ domicilié à
Paris, 11^e arrondissement, _____ né à
Vevey _____ le trente novembre _____
_____ mil huit cent quatre-vingt-ouze _____ fils de

Henri-Louis Schobinger, _____ et de
Jeanne-Georgine Ravemey, _____

2. Guyot Hélène-Elisa, _____
célibataire, _____
sans profession, _____
originaire de Boudévilliers (Vevy) _____ domiciliée à
Labour de Seily, _____ née à
Borsier, _____ le onze mars _____
_____ mil huit cent quatre-vingt-ouze _____ fille de

Louis-Auguste Guyot, _____ et de
Bertha Delaproy, _____

Comme témoins : { 1. M. Henri Grandjean, négociant à Lausanne
2. M. James Guyot, maître menuisier à Labour de Seily

Les publications ont eu lieu à Lucerne le 7, Boudévilliers le 8, Labour de Seily le 9 et Paris le 10 Septembre 1921.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

La Bour de Seily le dix-neuf (Octobre) mil neuf cent vingt et un

Pièces déposées :
Autorisation de célébrer le mariage, Etat civil de Lucerne.

Les époux :
M. Schobinger
Hélène Schobinger née Guyot.

Les témoins :
François
Guyot

Communiqué aux b.c. de Lucerne, Boudévilliers, et à la Chancellerie d'Etat

L'officier de l'état civil :
Stare

N° 19

Vodoz

et

Dubuis

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Vodoz Charles-Louis-Samuel, _____
 célibataire, _____
 jardinier, _____
 originaire de Labour de Seily, _____ domicilié à
 Labour de Seily, _____ né à
 Vévey _____ le dix Août _____
 _____ mil huit cent nonante-neuf _____ fils de
 Charles-Louis Vodoz, _____ et de
 Fanny-Suzanne Cordey, _____

2. Dubuis Olga, _____
 célibataire, _____
 sans profession, _____
 originaire de Corbeyrier, _____ domiciliée à
 Longny, _____ née à
 Yverne _____ le seize Décembre _____
 _____ mil neuf cent _____ fille de
 Louis-Alexandre Dubuis, décédé _____ et de
 Bertha Berger, _____

Comme témoins :
 1. M. Charles Vodoz ouvrier de fabrique à Vévey _____
 2. M. Arthur Lalme, jardinier à Corbeaux _____

Les publications ont eu lieu à La Bour de Seily le 15, Corbeyrier le 17 et Longny le 18 Octobre 1921.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labour de Seily le cinq Novembre mil neuf cent vingt et un,

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés,
 Promesse de mariage,
 certificats de publications.

Les époux :

Samuel Vodoz
 Olga Vodoz née Dubuis

Les témoins :

M. Vodoz
 Arthur Lalme

L'officier de l'état civil :

Stare

Communiqué aux E.C. d'aigle et
 Corsier

Registre des mariages A.

N° 20

Richon
et
Golas

Par jugement du Tribunal cantonal du Palais à Sion rendu en date du 20 Octobre 1924 devenu exécutoire par avis du 2 décembre 1924, le mariage inscrit ci-contre, a été dissous par le divorce en vertu de l'article 141 du C.C.S. ensuite de la maladie mentale incurable dont souffre l'épouse.

Inscrit le 10 décembre 1924

L'off. de l'état civil

L. Favre

Comm. du Trib. Cant. du Palais le 2 Dec 1924.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Richon Jules-Audré, _____
célibataire, _____
Ingénieur-chimiste, _____
originaire de Labour de Veigy et St-Légier-la-Chiésaz domicilié à
Pierre, _____ né à

Labour de Veigy _____ le vingt et un Décembre _____
mil huit cent nonante-six _____ fils de

Jules Richon, _____ et de
Marie-Françoise Dorat } décidés _____

2. Golas Violette-Louise-Henriette, _____
célibataire, _____
Institutrice, _____

originaire de L'Abbaye, _____ domiciliée à
Lausanne, _____ née à

Lausanne _____ le vingt-huit Octobre _____
mil huit cent nonante-deux _____ fille de

Paul-Félix Golas, _____ et de
Adèle Mayor, } décidés _____

Comme témoins : 1. M. Jules Brottet, secrét. mpt à Labour de Veigy
2. M. Samuel Vincent, Sup. de Police au dit lieu

Les publications ont eu lieu à Pierre le 15, L'Abbaye, La
Bour de Veigy, Lausanne et St-Légier-la-Chiésaz
le 17 Octobre 1924.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labour de Veigy le dix-sept Novembre mil neuf cent vingt et un.

Pièces déposées :

Aut^m de célébrer le mariage
état civil de Pierre.

Les époux :

M. Richon
Violette Richon nee Golas

Les témoins :

J. Brottet
S. Vincent

L'officier de l'état civil :

L. Favre

Communiqué aux b.c. de St-Légier
Pierre, L'Abbaye et Lausanne.

N° 21

Magnin
et
Mouron

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Magnin Jules-Alphonse, _____
célibataire, _____
manœuvre, _____
originaire de Marsens (Fribourg) _____ domicilié à
Labour de Peily _____ né à
Labour de Brême _____ le quatre Mars _____
_____ mil huit-cent quatre-vingt-une _____ fils de
Alfred-Jean-Placide Magnin, décédé _____ et de
Anne-Marie Chassot, _____

2. Mouron Kelly-Alice, _____
célibataire, _____
blanchisseuse, _____
originaire de Chardonne, _____ domiciliée à
rière Corsier, _____ née à
Blonay _____ le premier Septembre _____
_____ mil huit-cent quatre-vingt-seize _____ fille de
Louis Mouron, _____ et de
Marie Delafontaine, _____

Comme témoins : { 1. M. Louis Mouron, charpentier à Corsier _____
2. M. Jules Mouron appareilleur à Vevey. _____

Les publications ont eu lieu à Labour de Peily le 2, Marsens, Chardonne et Corsier le 4 Novembre 1921.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labour de Peily le dix-neuf novembre mil neuf cent vingt et un

Pièces déposées :
Actes de naissance des fiancés
Promesse de mariage
Actes de publications

Les époux :
Magnin Jules
Kelly Magnin née Mouron.

Les témoins :
Louis Mouron
Jules Mouron

Communiqué aux E.C. de Trérens et Corsier.

L'officier de l'état civil :
Stare

Registre des mariages A.

N° 22

Nicolet

et

Mouron

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Nicolet Charles, _____
 célibataire, _____
 agriculteur, _____
 originaire de Villeneuve, _____ domicilié à
 Labour de Peily, _____ né à
 Hérimoz sur Allon _____ le trente mars _____
 mil huit cent quatre-vingt-quatre _____ fils de
 Jean-Pierre-Henri Nicolet, décédé _____ et de
 Sophie Blum, _____

2. Mouron née Sberhard Anna, _____
 veuve de Auguste Mouron dès le 9 novembre 1918. _____
 ménagère _____
 originaire de Chardonne, _____ domiciliée à
 Labour de Peily _____ née à
 Muhlendorf (Seme) _____ le dix-huit janvier _____
 mil huit cent septante-trois _____ fille de
 Gottfried Sberhard ou Sberhard } _____ et de
 Maria-Catherine Hirsbrunner } décédés _____

Comme témoins : { 1. M. Bartholomé Gattori, mason à Vevey.
 2. M. Samuel Vincent (inspecteur) de Police à Labour

Les publications ont eu lieu à Labour de Peily le 31 octobre
 Villeneuve le 1^{er} et Chardonne le 2 novembre 1921

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

à Labour de Peily le dix-neuf novembre mil neuf cent vingt et un

Pièces déposées :

Acte de naissance du fiancé
 Livre de famille de la fiancée
 Promesse de mariage
 Actes de publications.

Les époux :

Charles Nicolet
 Anna Nicolet et née Sberhard

Les témoins :

Gottfried Sberhard
 Vincent

L'officier de l'état civil :

Stare

Communiqué aux E.C. de Villeneuve
 et Corrier.

N° 23

Bielli

et

Chevallay

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Bielli Joseph-Louis, _____
 célibataire, _____
 charretier, _____
 originaire de Luino (Province de Côme) Italie _____ domicilié à
 Laborn de Seily, _____ né à
 Luino _____ le quinze avril _____
 _____ mil huit cent quatre-vingt-dix-sept _____ fils de
 Angelo Bielli, décédé _____ et de
 Giuseppa Rigamonti, _____
2. Chevallay Lydie-Lorépine, _____
 célibataire, _____
 cuisinière, _____
 originaire de Meillerie (Haute Savoie) France _____ domiciliée à
 Vevey _____ née à
 Meillerie _____ le huit mars _____
 _____ mil neuf cent _____ fille de
 Antoine-Alfred Chevallay, décédé _____ et de
 Constance Ruffin, _____

Comme témoins : } 1. M. Bartolomé Gattoni, maçon à Vevey
 } 2. M. Baptiste Bielli, charretier à Laborn de Seily

Les publications ont eu lieu à Laborn de Seily le 26, Vevey le 27,
 Meillerie le 29 juillet 1921 et Luino le 12 août 1921. —

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Laborn de Seily le dix-neuf novembre mil neuf cent vingt et un

Pièces déposées :

Actes de naissances des fiancés
 Permis de domicile
 Passe-port du fiancé
 son congé militaire
 son certificat de stato libero
 Actes de décès père des fiancés
 consentements mère
 Promesse de mariage
 Actes de publications
 certificats de capacité matrimoniale
 Communiqué à l'É. C. de Vevey et à la
 Chancellerie d'Etat.

Les époux :

Bielli Joseph-Louis
 Lydie Bielli né Chevallay

Les témoins :

Gattoni Bartolomé
 Bielli Baptiste

L'officier de l'état civil :

Stare

Registre des mariages A.

N° 24

Delessert

et

Chessex

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Delessert Lucien, _____
 célibataire, _____
 agriculteur, _____
 originaire de Lutry et Forel (Lavaux) _____ domicilié à
 Labour de Peily, _____ né à
 Mollie-Margot mère Laigny le dix-huit Août _____
 _____ mil huit cent quatre-vingt-ouze _____ fils de
 Georges-Antoine Delessert, décédé _____ et de
 Eugénie Blaupuis, _____

2. Chessex née Dupray Marie-Julie, _____
 veuve de Charles-Alexis Chessex dès le 14 Décembre 1918
 ménagère, _____
 originaire des Planches (Montreux) _____ domiciliée à
 Labour de Peily, _____ née à
 Labour de Peily _____ le huit Juin _____
 _____ mil huit cent quatre-vingt-six _____ fille de
 François-Justin-Jean Dupray _____ et de
 Bernette-Marie Tély, décédée _____

Comme témoins : { 1. M. Auguste Monod, agriculteur à Labour de Peily
 { 2. M. Charles Staudmann, jardinier au dit lieu

Les publications ont eu lieu à Labour de Peily le 8, Lutry, Forel
 et aux Planches le 9 Novembre 1921.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labour de Peily le sept Décembre mil neuf cent vingt et un

Pièces déposées :

Acte de naissance du fiancé
 Livret de famille de la fiancée
 Promesse de mariage
 Actes de publications.

Les époux :

Lucien Delessert
 Marie Delessert née Dupray

Les témoins :

Monod
 Staudmann

L'officier de l'état civil :

Stare

L'inscription numéro
 vingt-quatre ci-dessus
 est la dernière de l'année
 mil neuf cent vingt et un.
 L'officier de l'état civil
 Stare

Communiqué aux C. C. de Lutry,
 Forel (Lavaux) et Montreux.

N° 1

Chappuis
et
Banzet

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Chappuis Robert - François, _____
célibataire, _____
mécanicien, _____
originaire de Rivaz, _____ domicilié à
Laboum de Peily, _____ né à
Laboum de Peily _____ le douze Mars _____
mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf _____ fils de
Gustave Chappuis, décédé _____ et de
Fanny-Louise Allamant, _____

2. Banzet Jeanne-Yvonne, _____
célibataire, _____
sans profession, _____
originaire de Gliss (Valais) _____ domiciliée à
Montreux (Les Stanches) _____ née à
Collonges (Les Stanches) le dix janvier _____
mil neuf cent trois _____ fille de
Frédéric Banzet, _____ et de
Rosalie-Seraphine Bonney, _____

Comme témoins : { 1. M. Henri Chappuis agriculteur à Laboum
2. M. Paul Chappuis ? ?

Les publications ont eu lieu à Laboum de Peily le 4, Rivaz, _____
Gliss et les Stanches le 7 Février 1922. _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Laboum de Peily le dix-huit Février mil neuf cent vingt-deux

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
Promesse de mariage
Commentement des parents
de la fiancée
Actes de publications

Les époux :

Chappuis
Yvonne Chappuis née Banzet

Les témoins :

Henri Chappuis
Chappuis Paul

Communiqué aux b.c. de Chexbres,
Brigue et Montreux.

L'officier de l'état civil :

Stare

Registre des mariages A.

N° 2

Jumod
et
Borloz

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Jumod Charles - François, _____
 célibataire, _____
 agriculteur, _____
 originaire de Couvres et Mutrez, _____ domicilié à
 Labou de Seily, _____ né à
 Labou de Seily _____ le vingt-cinq Mars _____
 _____ mil huit cent quatre-vingt-trois _____ fils de
 Charles Jumod, _____ et de
 Marie-Louise Dessanges, décédée _____

2. Borloz Marie - Sophie, _____
 célibataire, _____
 domestique, _____
 originaire de Noville, Remay, Roche et Ormont-dessous domiciliée à
 Labou de Seily, _____ née à
 Cheneil _____ le vingt-quatre Février _____
 _____ mil neuf cent _____ fille de
 Alexis Borloz, décédé _____ et de
 Augustine - Anais Coppez, _____

Comme témoins : { 1. M. Samuel Vincent, Inspecteur de Police, à Labou de Seily
 2. M. Alfred Dant, agent de Police } de Seily

Les publications ont eu lieu à Labou de Seily le 30, Ormont-dessous et Couvres le 31 janvier 1922, et Mutrez, Noville, Remay, et Roche le 1^{er} Février 1922.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labou de Seily le vingt-cinq Février mil neuf cent vingt-deux

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
 Promesse de mariage
 Actes de publications.

Les époux :

Jumod Charles
 Marie Jumod née Borloz

Les témoins :

Vincent
 Dant

L'officier de l'état civil :

Stave

N° 3
Richemond
et
Roussy

Divorce

Mariage dissous par le divorce
selon jugement du Tribunal civil
du district de Vevey définitif et
exécutoire dès le 14 septembre
1965.
La Tour de Peils, le 6 octobre 1965.

L'Officier de l'état civil :



Hugli
A. HUGLI, suppl.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Richemond Jean-Pierre-Pules, _____
célibataire, _____
ingénieur, _____
originaire de Le Raincy (Seine et Oise) France _____ domicilié à
Paris (17^e arrondissement) _____ né à
Le Raincy _____ le douze août _____

_____ mil-huit cent quatre-vingt-seize _____ fils de
Emile-Marie-Pierre-Lucien Richemond, _____ et de
Berthe-Constance-Clara Levita, _____

2. Roussy May-Elsie-Alice, _____
célibataire, _____
sans profession, _____

originaire de Gerrenay et Vevey _____ domiciliée à
Labour de Peils _____ née à
Labour de Peils _____ le vingt septembre _____

_____ mil-huit cent quatre-vingt-dix-huit _____ fille de
Auguste-Emile Roussy, _____ et de
Marguerite-Antoinette Klose, _____

Comme témoins :
1) M. Lulu Levita assureur à Bruxelles
M. Alphonse Collet, capit. d'art. à Fontainebleau
2) M. Gustave Roussy, Docteur-médecin à Paris
M. Louis Roussy, étudiant à Labour de Peils

Les publications ont eu lieu à Paris le 31 Décembre 1921, Labour
de Peils le 7, Vevey et Gerrenay le 9 janvier 1922.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labour de Peils le onze Mars mil neuf cent vingt-deux.

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
consentement à mariage des
parents du fiancé.
Promesses de mariage
Aut^s du Dépt de S. P.
Actes de publications
Certificat de capacité ma-
trimoniale du fiancé.

Communiqué aux E.C. de Saanen,
Vevey et Chancellerie d'Etat.

Les époux :

Jean Richemond
May Richemond née Roussy

Les témoins :
Jean Levita
Marguerite Klose
Gustave Roussy
Louis Roussy
Jean Richemond

L'officier de l'état civil :

Hugli

Registre des mariages A.

N° H

Ramel

et

Moret

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Ramel Louis - Adrien, _____
 célibataire, _____
 agriculteur, _____
 originaire de Château d'Oex, _____ domicilié à
 Sabou de Seily, _____ né à
 l'Etivaz _____ le douze Mai _____
 _____ mil huit cent soixante-huit _____ fils de
 Abram - Louis Ramel _____ et de
 Anne - Marie Christeler } décédés _____

2. Moret Marie - Lucie, - divorcée de Joseph - Bénéphile
 Yenni dès le 27 Décembre 1921 (délai article 103 C.C.S. abrégé) _____
 ménagère, _____
 originaire de Vuadens et Morlon (Fribourg) _____ domiciliée à
 Chailly (Châtelard) _____ née à
 Vuadens _____ le dix juillet _____
 _____ mil huit cent septante-six _____ fille de
 Félix - Emile Moret, _____ et de
 Henriette - Amélie Moret, décédée, _____

Comme témoins : { 1. M. Eugène Bettem, chauffeur } les deux à
 { 2. M. Marcel Goumoens, chauffeur } Sabou de Seily

Les publications ont eu lieu à Sabou de Seily le 18, Château d'Oex,
 Vuadens, Châtelard le 20 et Morlon le 21 Mars 1922.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Sabou de Seily le huit avril mil neuf cent vingt-deux.

Pièces déposées :

Acte de naissance du fiancé
 Acte de 1^{er} mariage de la fiancée
 et inscription marginale du
 divorce avec extrait jugement.
 Promesses de mariage.
 Actes de publications.

Les époux :

Adrien Ramel
 Lucie Ramel nee Moret

Les témoins :

E. Bettem
 M. Goumoens.

L'officier de l'état civil :

Stare

Communiqué aux E.C. de Château d'Oex,
 Vuadens, Morlon et Montreux

N° 5

Abischer
et
Peissard

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Abischer Charles-Auguste, _____
célibataire, _____
technicien-dessinateur, _____
originaire de St. Antoine (Fribourg), _____ domicilié à
Labour de Veigy, _____ né à
Vevey _____ le onze Septembre _____
_____ mil huit cent quatre-vingt-quatre fils de
Alfred-Lucien Abischer, décédé _____ et de
Marie-Aloïse Carrard, _____

2. Peissard Pauline-Charlotte-Elisa, _____
célibataire, _____
employée de bureau, _____
originaire de St. Antoine (Fribourg), _____ domiciliée à
Vevey, _____ née à
Vevey _____ le dix-sept Janvier _____
_____ mil huit cent quatre-vingt-seize fille de
Louis-Alexandre Peissard, _____ et de
Josephine David, décédée _____

Comme témoins : { 1. M. Jules Kaef, mécanicien à Vevey _____
2. M. Alexandre Peissard, litographe à Vevey _____

Les publications ont eu lieu à Labour de Veigy le 10, St. Antoine
le 11 et Vevey le 12 Avril 1922. _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labour de Veigy le cinq juin mil neuf cent vingt-deux

Pièces déposées :

Acte de naissance des fiancés
Promesses de mariage
Actes de publications

Les époux :

C. Abischer
Pauline Abischer née Peissard

Les témoins :

J. Kaef
Alexandre Peissard

L'officier de l'état civil :

S. J. J. J.

Communiqué aux B.C. de St. Antoine
et Vevey.

Registre des mariages A.

N^o 6Bugnion
et
Golaz

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Bugnion Philippe. Alexandre, _____
 célibataire, _____
 ingénieur, _____
 originaire de Belmont sur Sully, _____ domicilié à
 Berne, _____ né à
 Lausanne _____ le trente Septembre _____
 _____ mil huit cent quatre-vingt-sept _____ fils de
 Philippe-Auguste-Melchior Bugnion, _____ et de
 Estelle-Cécile Mayor, _____

2. Golaz Andrie, _____
 célibataire, _____
 sans profession, _____
 originaire de l'Abbaye, _____ domiciliée à
 Labou de Seily, _____ née à
 Vevey _____ le dix-sept Août _____
 _____ mil huit cent nonante-six _____ fille de
 Henri-Julien Golaz, _____ et de
 Rosine-Lina-Lenny-Marie Tenger, _____

Comme témoins :
 1. M. Philippe Bugnion, directeur à La Chaux de Fonds
 2. M. Henri Golaz, pharmacien à Labou de Seily.

Les publications ont eu lieu à Berne le 16, l'Abbaye et
 Labou de Seily le 17, et Belmont le 18 Mai 1922

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labou de Seily le vingt-trois Juin mil neuf cent vingt-deux

Pièces déposées :

Autorisat. de célébrer le
 mariage de l'Etat civil
 de Berne.

Communiqué aux v.c. de Sully,
 Berne et l'Abbaye.

Les époux :

M. Bugnion.
 Andrie Bugnion en Golaz.

Les témoins :

M. Bugnion.
 H. Golaz

L'officier de l'état civil :

Stare

N° 7.

Michel
et
Giovannoni

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Michel Henri-Louis, _____
célibataire, _____
employé de commerce, _____
originaire de Labour de Seily, _____ domicilié à
Labour de Seily, _____ né à
Labour de Seily _____ le vingt-quatre novembre _____
mil-huit cent quatre-vingt-dix-sept _____ fils de
Emile Michel, _____ et de
Marie-Antoinette-Fanny Dragay, _____

2. Giovannoni Germaine-Albertine, _____
célibataire, _____
couturière, _____
originaire de Orino (Côme) Italie _____ domiciliée à
Labour de Seily, _____ née à
Plainpalais _____ le douze février _____
mil-neuf cent deux _____ fille de
Joseph-Hector Giovannoni _____ et de
Marie-Joséphine Maître, _____

Comme témoins : { 1. M. Marcel Colombo, technicien à Labour de Seily
2. M. Henri Goy, agent de Police au dit lieu

Les publications ont eu lieu à Labour de Seily le 24 Mars et à Orino le 1^{er} Avril 1922.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labour de Seily le premier jour de mai mil-neuf cent vingt-deux.

Pièces déposées :

- Actes de naissance des fiancés
- Consentement à mariage parents de la fiancée.
- Certificat de capacité matrimoniale de la fiancée.
- Permis de domicile de ses parents
- Promesse de mariage.
- Aut. du Dépt. de l'Int.
- Actes de publications
- Communiqué à la Chancellerie d'état

Les époux :

Michel Henri
Germaine Michel-Giovannoni

Les témoins :

M. Colombo
M. Goy

L'officier de l'état civil :

Stare

Registre des mariages A.

N^o 8

Queret
et
Galley

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Queret Albert, _____
célibataire, _____
électricien, _____
originaire de Chardonne, _____ domicilié à
Labou de Veily, _____ né à
Labou de Veily _____ le dix-sept Décembre _____
_____ mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ fils de
Jules-Alfred Queret, _____ et de
Alice Quaders, _____

2. Galley Julie-Rosine dite Rose, _____
célibataire, _____
sans profession, _____
originaire de Autigny (Fribourg) _____ domiciliée à
Labou de Veily, _____ née à
Bulle _____ le six Février _____
_____ mil neuf cent un _____ fille de
Charles-Louis Galley _____ et de
Eleonore-Aimée dite Emma Steroz, décédée _____

Comme témoins : { 1. M. Louis Rodoy, employé à Labou de Veily
2. M. Gustave Queret, maître telier audit lieu

Les publications ont eu lieu à Labou de Veily le 5, Chardonne
et Autigny le 7 juin 1922.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labou de Veily le premier juillet mil neuf cent vingt-deux

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
Promesse de mariage.
Actes de publications.

Les époux :

A. Queret.
Rose Queret née Galley

Les témoins :

Le Rodoy
Queret Gustave

L'officier de l'état civil :

Stear

Communiqué aux b.e. de Corier et
Autigny

N° 9

Grogny
et
Caliri

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Grogny Alfred-Jean, _____
divorcé de Marie-Clementine Depierray dès le 3 Octobre 1921
géomètre, _____
originaire de Poliez-Pittet, _____ domicilié à
Labour de Veigy, _____ né à
Labour de Veigy _____ le neuf Février _____
_____ mil-huit cent septante-quatre _____ fils de
Jean-Gabriel-François Grogny, _____ et de
Lenny-Charlotte Puenzioux, } déçédés _____
2. Caliri Felicie, _____
célibataire, _____
gouvernante, _____
originaire de Novara di Sicilia (Messine) Italie _____ domiciliée à
Labour de Veigy, _____ née à
Novara di Sicilia _____ le vingt-huit Février _____
_____ mil huit cent quatre-vingt-sept _____ fille de
Salvatore Caliri, _____ et de
Maria Grasso, } déçédés _____

Comme témoins : { 1. M. Henri Goy agent de Police à Labour de Veigy
2. M. Jules Cottet rec. municipal au dit lieu.

Les publications ont eu lieu à Labour de Veigy le 30 Poliez-Pittet
le 31 Mars 1922 et Novara di Sicilia le 30 Avril
suivant.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labour de Veigy le dix-neuf feuillet mil neuf cent vingt-deux

Pièces déposées :

Acte de premier mariage de
l'époux et inscription de divorce
Acte de naissance de l'épouse
Certificat de capacité matrimoniale
Permis de domicile
Aut^{re} du Dépt de T^{er}
Promesse de mariage
Actes de publications.

Communiqué à E.C. de Bottens et
Chancellerie d'Etat.

Les époux :

Alfred Grogny
Felicie Grogny née
Caliri

Les témoins :

J. Cottet.
Henri Goy

L'officier de l'état civil :

Stane

Registre des mariages A.

N° 10.

Louzoukis

et

Sollet

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Louzoukis Apostole - Demètre, _____
 célibataire, _____
 étudiant, _____

originaire de Grèce (Gherli) _____ domicilié à
 Labour de Veigy, _____ né à
 Gherli _____ le vingt-neuf juin _____

_____ mil neuf cent deux _____ fils de
 Demètre - Jean Louzoukis, _____ et de
 Marie - Dimopoulos, décédée _____

2. Sollet Hélina - Sophie, _____
 célibataire, _____

sans profession, _____

originaire de Crans (Tand) _____ domiciliée à
 Labour de Veigy, _____ née à
 Genève _____ le vingt-deux avril _____

_____ mil huit cent quatre-vingt-quinze _____ fille de
 Henri - Charles - Fritz Sollet, décédé _____ et de
 Fanny - Louise Zimmermann, _____

Comme témoins : { 1. M. Jean Reusser, Primes à Labour de Veigy
 2. M. Alfred Band, agent de Police au dit lieu

Les publications ont eu lieu à Labour de Veigy le 7 et Crans le
 8 juillet 1922.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labour de Veigy le vingt-huit juillet mil neuf cent vingt-deux

Pièces déposées :

Déclaration du Consul de Grèce
 valant comme acte de naissance
 du fiancé

Acte de naissance de la fiancée

Déclaration du dit Consul, certificat
 de capacité matrimoniale

Act. du Dept. de S. P.

Promesse de mariage

Actes de publications.

Communiqué à S. C. de Crans &
 Chancellerie d'Etat.

Les époux :

Apostole
 Hélina Louzoukis née Sollet

Les témoins :

Jean Reusser

Alfred Band

L'officier de l'état civil :

L. Fauré

N° 11

Berthouzoj
et
Gatti

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Berthouzoj Henri-Bobie _____
 veuf de Christine Maury dès le 3 juillet 1921 _____
 géolier, _____
 originaire de Conthey et Lion, _____ domicilié à
 Lion, _____ né à
 Lion, _____ le seize juin _____
 _____ mil huit cent quatre-vingt-cinq _____ fils de
 Séverin Berthouzoj, _____ et de
 Marie Devez _____ } déçédés _____

2. Gatti Telly, _____
 célibataire, _____
 ménagère, _____
 originaire de Varzo (Novare) Italie _____ domiciliée à
 Labour de Veigy, _____ née à
 Vevey _____ le vingt-deux février _____
 _____ mil huit cent nonante-trois, _____ fille de
 Auguste-Eugène Gatti, _____ et de
 Louise-Marie Duproz, _____

Comme témoins : } 1. M. Adolphe Burnat syndic à Labour de Veigy
 } 2. M. Emile Romang, municipal au dit lieu.

Les publications ont eu lieu à Lion et Labour de Veigy le 4 Mai
 Conthey le 5 Mai et Varzo le 21 Mai 1922.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.
 Labour de Veigy le trente et un juillet mil neuf cent vingt-deux

Pièces déposées :
 Autⁿ de l'état civil de
 Lion.

Les époux :
 Berthouzoj Henri
 Telly Berthouzoj et Telly Gatti

Les témoins :
 Adolphe Burnat
 Emile Romang

L'officier de l'état civil :
 Etienne

Communiqué à l'É.C. de Conthey, Lion
 et Chancellerie d'État.

Registre des mariages A.

N° 12

Masson

et

Jaquier

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Masson Jacques-Daniel, _____
célibataire, _____
employé aux tramways, _____
originaire de Châtelard, _____ domicilié à
Labou de Seily, _____ né à
Clarens (Châtelard) le six septembre _____
_____ mil huit cent quatre-vingt-quatorze fils de
Vincent Masson, décédé _____ et de
Marie-Blaise-Sophie-Louise Durieux, _____

2. Jaquier Rosa-Marguerite, _____
célibataire, _____
sans profession, _____
originaire de Goumoëns la Ville, _____ domiciliée à
Labou de Seily, _____ née à
Labou de Seily le douze septembre _____
_____ mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf fille de
Alfred Jaquier, _____ et de
Sophie-Lulia Bondry, _____

Comme témoins : 1. M. Fernand Marti, employé P.M.E.P. à Vevey.
2. M. Paul Turloy, ' ' ' Clarens.

Les publications ont eu lieu à Labou de Seily le 5, Châtelard
et Goumoëns-la-Ville le 6 juillet 1922.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labou de Seily le onze août mil neuf cent vingt-deux

Pièces déposées :
Actes de naissance des fiancés
Promesse de mariage
Actes de publications :

Les époux :
Jacques Masson
M^{lle} Masson née Jaquier

Les témoins :
Fernand Marti
Turloy Paul

Communiqué à l'officier de l'état civil de Montreux
et Vevey

L'officier de l'état civil :
Stare

N° 13
Chappuis
et
Kalbfuss.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Chappuis Paul-Alfred, _____
célibataire, _____
chauffeur, _____
originaire de Rivay, _____ domicilié à
Labour de Seily, _____ né à
Labour de Seily _____ le vingt-cinq Novembre
_____ mil neuf cent _____ fils de
Gustave Chappuis, décédé _____ et de
Fanny-Louise Allamand, _____

2. Kalbfuss Amélie, _____
célibataire, _____
couturière, _____
originaire de St^e Croix, _____ domiciliée à
Clarens (Châtelard) _____ née à
Clarens _____ le premier Mai _____
_____ mil neuf cent deux, _____ fille de
Octave-Henri Kalbfuss, _____ et de
Marie Vurlod, _____

Comme témoins : { 1. M. Henri Chappuis, agriculteur à Labour de Seily
2. M. Alfred Schwab, tonnelier au dit lieu

Les publications ont eu lieu à Labour de Seily le 5, St^e Croix et
le Châtelard le 7 et Rivay le 8 Août 1922. _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labour de Seily le trente et un Août mil neuf cent vingt-deux

Pièces déposées :

Acte de naissance de la fiancée
Le fiancé est né à Labour de Seily
Promesse de mariage
Actes de publications.

Les époux :

Chappuis Paul
Chappuis Amélie
née Kalbfuss
Les témoins :

Henri Chappuis
Alfred Schwab

L'officier de l'état civil :

Stare

Communiqué à E. C. de St^e Saphorin,
St^e Croix, et Montreux.

Registre des mariages A.

N^o 14

Berrisse

et

de Schoulepnikoff.

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Berrisse Bernard, _____
 célibataire, _____
 pasteur et candidat missionnaire, _____
 originaire de Neuchâtel, Genève, Rolle et Féchy, _____ domicilié à
 Saint-Blaise, _____ né à
 Neuchâtel _____ le vingt-huit Octobre _____
 _____ mil huit cent nonante-sept _____ fils de
 Charles-André Berrisse, décédé _____ et de
 Isabelle-Emilie née Herriod, _____

2. De Schoulepnikoff Catherine-Marianne _____
 célibataire, _____
 sans profession, _____
 originaire de Lausanne, _____ domiciliée à
 Labou de Peily, _____ née à
 Labou de Peily _____ le six Avril _____
 _____ mil huit cent nonante-six _____ fille de
 Nicolas de Schoulepnikoff, _____ et de
 Caroline-Marie Chapuisat née Glardon, _____

Comme témoins : { 1. M. Albert Berrisse, ingénieur dom. à Strasbourg
 { 2. M. Nicolas de Schoulepnikoff, Professeur à Labou de Peily

Les publications ont eu lieu à Saint-Blaise le 14, Labou de Peily, Neuchâtel, Genève et Rolle le 15, Féchy et Lausanne le 16 août 1922.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labou de Peily le cinq Septembre mil neuf cent vingt-deux

Pièces déposées :

Certificat de publication
 (aut. de célébrer le mariage)
 de l'état civil de St-Blaise.

Les époux :

Bernard Berrisse
 Catherine Berrisse
 née de Schoulepnikoff
 Les témoins :

Albert Berrisse
 N. de Schoulepnikoff
 Caroline de Schoulepnikoff
 L'officier de l'état civil :

Communiqué à E. C. de Neuchâtel,
 Genève, Rolle, Aubonne, St-Blaise
 et Lausanne.

Registre des mariages A.

Form. 3.

N° 15

Serex
et
Yersin

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Serex Armand - Albert, _____
célibataire, _____
agriculteur, _____
originaire de Maracon, _____ domicilié à
Labour de Seily, _____ né à
Maracon _____ le dix-huit Juillet _____
_____ mil huit cent nonante-sept _____ fils de
Frédéric-Louis Serex, _____ et de
Ida Corboz _____

2. Yersin Juliette - Louise, _____
célibataire, _____
sans profession, _____
originaire de Rougemont, _____ domiciliée à
Chailly (Châtelard) _____ née à
Chailly (Châtelard) _____ le vingt-neuf Septembre _____
_____ mil neuf cent quatre _____ fille de
Vincent Yersin, _____ et de

Hélène-Lilie-Marie Béguin, décédée _____

Comme témoins : 1. M. Jean Dorval, négociant à Eboin de Seily
2. Mme Rose Blanc-Barbey à Chailly & Clarens.

Les publications ont eu lieu à Labour de Seily le 25, Maracon,
Rougemont et Châtelard le 26 Août 1922.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labour de Seily le huit Septembre mil neuf cent vingt-deux.

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
Promesse de mariage avec
autorisation père de la fiancée
Actes de publications
Aut. du Départ. de Y. & S.

Les époux :

Serex Armand
Juliette Serex née Yersin

Les témoins :

Rose Blanc Barbey
Jean Dorval

L'officier de l'état civil :

[Signature]

Communiqué E.C. de Palézieux,
Rougemont et Montreux.

Registre des mariages A.

N° 16.

Chateau
et
Chollet

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Chateau Julien, _____
 célibataire, _____
 chauffeur, _____
 originaire de Charnay-les-Chalon (Saône et Loire) France domicilié à
 Sabou de Seily, _____ né à
 Charnay-les-Chalon _____ le dix-sept Décembre _____
 _____ mil huit cent quatre-vingt-treize _____ fils de
 Pierre-Alexandre Chateau, _____ et de
 Marguerite-Angélique Verot } décédés _____

2. Chollet Lydie, _____
 célibataire, _____
 femme de chambre, _____
 originaire de Maracon, _____ domiciliée à
 Sabou de Seily, _____ née à
 Maracon _____ le trois Septembre _____
 _____ mil huit cent quatre-vingt-quatre _____ fille de
 Louis Chollet, _____ et de
 Marie dite Blise Guénod, _____

Comme témoins : { 1. M. Philippe Nicolas, mécanicien à Sabou de Seily
 2. M. Hermann Trautsch agent de Police audit lieu

Les publications ont eu lieu à Sabou de Seily le 14, Maracon
 le 16 et Charnay-les-Chalon le 20 août 1922.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Sabou de Seily le quinze Septembre mil neuf cent vingt-deux.

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
 Passe-port du fiancé
 Son congé militaire
 Aut^m du Dép^t de l'Y.
 Promesse de mariage
 Actes de publications
 Certificat de capacité matri-
 moniale du fiancé.

Communiqué à l'officier de l'état civil et
 à la Chancellerie d'état.

Les époux :

Chateau
 Lydie Chateau née Chollet

Les témoins :

P. Nicolas
 Trautsch Hermann

L'officier de l'état civil :

Stane

N° 17
 Vodor
 et
 Gilgen

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Vodor Louis-Philippe, _____
 célibataire, _____
 employé de fabrique, _____
 originaire de Labour de Seily, _____ domicilié à
 Labour de Seily, _____ né à
 Labour de Seily _____ le quinze juin _____
 mil huit cent quatre-vingt-dix-sept _____ fils de
 Pierre-Louis Vodor, décédé _____ et de
 Louise-Marie Emery, _____

2. Gilgen Elise, _____
 célibataire, _____
 sans profession, _____
 originaire de Rüscheegg (Berne) _____ domiciliée à
 Labour de Seily, _____ née à
 Neuenegg _____ le quinze janvier _____
 mil neuf cent cinq _____ fille de
 Niklaus Gilgen, _____ et de
 Verina Hämmi, _____

Comme témoins : } 1. M. Robert Plantin, pionnier à Labour de Seily
 } 2. M. François Vodor, demeurant au dit lieu.

Les publications ont eu lieu à Labour de Seily le 25 et Rüscheegg
 le 26 août 1922.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labour de Seily le vingt-trois Septembre mil neuf cent vingt-deux

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
 Promesse de mariage
 Aut^{re} des parents de la fiancée
 Actes de publications
 Aut^{re} du Dép^t de S^{uisse}

Les époux :

Louis Vodor
 Elise Vodor Gilgen Neuenegg

Les témoins :

Plantin Robert
 François Vodor

L'officier de l'état civil :

Stare

Communiqué à l'é. de Rüscheegg

Registre des mariages A.

N° 18.

Serex

et

Rochat

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Serex Charles-Albert, _____
 célibataire, _____
 instituteur, _____
 originaire de Maracon, _____ domicilié à
 Laboum de Veigy, _____ né à
 Maracon _____ le quinze Mars _____
 _____ mil huit cent quatre-vingt-huit _____ fils de
 Jean-Louis Serex, _____ et de
 Sophie-Marie Favre, décédée _____

2. Rochat Cécile-Mathilde, _____
 célibataire, _____
 institutrice, _____
 originaire de Lién et de Belépens, _____ domiciliée à
 Laboum de Veigy, _____ née à
 Quarens _____ le cinq Mai _____
 _____ mil huit cent quatre-vingt-six _____ fille de
 François-Louis Rochat, _____ et de
 Marie-Rose Blere, _____

Comme témoins :

1. M. Victor Magnin, instituteur	} tous à Laboum de Veigy
2. M. Auguste Forel	
M. Maurice Golay	

Les publications ont eu lieu à Laboum de Veigy le 12, Le Lién le
 13, Maracon et Belépens le 14 septembre 1922 _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Laboum de Veigy le neuf Octobre mil neuf cent vingt-deux

Pièces déposées :

Actes de naissance
 Promesse de mariage
 Actes de publications

Les époux :

Ch. Serex
 Cécile Serex née Rochat

Les témoins :

V. Magnin
 A. Forel
 M. Gaulay

L'officier de l'état civil :

Favre

Communiqué à l'É.C. de Salzigens,
 Le Lién et La Barroy.

N^o 19
Grandchamp
et
Henriod

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Grandchamp Jean-Louis, _____
célibataire, _____
chauffeur d'autos, _____
originaire de Chexbres, _____ domicilié à
Lausanne, _____ né à
Vevey _____ le douze décembre _____
_____ mil neuf cent _____ fils de
Louis Grandchamp, _____ et de
Emma-Julie Mouron, _____

2. Henriod Méry-Berthe, _____
célibataire, _____
couturière, _____
originaire de Chaudens, _____ domiciliée à
Sabou de Veigy, _____ née à
Sabou de Veigy _____ le quatorze octobre _____
_____ mil neuf cent _____ fille de
Auguste-Jean-Pierre Henriod, _____ et de
Marie-Virginie Gueret, _____

Comme témoins : } 1.^{er} Louis Grandchamp } les deux ouvriers de
} 2.^{er} Edouard Grandchamp } fabrique à Vevey.

Les publications ont eu lieu à Lausanne le 4, Sabou de Veigy
le 5, Chexbres et Chaudens le 6 septembre 1922.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Sabou de Veigy le quatorze octobre mil neuf cent vingt-deux.

Pièces déposées :

Certificat de publication
(Aut. de célébrer le mariage
état civil de Lausanne).

Les époux :

Grandchamp Jean.
Méry Grandchamp ne Henriod

Les témoins :

Grandchamp Louis
Grandchamp Edouard

L'officier de l'état civil :

Stare

Communiqué à l'officier de l'état civil de Saphorin.
Lausanne et Sonay

Registre des mariages A.

N° 20
Franel
et
Frey

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Franel Marcel - Alexandre _____
célibataire, _____
mécanicien - balancier, _____
originaire de Provenne et Vevey, _____ domicilié à
Labour de Veily, _____ né à
Labour de Veily _____ le vingt et un Février _____
_____ mil neuf cent _____ fils de
Benjamin - Louis Franel, _____ et de
Hélène Frantschi, _____

2. Frey Hélène - Marcelle, _____
célibataire, _____
modiste, _____
originaire de Steffisburg (Berne) _____ domiciliée à
Vevey _____ née à
Vevey _____ le sept Juin _____
_____ mil huit cent nonante huit _____ fille de
Albert - Johannes Frey, _____ et de
Esther - Lisa Lindelaub, _____

Comme témoins : { 1. M. Arnold Frey, ouvrier vertler à Vevey _____
2. M. Louis Rodoz, " " à Labour de Veily _____

Les publications ont eu lieu à Labour de Veily le 25, Steffisburg
le 26, Provenne et Vevey le 27 septembre 1922. _____

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labour de Veily le quatorzième Octobre mil neuf cent vingt deux

Pièces déposées :

Acte de naissance de la fiancée
Le fiancé est né à Labour de Veily
Promesse de mariage.
Actes de publications.

Les époux :

Marcel Franel
Marcelle Franel née Frey

Les témoins :

Frey Arnold
Louis Rodoz

L'officier de l'état civil :

Stare

Communiqué à l'officier de l'état civil de Provenne,
Vevey et Steffisburg.

N° 21
Bourgeois
et
Mamin

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Bourgeois Emile, _____
célibataire, _____
menuisier, _____
originaire de Montagny (Tand) _____ domicilié à
Sabour de Seily _____ né à
Vevey _____ le vingt-neuf Novembre _____
_____ mil neuf cent deux _____ fils de
Emile Bourgeois _____ et de
Marie-Lina Brolliet, _____

2. Mamin Amélie, _____
célibataire, _____
sans profession, _____
originaire de Blonay _____ domiciliée à
Sabour de Seily _____ née à
Lausanne _____ le quatorze Décembre _____
_____ mil neuf cent un _____ fille de
Marie-Louise Mamin, _____ et de

Comme témoins : { 1. M. Samuel Vincent Inspecteur de Police les deux à
2. M. Alfred Bann, agent de Police } Sabour de Seily.

Les publications ont eu lieu à Sabour de Seily le 11, Blonay le 12
et Montagny le 13 Octobre 1922.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Sabour de Seily le vingt-cinq Octobre mil neuf cent vingt-deux

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
Promesse de mariage avec le
consentement des parents du fiancé
Aut. du Conseil d'Etat
Actes de publications.

Les époux :

E. Bourgeois
et Amélie Bourgeois
née Mamin

Les témoins :

Vincent Alfred
Bourgeois Emile
Lina Bourgeois
L'officier de l'état civil :

Stare

Communiqué à B. C. de Montagny
et Blonay.

Registre des mariages A.

N° 22

Stettler

et

Vuadens

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage :

1. Stettler Emile - Samuel, _____
 célibataire, _____
 électricien, _____
 originaire de Cron-la Ville, _____ domicilié à
 Labour de Seily, _____ né à
 Labour de Seily _____ le vingt-neuf avril _____
 mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf _____ fils de
 Louis Stettler, _____ et de
 Marie-Lucie Ferez, _____

2. Vuadens Elisabeth, _____
 célibataire, _____
 sans profession, _____
 originaire de Blonay, _____ domiciliée à
 Labour de Seily, _____ née à
 Blonay _____ le sept avril _____
 mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf _____ fille de
 Jules-François-Louis-Victor Vuadens, _____ et de
 Cécile-Elise-Mauriette Guex _____

Comme témoins : { 1. M. Louis Stettler, employé aux tramways à Labour de Seily
 2. M. Jules Vuadens, agriculteur au dit lieu.

Les publications ont eu lieu à Labour de Seily le 17, Cron-la Ville
 et Blonay le 19 Octobre 1922.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de
 l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

Labour de Seily le onze Novembre mil neuf cent vingt-deux.

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
 Promesse de mariage
 Actes de publications.

Les époux :

Emile Stettler
 Elisabeth Stettler née Vuadens

Les témoins :

Stettler Louis.

Vuadens

L'officier de l'état civil :

Stare

Communiqué à l'É. C. de Cron-la-Ville
 et de St. Léger.

N° 23
Bischofberger
et
Hirt

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage:

1. Bischofberger Roman, Arthur, _____
célibataire, _____
électricien, _____
originaire de Oberegg (Appenzell S. Rh) _____ domicilié à
Labour de Seily, _____ né à
Oberegg _____ le quatorze Janvier _____
_____ mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf _____ fils de
Joseph-Anton Bischofberger, _____ et de
Maria-Albertina Sonderegger, _____

2. Hirt Elise, _____
célibataire, _____
sans profession, _____
originaire de Birrhard (Argovie) _____ domiciliée à
Labour de Seily, _____ née à
Hauen (Argovie) _____ le quinze Juin _____
_____ mil huit cent quatre-vingt-dix-huit _____ fille de
Jakob Hirt, _____ et de
Karolina Senthard, décédée _____

Comme témoins : { 1. M. Wilhelm Adam, électricien à Vevey _____
2. Mlle Hermine Furrer, femme de chambre à Labour de Seily _____

Les publications ont eu lieu à Labour de Seily le 27, Birrhard le 28 et Oberegg le 30 Octobre 1922.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

à Labour de Seily le onze Novembre mil neuf cent vingt-deux

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
Promesse de mariage
Actes de publications

Les époux :

R. Bischofberger
E. Bischofberger née Hirt

Les témoins :

M. Adam
Hermine Furrer

L'officier de l'état civil :

E. Stare

Communiqué à b.c. de Oberegg et Birrhard.

L'inscription numéro vingt-trois ci-dessus est la dernière de l'année mil neuf cent vingt-deux.

L'officier de l'état civil
E. Stare

Vu, le 12 Décembre 1922
Le Doyen
H. Blum

Le présent registre A II des mariages comprend les inscriptions de l'année mil neuf cent quatorze et se termine à la fin de l'année mil neuf cent vingt-deux.

L'officier de l'état civil
E. Stare



N° 23
Bischofberger
et
Hirt

Par devant l'officier de l'état civil soussigné ont comparu pour être unis par le mariage:

1. Bischofberger Roman, Arthur, _____
célibataire, _____
électricien, _____
originaire de Oberegg (Appenzell S. Rh) _____ domicilié à
Labour de Seily, _____ né à
Oberegg _____ le quatorze Janvier _____
_____ mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf _____ fils de
Joseph-Anton Bischofberger, _____ et de
Maria-Albertina Sonderegger, _____

2. Hirt Elise, _____
célibataire, _____
sans profession, _____
originaire de Birrhard (Argovie) _____ domiciliée à
Labour de Seily, _____ née à
Hauen (Argovie) _____ le quinze Juin _____
_____ mil huit cent quatre-vingt-dix-huit _____ fille de
Jakob Hirt, _____ et de
Karolina Senthard, décédée _____

Comme témoins : { 1. M. Wilhelm Adam, électricien à Vevey _____
2. Mlle Hermine Furrer, femme de chambre à Labour de Seily _____

Les publications ont eu lieu à Labour de Seily le 27, Birrhard le 28 et Oberegg le 30 Octobre 1922.

Après avoir demandé aux fiancés s'ils veulent se prendre pour mari et femme et reçu de l'un et de l'autre une réponse affirmative, l'officier de l'état civil les a déclarés légalement unis par le mariage.

à Labour de Seily le onze Novembre mil neuf cent vingt-deux

Pièces déposées :

Actes de naissance des fiancés
Promesse de mariage
Actes de publications

Les époux :

R. Bischofberger
E. Bischofberger née Hirt

Les témoins :

M. Adam
Hermine Furrer

L'officier de l'état civil :

E. Stare

Communiqué à b.c. de Oberegg et Birrhard.

L'inscription numéro vingt-trois ci-dessus est la dernière de l'année mil neuf cent vingt-deux.

L'officier de l'état civil
E. Stare

Vu, le 12 Décembre 1922
Le Doyen
H. Blum

Le présent registre A II des mariages comprend les inscriptions de l'année mil neuf cent quatorze et se termine à la fin de l'année mil neuf cent vingt-deux.

L'officier de l'état civil
E. Stare



A
B
C
D
E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

1	100	100	100
2	100	100	100
3	100	100	100
4	100	100	100
5	100	100	100
6	100	100	100
7	100	100	100
8	100	100	100
9	100	100	100
10	100	100	100

Si
trois
de l'an
deux.

[Handwritten signature or scribble]

Le p
tenue

Nom	Prénoms	Origine	Page
Ansermen	Juliette - Fanny	La Cour de Pulz	6
Andergoss	Firmin	Chesopelloz	16
Aigroz	Louis Henri	Combremont le Petit	74
Aebi	Yvonne - Lina	Kirchberg (Beme)	91
Anslar	Marc - Henri	Schinznach (Argovie)	133
Aquet	Marguerite - Juliette	Lutry	133
Aubert	Madeleine - Emma	Pampigny	143
Aebischer	Charles - Auguste	St. Antoine (Fribourg)	182

A
B
C
D
E
F
G
H
I
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

B
C
D
E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

1	Quantité de blé	1000	1000
2	Quantité de seigle	500	500
3	Quantité d'avoine	300	300
4	Quantité de foin	200	200
5	Quantité de paille	100	100
6	Quantité de charbon	50	50
7	Quantité de bois	20	20
8	Quantité de fer	10	10
9	Quantité de cuivre	5	5
10	Quantité d'acier	3	3
11	Quantité de plomb	2	2
12	Quantité d'étain	1	1
13	Quantité de zinc	0.5	0.5
14	Quantité de nickel	0.2	0.2
15	Quantité de cobalt	0.1	0.1
16	Quantité de manganèse	0.05	0.05
17	Quantité de vanadium	0.02	0.02
18	Quantité de chrome	0.01	0.01
19	Quantité de silicium	0.005	0.005
20	Quantité de bore	0.002	0.002
21	Quantité de sélénium	0.001	0.001
22	Quantité de tellure	0.0005	0.0005
23	Quantité de tellure	0.0002	0.0002
24	Quantité de tellure	0.0001	0.0001
25	Quantité de tellure	0.00005	0.00005

tro
de
deu

Le
ter

Nom	Prénoms	Origine	Page
Blanc	Pierre - Maurice	Villaz - St. Pierre (Fribourg)	4.
Bulliard	Delybine - Judith	Bassens (Fribourg)	4.
Baudois	Marie - Elina	Morens (Fribourg)	10.
Brunner	Marie	Manssief (Lucerne)	11.
Budry	Marguerite	Ecoteaux	13.
Bellens	Emma	Corsier	24.
Bregnard	Jeanne	Bönfel (Bâle)	27.
Borel	Eugène	Vevey, Neuchâtel - Couvet	32.
Bassoni.	Palma.	Castiglioni del Lago. Italie	36.
Borgeaud	Anni	Morrens	39.
Banda	Charles - Henri	Esagnières	42.
Baues	Rosina	Mischegg. (Berne)	54.
Baridon	Diane - Maud - Févil	Le Chenit	58
Borel	Alie,	Neuchâtel & Couvet.	66.
Borlor	Elise Hélène	Ormont - dessous.	68.
Brändli	Rodolphe	Regensdorf (Zurich)	70.
Budry	Maurice	Ecoteaux	71
Baridon	Suzanne - Adèle	Le Chenit (Vallée de Joux)	71.
Butticaz	Leanne - Marguerite	Châtelard, Longny	82
Bonny	Auguste - Aristide	France (Creusot) Saône Saône	83.
Ballenegger	Marie - Henriette	Langnau (Berne)	84
Beyeler	Georges - Marius	Wahlern (Berne)	89
Bichsel	Ernest - Gottlieb	Horsle b. B. (Berne)	94
Berthod	Esilda - Marie	Château d'Ox.	98.
Brentot	Emile - Louis - Maurice	Riville (France)	99
Bertschy	Marie - Joséphine	Monterraz (Fribourg)	101
Butticaz	Albine - Madeline	Châtelard et de Longny	105
Bettex	Paul - Marius	Combremont le Petit	106
Ballenegger	Bllice	Langnau (Berne)	112
Beroud	Henri - Charles	Ecoteaux	121
Bardy	Clémentine - Louise	Fribourg	135
Bernard	Rachel - Emilie	Prea	138
Borlor	Méry - Marie	Ormont - dessous	145
Burgener	Anna	Grindelwald (Berne)	148

B

Nom	Prénoms	Origine	Page
Bekkers	Eugène	Pioley - Magnoux	155
Barbaglia	Angela - Maria	Inorio Inferiore (Italie)	156
Bielli	Joseph - Louis	Luino (Italie)	176
Borlor	Marie - Sophie	Noville, Tremaz, Roche et Ormont-dessous	179
Bugnion	Philippe - Alexandre	Belmont sur Pully	183
Berthouzoz	Henri - Cobie	Couthey et Lion	188
Bourgeois	Emile	Montagny (Vaud)	198
Bischofberger	Roman - Arthur	Oberegg (Appenzell S. Rh.)	200

tra
de
den

Se
ten

C
D
E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

Handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is faint and difficult to decipher but appears to be organized in a list or table format with several lines of text.

tro
de
deu

Se
ten

Nom**Prénoms****Origine****Page****C**
D
E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
V
W
X
Y
Z

C
D
E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50

tro
de
den
Se
ten

Nom	Prénoms	Origine	Page
Calame	Alexandre - Jules	La Bour de Pully	8.
Caillet	Alfred - Louis	Vevy et Dailens	19.
Cachin	Jules - Aimé	Coniaz (Vaud)	21.
Chuard	Julia - Marguerite	Elvenches	22.
Chevalley	Alexandre	Rivaz	29
Curchod <small>divorcée de Ernest</small>	Longchamp. Marie - Marguerite	Charannes le Veyron - L'Isle	30.
Chessex	Louis - Frédéric	Les Planches (Montreux)	41
Clerc	Georges - Henri	Chessel	46.
Chappuis	Hermann	Carrange (Vaud)	48.
Crotaz	Lia - Julienne	Chavannes les Forts	59
Capré	Emilie Marie.	Rey.	61.
Chalumeau	Charles Gustave	France.	62.
Chappuis	Edouard - Alfred - Marius	River	86.
Clerc	Jean - Louis	Port Valais	104
Chaudet	Germaine - Marguerite	Cozier	115.
Chollet	Jeanne	Maracon	117.
Chevalley	Oscar - Emile	Rivaz	129
Coigny	Lucie	Champstourz	142
Chessex	Georges - Gustave	Les Planches (Montreux)	144
Chappuis	Julie - Jeanne - Marie	Rivaz	151
Castiglione	Pietro - Giacinto	Nonio (Italie)	156
Carrard	Auguste	Poliez - Pittet	157
Chaudesrolle	Maurice - Louis Charles	Le Mans (France)	158
Chapuis	Prosa - Lucie - Emma	Epalinges	161
Colombo	Paul - Ernest	Cadalzigno (Italie)	164
Chessex	Julie - Marie	Les Planches (Montreux)	168
Carminati	Maria - Ceresa	Protafnozi (Italie)	170.
Chevallay	Sylvie - Joséphine	Meillerie (France)	176.
Chessex <small>nie Dupraz</small>	Marie - Julie	Les Planches (Montreux)	177
Chappuis	Robert - François	Rivaz	178.
Caliri	Félicie	Novara di Sicilia (Messine) Italie	186
Chappuis	Paul - Rolfred	Rivaz	190
Château	Julien	Charnay - les - Chalons (France)	193
Chollet	Lydie	Maracon	193

C
D
E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

D

E

F

G

H

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

V

W

X

Y

Z

tro
de
deu

ter

D
E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

No.	Description	Date	Amount
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50

No
 de
 cu
 Se
 ter

Nom	Prénoms	Origine	Page
Delaporte née Pinard	Marie.	Gimel	2.
Dupraz	Jules-Jean	Vallars sous Yens	5.
Duceren	Paul - Robert	Chardonne	9.
Dentan	Marguerite - Louise	Corsier	9.
Demierre	Marie - Marguerite	Chardonne	14.
Durand	Henriette	Toulouse (France)	18.
Duceren	Emma	Chardonne	20.
Delez	Marie - Césarine	Vernayaz (Valais)	21.
Dällenbach	Anna.	Merbach (Berne)	25.
Donnen	Marie - Adeline	Croisements (Valais)	43.
Duceren	Paul - Emile	St Sulpice (Vaud)	55.
Deramencu	Emilie	Maville.	57.
Descloude	Marie Louise,	Le Fouc-de-Filly + Méziolachien	62.
Diberens	Louis Alfred	Savigny.	64.
Dürst	Marie Antoinette	Bischheim (Basle-Stadt)	73.
Dafflon	Antoine	Filbourg et Labour de Brème	77.
Dubois	Edie Gasparine, veuve Rimet	St Maurice (Valais)	79.
Dubois	Henri - Alexandre	Laelles (Belgique)	82.
Dover	Robert - Auguste - Edmond - Oscar	Baden (Argovie)	87.
Dubuis	Bertha	Corseaux, Rossinière	94.
Dubuis	Emile - Louis	Corseaux et Rossinière	103.
De Ruddere	Fernand - Léopold - Guillaume	Slost (Belgique)	107.
Dind	Marie - Rose	St Cierges (Vaud)	107.
Déglise	Jean - Alexandre - Casimir	Châtel St Denis	109.
Ducet	Jules - Friederich	Cossonnay et Lenardens	128.
Degex	Elvine	Pralins	132.
Ducet	Marcel	Chardonne	134.
Deladoey	Julia - Clara	Bigle et Yverne	139.
Demareux	Ernest	Vingel et Gilly	143.
Dupuy	Jean	Duras (France)	146.
Dubuis	Armand	Corseaux et Rossinière	151.
Dériar	Henri - Alexandre	Paulmes	163.
Dutoit	Prodolphe - Abram	Moudon et Neyruz	165.
Ducimetière alias Monod	René - Charles	Cortier et St Laphoin of Morges	168.

Handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is faint and difficult to decipher but appears to be organized into several lines.

E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

tro
de
deu

Se
ten

E
F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

tro
de
deu

Se
ten

F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

1. ...
2. ...
3. ...
4. ...
5. ...
6. ...
7. ...
8. ...
9. ...
10. ...
11. ...
12. ...
13. ...
14. ...
15. ...
16. ...
17. ...
18. ...
19. ...
20. ...

...
...
...
...
...
...
...
...
...
...
...
...
...
...
...
...
...
...
...
...
...
...

...
...
...
...
...
...
...
...
...
...
...
...
...
...
...
...
...
...
...
...
...
...

tro
de
deu

Se
ter

Nom	Prénoms	Origine	Page
Felli	Gustave - Louis	Casalzuigno (côme) Italie	12.
Fehr née Motet	Marianne	Belfort (France)	19.
Fonjallaz	Fanny	Epesses et Lutry	46.
Fornage	Emile - Armand	Doubs (Dép. ^t du Doubs) France	78.
Frey	Elisabeth - Bertha	Gontenschweil & Zurich-Ville	87
Felli	Antoine - Alphonse	Casalzuigno (Côme) Italie	101
Frossard	Marguerite - Hélène	Prentles et Moudon	115.
Felli	Rosa	Casalzuigno (Italie)	126
Faillonbar	Charles - Henri	Vallamand - Tessous	132
Frossard	Robert - Alfred	Prentles et Moudon	136
Ferrara née Fecchi	Giulia - Giuseppa - Virginia	Nocera Inferiore (Italie)	140
Félix	Robert - Henri	La Rogivue	149
Félix	Berthe	La Rogivue	153
Felley	Amélie - Emma	Saxon	165
Franel	Marcel - Alexandre	Provence et Drey	197
Frei	Hélène - Marcelle	Steffisburg (Berne)	197

F
G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

tro
de
des

Le
ter

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

G
H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10

11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30

tro
de
deu

Se
ter

Nom	Prénoms	Origine	Page
Gindraux	Louis - Emile	Les Bayards (Neuchâtel)	2.
Genex	Edmond - Adrien	Bex	3.
Golar	Charles - Christian	L'Abbaye	11.
Grand	Eugène - Auguste	Vevey et Ecoteaux	15.
Grognoz	Emma - Marie	Poliez - Pittet	17.
Genex	Lucien.	Bex.	24.
Gotzins	Amalia - Maria.	Sudesch (Vorarlberg)	30.
Guex	Louis - Henri	St. Léger - la Chiesaz	31.
Gillieron	Alois - Jules.	Serviers	40.
Golar	Marquerite - Lina.	L'Abbaye.	42.
Gloor	Blanche - Henriette	Moizères	48.
Gafner	Christian - Daniel	Beatenburg et Bone	52.
Glaus	François - Louis	Abaried (Bone)	53.
Gilliand	Paul - Charles - Edouard	Genève.	56.
Gétar	Henri François Samuel	La Tour de Peiz & Châtaudoux	60.
Girardet	Gintave	Boussens	80.
Gysler	Alfred	Mutlangenegg (Borne)	93.
Grognoz	Henri - Louis	Poliez - Pittet	98.
Guyot	Léon - Auguste	Boudrevilliers (Neuchâtel)	119.
Grognoz	Alphonse - Benjamin	Poliez - Pittet	122.
Gonseth	Georges - Louis	Gessenay	125.
Georgens	Charlotte - Julia - Alice	Berndorf (Prusse)	130.
Giddey	Henriette - Charlotte	Grandvaux et Lutry	136.
Guilled	Jenny - Susanne	Nant - Vully le Bas	137.
Groux	Louis	Giez et Novalles	142.
Guex	Friederic - Louis	St. Léger - la Chiesaz	145.
Gallandat	Marquerite	Provaix	152.
Grezi	Coelline - Marie	Vargo (Italie)	154.
Golar	Denise - Sophie	L'Abbaye	160.
Guyot	Hélène - Elisa	Boudrevilliers (Neuchâtel)	171.
Golar	Diolette - Louise - Henriette	L'Abbaye	175.
Golar	Andrie	L'Abbaye	183.
Giovannoni	Germaine - Solbertine	Orino (Côme) Italie	184.
Galley	Julie - Rosine dite Rose	Autigny (Fribourg)	185.

G

H

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

X

Y

[Faint, illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]

H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50

tro
de
deu

Se
ter

Nom	Prénoms	Origine	Page
Hess née Margot	Anne - Catherine	Entlebuch (Lucerne)	7.
Haller	Gustave - Laurent	Monthey	17.
Hausladen	Hermann - Maximilien - Johann	Augsting (Bavière)	23.
Hausler	Ida - Justina - Sophie	Ingoldstadt (Bavière)	23
Henriod	Charles - Auguste	Echandens	26
Hermingard	Violette - Elise - Emma - Lina	Corsier	41.
Hügli	Jules Edouard.	Ferenbalm (Berne)	72.
Haldi	Lydia - Marie.	Gessenay.	75.
Herter	Charles - Georges - Emile	Savigny	112.
Haldemann	Walther	Bovil (Berne)	118.
Honegger	Marcelle - Renée - Marguerite	Rüti / Zurich	119.
Hubacher	Rosa	Urtenen (Berne)	122
Hauker	Rodolphe	Bleiken (Berne)	138
Haller	Marthe - Justine	Monthey (Valais)	147
Hemmerling	Amanda - Eva	Vevy	159.
Hofler	Frida - Louise.	Golaten (Berne)	166
Henriod	Mévy - Bertha	Echandens	196.
Hirt	Elise	Birchard (Argovie)	200

H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10

tra
de
deu

Se
ter

Nom	Prénoms	Origine	Page
Jochi	Alice	Rumisberg (Berne)	3.
Jan	Paul	Les Cavernes	28.
Jaren	Marie-Alice	Trilly le Bas (Fribourg)	53.
Jacob-Parel	Achille-Reynold	La Ferrière (Berne)	54.
Jamme	Antoinette Justine	France	65.
Jossi	Victorine Emma	Grindelwald (Berne)	74.
Jordan	Joseph - Justin - François	Ehonon les Bains (France)	147
Jamme	Julie - Henriette	Oullins (France)	164
Junod	Charles - François	Concise et Mutras	179
Jaquier	Rosa - Marguerite	Goumoens-la Ville	189

J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V

1000

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

11
12
13

14
15
16

17
18
19

20
21
22

23
24

25
26

27
28
29

30
31
32

33
34
35

36
37

Nom	Prénoms	Origine	Page
Kunmer	Charles - Richard	Freideburg (Saxe)	22.
Kosak-Ducet	Marianne	Irim. (Galicie)	37.
Krieger	Luis - François	Lout. N ^e (Fribourg)	43.
Kurzen	Aline	Frutigen (Berne)	49
Kämpf	Elise - Henriette	Sigriswil (Berne)	51.
Kimbet	Emilie Marie Frederica.	France	76.
Kalbfuss	Amélie (Mariotti)	St Croix	190.

K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V

[Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]

L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20

no
de
eu

Se
ter

Nom	Prénoms	Origine	Page
Léchaire	François - Henri	Lovatens	34.
Luchéroui	Grégoire	Citta della Lina Italie	36.
Lavanchy	Hélène - Marie.	Lubry & Froid.	63.
Lenoir	Marcel - Auguste	Château d'Oex	92
Lanz	Richard	Auswil / Berne	102
Luyck	Hubert - Désiré	Alken (Belgique)	105
Lempereur	Dominique - René - Emile	Arlon (Belgique)	111
Léchaire	Gabrielle - Elisa	Lovatens	116
Logoz	Anna - Juliette	Goumoens la Ville	131

L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V

Nom

Prénoms

Origine

Page

L

1812

1813

1814

1815

1816

1817

1818

1819

1820

1821

1822

1823

1824

1825

M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50

Nom	Prénoms	Origine	Page
Mcamin	Jean Rodolphe	La Tour de Peilz et Blonay	1.
Mcavry	Adèle	Vuibroye	8.
Mcbrand	Alice - Marie	Le Taquier (Fribourg)	12.
Mcconnier	Louis - Charles	Villars le Grand	13.
Mcailard	Sophie - Anna	Chesalles sur Oron.	15.
Mcarrone	Nicola - Vincenzo	Potenza (Italie)	18.
Mcouter	Henri - Adolphe	Blonay	20.
Mcaylan	Mcaurice - Mcarcel	du Chenin	25.
Mcouron	Henri - Adolphe	Chardonne	27.
Mcoser	Jacques - Henri	Rötbenbachs (Dt. de Signau) Berne	30.
Mcichel divorcée de Robert Zwahlen.	Rosine.	Gessenay	33.
Mcili née Imichen	Anna - Maria	Bärenwil (Zurich)	38.
Mcamin	Edouard - Jules	Blonay	47.
Mcouron	Jean - Louis - Michel	Chardonne	51.
Mcouter	Louis - Frédéric	Blonay.	57.
Mcanti	Rodolphe - Albert	Angola - d'Ossola, (Italie)	58.
Mcamin	Louis Samuel Jean.	La Tour de Peilz & Blonay.	63.
Matthys	Jean Victor	Kirschdorf (Berne)	65.
Mariotti	Emilie Marie Fred. née Kimbel	France.	76.
Mcouney	Etienne - Christophe	Morel (Fribourg)	79.
Mcamin	Augusta - Elise	Blonay	80.
Mcagnin	Joseph - Henri	Villars le Gibloux (Fribourg)	84.
Mcarquis	Joseph - Louis	Keruelien	95.
Mcamor	Alice - Camille	Chardonne	95.
Mcaylan	Elise - Rose	Le Chenit	96.
Mcaylan	Emile	Le Chenit	97.
Mcaylan	Renée - Louise - Julie	Le Chenit	99.
Mcamin	Marie - Cécile	La Tour de Peilz & Blonay	102.
Mcortet	Fernand - Simi - Albert	Blonay	108.
Mculler	Rose - Verina	Unter et Obersiggenthal (Argovie)	110.
Mcartin	Ermond	Valyres sous Montagny	116.
Mcamin	Jean - Frédéric	La Tour de Peilz et Blonay	123.
Mcalcotti	Auguste	Casalquigno (Italie)	126.
Mcamin	Caroline - Louise	La Tour de Peilz et Blonay	127.

M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V

Nom	Prénoms	Origine	Page
Mader	Jules. Henri	Grasadingen / Schaffhouse	135
Mamin	Jules. Vincent	Blonay	137
Mury	Alois. Oscar	Châtelard	139
Monnier	Henri. Louis	Villars le Grand	141
Möri	Marie	Epäsch (Berne)	141
Mury	Clara. Hortense	Châtelard	144
Masson	Cécile. Sophie	Châtelard	146
Miéville	Henri. Adrien. François	Lonay	153
Mayer	Maurice. François. Gustave	Les Planches	159
Monnier	Paul. Robert	Villars le Grand	160
Marbot	Alfred	Busswil près Melchnau (Berne)	167
Mauerhofer	Marie. Louise	Berthoud (Berne)	169
Maguin	Jules. Alphonse	Marsens (Fribourg)	174
Mouron	Nelly. Alice	Chardonne	174
Mouron	Anna	Chardonne	175
Moret	Marie. Lucie	Quadens et Morlon (Fribourg)	181
Michel	Henri. Louis	La Cour de Peitz	184
Masson	Jacques. Daniel	du Châtelard	189
Mamin	Amélie	Blonay	198

M

100
101
102
103
104
105
106
107
108
109
110
111
112
113
114
115
116
117
118
119
120

N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

[Faint, illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]

tra
de
deu

Se
ter

1800
1800

N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z

Handwritten text in a cursive script, possibly a list or account, with several lines of entries. The text is faint and difficult to decipher.

io
e
cu

Le
ter

Nom	Prénoms	Origine	Page
Brecht	Johann - Ernst.	Techigen (Berne).	81.
Nicole	Germaine - Louise	Le Lieu	150
Nicolet	Charles	Billeneuve	175.
Nauzer	Jeanne - Yvonne	Glis (Valais)	178.

N
 O
 P
 Q
 R
 S
 T
 U
 V
 X
 Y
 Z

Nom

Prénoms

Origine

Page

N

O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

10
11
12
13

Handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is faint and difficult to decipher but appears to be organized into several lines.

14
15

no
le
su

Se
ter

P
Q
R
S
T
U
V
W

Handwritten text at the top left, possibly a title or header.

Main body of handwritten text, appearing to be a list or series of entries.

Handwritten text on the right side of the page, possibly a continuation or a separate list.

Partial handwritten text visible at the bottom left edge of the page.

Nom	Prénoms	Origine	Page
Portmann	Bertha	Escholzmatt (Lucerne)	1.
Piray	Cécile - Eugénie	St. Gingolph (Valais)	5.
Philippoz	Marie - Hélène.	Leytron (Valais)	34.
Planche	Alexandrine	Collombey - Muraz (Valais)	35.
Pernin	Gustave - Emile	Ormonts - dessus	44.
Sandel	Flora - Olga	Les Bois (Berne)	44.
Paquier	Jules - Louis	Denges	45.
Publio	Léonie - Marie	Villarcelard	47.
Pachoud	Madeleine - Hélène - Jeanne	Sully et Goumoens le Jux.	50.
Paley	Jenny Hélène née Kuehoni	Puidoux.	64.
Parisod	Henri - Louis.	Châtelard (Montreux)	75.
Pernet	Irma - Victorine	Ormont - dessus	86.
Peretkin	Alcide - Emile	Graven (Berne)	91.
Perin	Hélène - Elisa - Louisa	Giez / Vaud	100
Panchaud	Éline - Cécile	Vaux	128
Pfiffner	Edouard - Paul	Neunkirch (Schaffhouse)	150
Pandel	André - Roger	Les Bois (Berne)	166
Petitpierre	François - Rodolphe	Couvret et Neuchâtel	169
Peissard	Pauline - Charlotte - Elisa	St. Antoine (Fribourg)	182.
Pollet	Melina - Sophie	Crans (Vaud)	187.

P
Q
R
S
T
U
V

Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

tra
de
cu

Se
ter

Handwritten signature or mark, possibly "F. J. M. ..."

Handwritten signature or mark, possibly "F. J. M. ..."

1000

Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

1870

1870

1870

1870

1870

1870



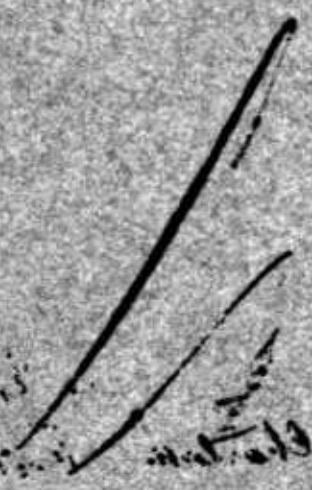
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

100
101
102
103
104

Handwritten notes in the upper left quadrant, including the word "Handwritten" and other illegible text.

Handwritten notes in the upper middle section, including the word "Handwritten" and other illegible text.

Handwritten notes in the upper right corner, including the word "Handwritten" and other illegible text.



105
106
107
108
109
110
111
112
113
114
115
116
117
118
119
120

Handwritten notes in the middle left section, including the word "Handwritten" and other illegible text.

Handwritten notes in the middle middle section, including the word "Handwritten" and other illegible text.

Handwritten notes in the middle right section, including the word "Handwritten" and other illegible text.

121
122
123
124
125
126
127
128
129
130
131
132
133
134
135
136
137
138
139
140

Handwritten notes in the lower middle left section, including the word "Handwritten" and other illegible text.

Handwritten notes in the lower middle middle section, including the word "Handwritten" and other illegible text.

Handwritten notes in the lower middle right section, including the word "Handwritten" and other illegible text.

Handwritten notes in the bottom left section, including the word "Handwritten" and other illegible text.

Handwritten notes in the bottom middle section, including the word "Handwritten" and other illegible text.

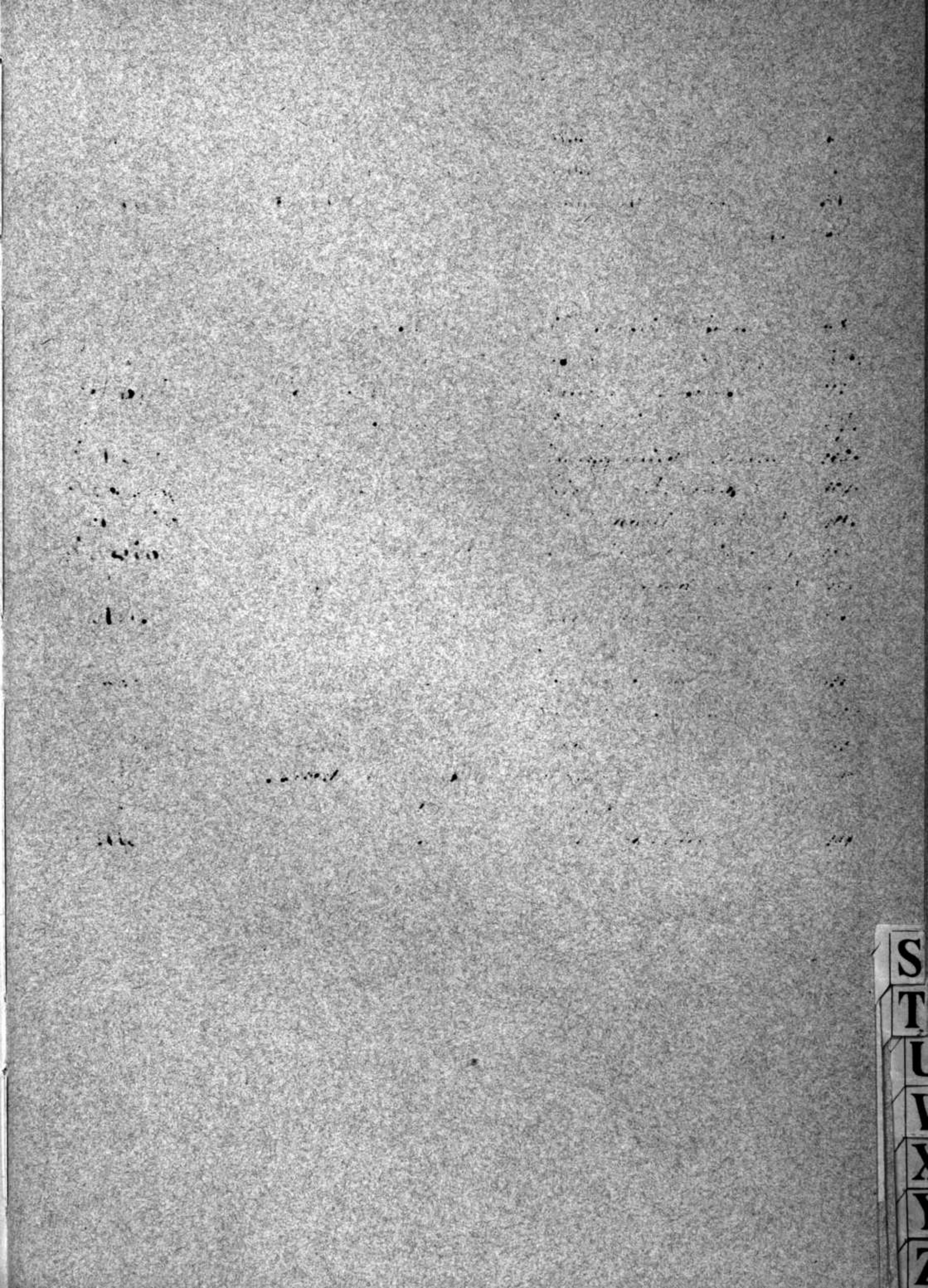
Handwritten notes in the bottom right section, including the word "Handwritten" and other illegible text.

Nom	Prénoms	Origine	Page
Rüf	Jacob	Buch A. J. (Zürich)	7, 38
Richard	Thérèse - Germaine	Jenauva et Fribourg	16.
Ries	Hélène - Rosalie	Stauffbach (Argovie)	26.
Regamey	Marianne - Rosa	Sausanne	28.
Rey	Marie	Hämmikon	29.
Roussy	Louis - Henri	Gessenay	33.
Rüf	Jacob	Buch a. J.	38, 7.
Rinsoz	Anna	Chardonne	45
Raymond	Gustave	Genève - ville	49.
Raymond	Emma - Louise	Rougemont	52.
Robert - Charine	Adrien	Le Sacle et les Ponts de Martel	58.
Rochat	Hector - Albert	Le Lieu (Vallée de Joux.	66.
Reynold	Mathilde Henriette Charlotte	Fribourg.	69.
Rölli	Cécile	Uetendorf / Verne)	72.
Rimet	Elie - Gasparine née Dubois	S ^t . Maurice (Valais)	79
Roche	Louise - Marguerite	France (Clermont - Ferrand)	83.
Roulin	Robert Charles	Provence)	88.
Grandin	Arthur - Emmanuel	Rances	90
Recordon	Suzanne - Adèle	Rances	90
Ruchonnet	Suzanne	River et des Blidoles	92.
Rochat	Auguste - Louis - Eugène	L'Abbaye et du Lieu	100.
Rossi	Dominique	Vico (Corse) France	110.
Ruchet	Renée	Allon	121.
Richter	Victoria	Nordhausen (Wurtemberg)	124
Reney	Marie - Germaine	Fétigny (Fribourg)	125
Rochat	Salvina - Henry	Le Lieu	129
Radizzani	Carlo - Alexandre	Milan (Italie)	140
Rod	Elise	Mézières, Corcelles & Pöpraz	155
Rossetti	Marie - Angèle	Arola (Italie)	158
Richard	Jules - André	La Courde Pily et St. Léger - la. Chiesaz	173
Richemond	Jean - Pierre - Jules	Le Rainoy (Seine et Oise) France	180
Roussy	May - Elsie - Alice	Gessenay et Perrey	180.
Ramel	Louis - Adrien	Château d'Oex	181.
Rochat	Cécile - Mathilde	du Lieu et d'Ecclépens	195

S
T
U
V
X
Y
Z

↓
no
le
cu

le
ter



S
T
U
V
W
X
Y
Z

No.	Name	Rank	Company
1	John Smith	Private	1st Regt.
2	James Brown	Private	2nd Regt.
3	William Jones	Private	3rd Regt.
4	Robert Taylor	Private	4th Regt.
5	Thomas White	Private	5th Regt.
6	Richard Black	Private	6th Regt.
7	Henry Green	Private	7th Regt.
8	George Grey	Private	8th Regt.
9	Edward King	Private	9th Regt.
10	Thomas Lee	Private	10th Regt.
11	James Wilson	Private	11th Regt.
12	John Adams	Private	12th Regt.
13	Robert Clark	Private	13th Regt.
14	William Evans	Private	14th Regt.
15	Richard Hill	Private	15th Regt.
16	Henry Scott	Private	16th Regt.
17	George Young	Private	17th Regt.
18	Edward King	Private	18th Regt.
19	Thomas Lee	Private	19th Regt.
20	James Wilson	Private	20th Regt.

Nom	Prénoms	Origine	Page
Säuberlin	Charles - Gabriel	Bâle	6.
Säger	Pauline - Marie - Anna	Berlin.	31.
Schneeberger	Violette	Dürrenroth (Berne)	39.
Seitz	Sophie - Catherine - Bertha.	Winterbach - Oberamt - Schorndorf.	40.
Sillig	Charles - Alfred - Edouard	La Cour de Seitz.	50.
Schmied	Marthe	Wahlern (Berne)	55.
Schneeberger	Fleuri - Ernest	Dürrenroth (Berne)	68.
Sudan	Marie Caroline née Overney	Broc (Fribourg)	70.
Schöpfer	Constant	Louven (Berne)	72.
Schürmann	Marie - Augusta	Port Palais	77.
Schaer	Victorine	Zuggenried (Berne)	103.
Savary	Marie - Joséphine	Piaz (Fribourg)	104.
Schmid	Marie - Elise	Niederhasli (Zurich)	108.
Savior	Marie - Elisabeth	Grimisuat (Valais)	114.
Streit	Marie	Zimmerwald (Berne)	118.
Stettler	Constant - Robert	Oron - la - Ville	120.
Staudmann	Henri - Adrien	Prussy y Morges	127.
Schwab	Girard - Alfred - Jean	Oberwil b. Buren (Berne)	131.
Studer	Emile	Zäziwil (Berne)	152.
Schobinger	Maurice	Lucerne	171.
Serex	Armand - Albert	Maracon	192.
Serex	Charles - Albert	Maracon	195.
Stettler	Emile - Samuel	Oron - la - Ville	199.

S
T
U
V
X
Y
Z

Nom

Prénoms

Origine

Page

S

T
U
V
X
Y
Z

...
...
...
L
tr

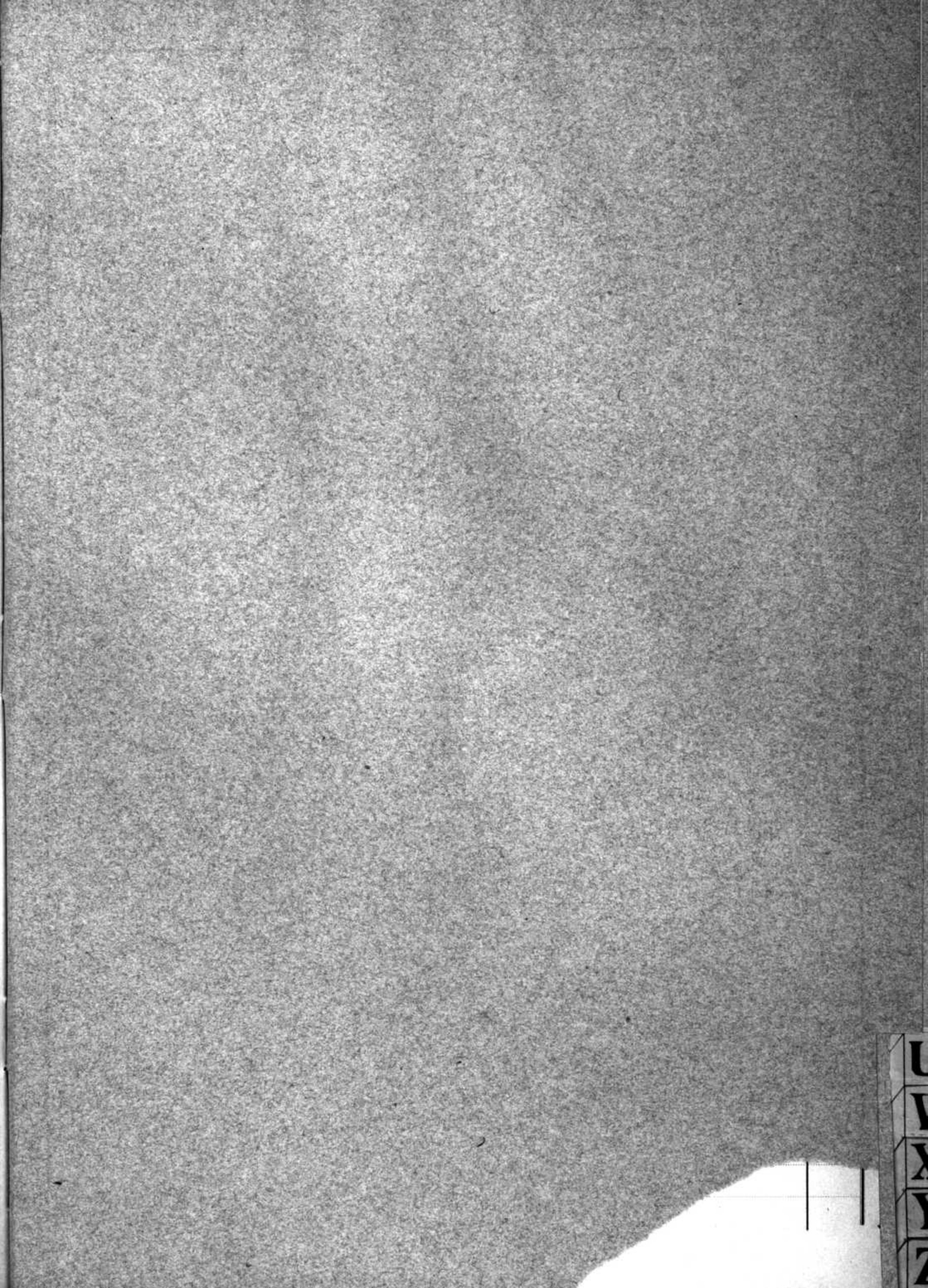
[Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]

T
U
V
X
Y
Z

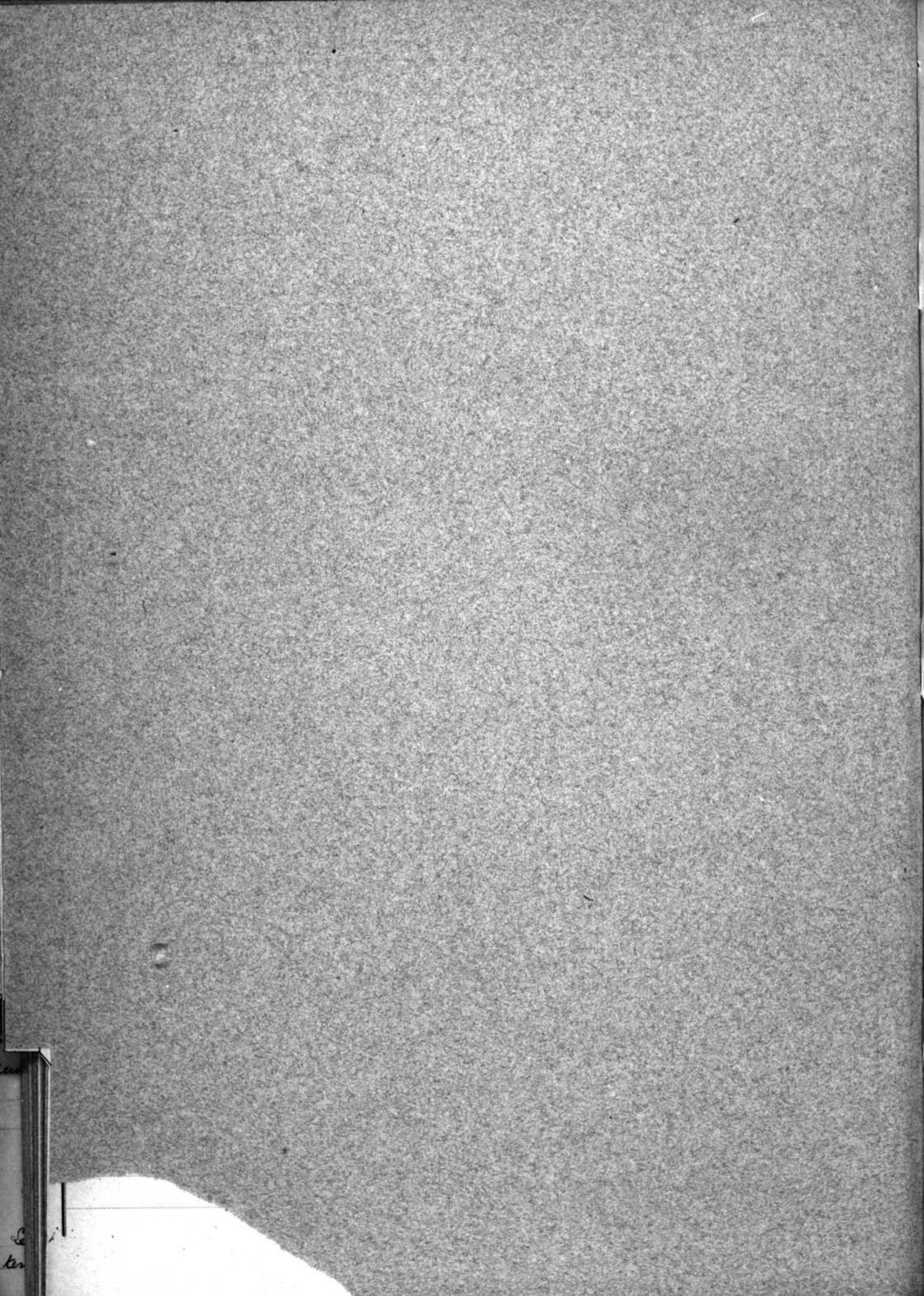
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30

de
 au
 Le
 ter

Nom	Prénoms	Origine	Page
Cornier	François - Eugène - Paul	Vevey et La Tour de Peilz	10.
Therlat	Samuel - Edouard	Ner	61.
Tschumi	Fritz	Wölflisberg (Berne)	67
Caverney	Marie - Ellen.	Vevey et Longny	84
Bissot	Blanche - Méry	Proex (Vaud)	109.
Caverney	Henri - Georges	Vevey et Longny	115
Gutlein - Bollhenius	Rudolph - Peter - Johan	Abcoude - Proostdy (Hollande)	130
Bissot	Maria - Augustine	Armbilly (France)	134
Thomet	Frida	Wohlen b. B. (Berne)	149
Bomber	Eugénie - Lina	Bellerive	157
Bobler	Maximilian - Rudolf	Zurich	161
Camborini	Auguste	Chialozes	162
Berrisse	Bernard	Neuchâtel, Genève, Rolle et Féchy	191



U
V
X
Y
Z



Nom

Prénoms

Origine

Page

089. 2. 2011/01/01

U
V
X
Y
Z

U
V
X
Y
Z

187. *Alnus* *incana* Mill. *var. incana* Mill. *var. incana* Mill.
188. *Alnus* *incana* Mill. *var. incana* Mill. *var. incana* Mill.
189. *Alnus* *incana* Mill. *var. incana* Mill. *var. incana* Mill.

Wütich

...

...

...

...

...

...

...

V
X
Y
Z

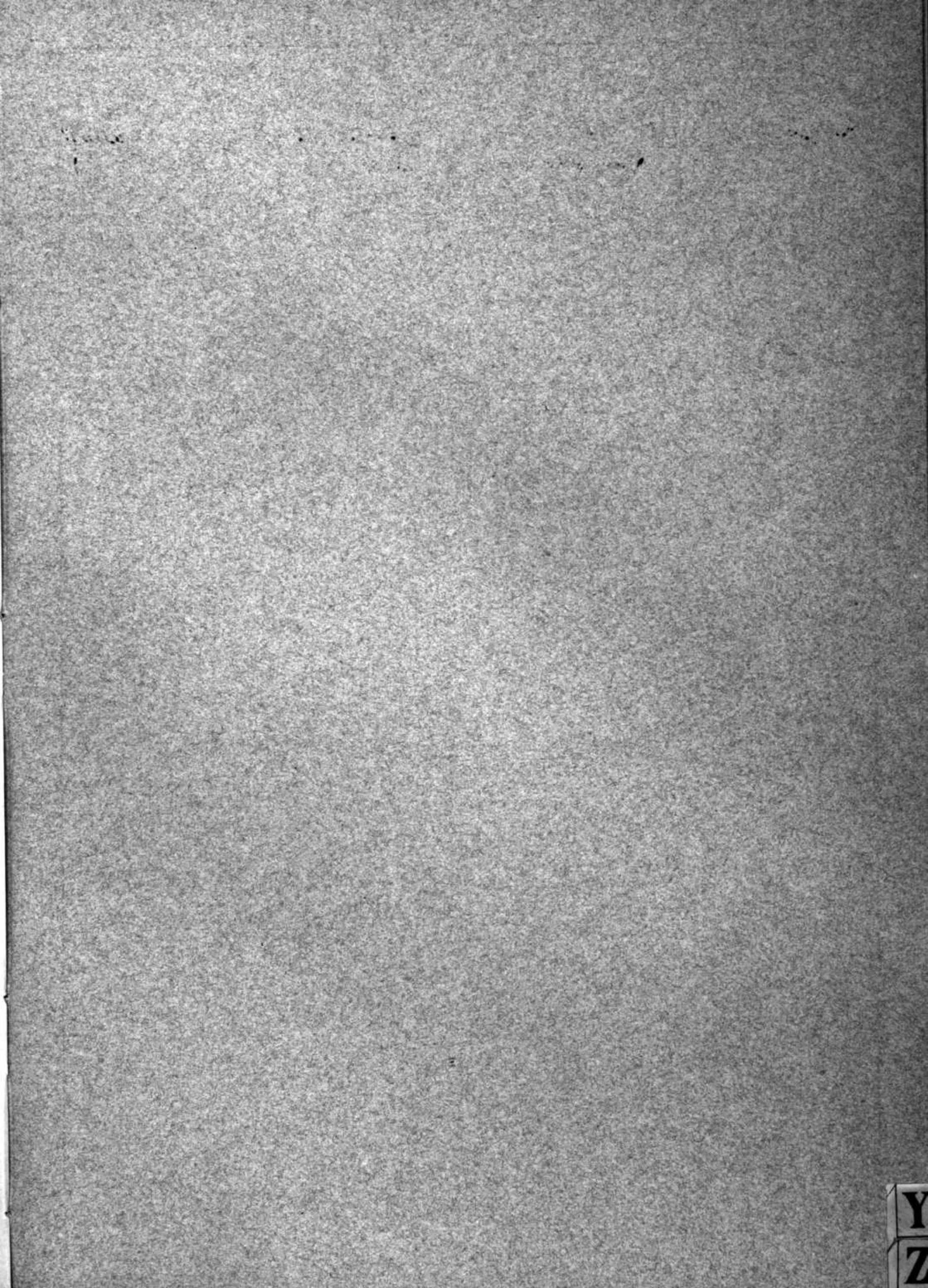
1811

1. The first part of the book is devoted to a history of the...
 2. The second part contains a description of the...
 3. The third part is a collection of...
 4. The fourth part is a collection of...
 5. The fifth part is a collection of...
 6. The sixth part is a collection of...
 7. The seventh part is a collection of...
 8. The eighth part is a collection of...
 9. The ninth part is a collection of...
 10. The tenth part is a collection of...

Nom	Prénoms	Origine	Page
Wälti	Frédéric-Armand-Ernest	Büren a. A. (Berne)	14
Wütrich	Albis-Henri	Crub (Berne)	37
Würen	Martha-Sophie	Adelboden (Berne)	56
Witschi	Hedwige Louise	Bainwil (Berne)	60
Wichoud	Fanny Hélène, femme Alderson	Savigny	64
Vincent	Lina Louise	Foliez-le Grand	67
Weber	Arnold	Bretigny + Colombier	76
Weber	Jean-Rodolphe	Menzingen (Zug)	85
Wuffray	Madeleine-Henriette	Tuffens le Château	88
Veillard	Amélie	Yverne	93
Veluz	Gustave-Antoine	Foines	96
Widmer	Hélène-Marguerite	Hindau (Eschikon) Zurich	106
Synckier	Maurice-Arthur	Issehem (Belgique)	113
Sallélian	Emile-Arthur	Le Pâquier (Fribourg)	117
Weber	Candid	Menzingen (Zug)	124
Snadens	Louise-Eugénie	Blonay	163
Wittmer	Lina	Bâle	167
Sodor	Charles-Louis-Samuel	Labour de Peilz	172
Sodor	Louis-Philippe	Labour de Peilz	194
Snadens	Elisabeth	Blonay	199

X
Y
Z

X
Y
Z



Handwritten text at the top left, possibly a date or reference number.

Handwritten text in the upper middle section, possibly a name or title.

Handwritten text in the upper right section, possibly a name or title.

Handwritten text at the top right, possibly a date or reference number.

